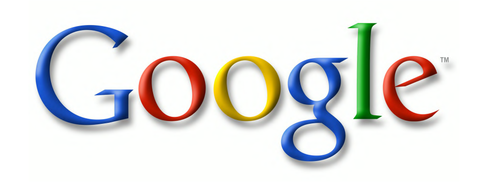
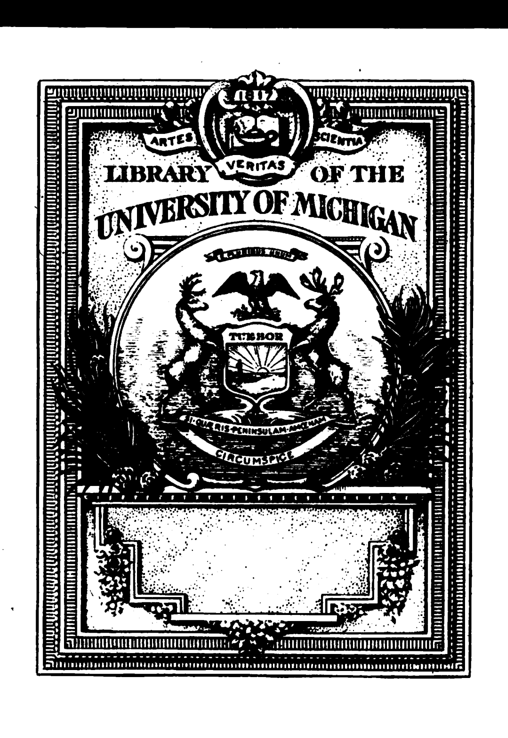




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE





Dissertation sur herodote :
Par l'abbé Garnier. Pag 77
Discours de l'abbé de Vatri
sur la difference de la prosodie
grecque et françoise. Pag. 89.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1751.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez
- La Veuve CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. LI.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure sera dorénavant, à commencer du premier Juillet prochain, à M. MERIEN, Commis au Mercure, rue de l'Echelle Saint Honoré, à l'Hôtel de la Roche-sur-Yon; pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adressent des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, affranchi de port, aux personnes de Province qui le desirent.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, avant qu'il paroisse chez les Libraires, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur noms & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Provinces, à qui [illegible] envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque [illegible]tre, sans cela on seroit hors d'état de sou[illegible] avances considérables qu'exige l'impression [illegible] ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Pro[illegible]

Les personnes qui voudront d'autres Mercu[illegible] ceux du mois courant, les trouveront chez [illegible] Pisset, Quai de Conti.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JUIN. 1751.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LE MANOIR CHAMPESTRE.
ODE
Par M. Vial.

DE mon bonheur, aimable azile,
Où loin des troubles de la Ville
Je retrouve ma liberté ;
Doux séjour, campagnes paisibles,
Vous m'offrez les douceurs sensibles
D'une innocente volupté.

Que j'aime ces claires fontaines,
Ces côteaux, ces riantes plaines,
Ces bosquets, ces gazons fleuris:
Là dans les bras de l'innocence,
Je reçois de l'indépendance
Les faveurs & les dons chéris.

Tantôt, sur un lit de verdure,
Où brille la simple Nature,
Je jouis d'un loisir flatteur;
Tantôt, dans le fond d'un bocage,
Le rossignol par son ramage
Me charme l'oreille & le cœur.

Là, dans une voûte secrette,
L'écho fidéle me répete
Les doux accords des chalumeaux:
Ici, couché sous une treille,
Je fais dans Racine & Corneille
Un sage emploi de mon repos.

Tantôt, dans ce manoir champêtre,
Sous l'épais feuillage d'un hêtre,
Je suis ma stoïque raison:
Tantôt, une Nymphe badine,
Au bord d'une onde cristalline,
Vient réveiller mon Apollon.

Sevré de ces fieres mortelles,
Qui font sécher vis-à-vis d'elles
Les Céladons trop amoureux,
Du bisarre enfant de Cythére
Je n'éprouve point la colére,
Ni les transports capricieux.

Le vil intérêt, l'avarice,
La fourberie, & l'injustice,
Ne troublent point ces lieux charmans;
Ici, la discorde, l'envie,
Les noirs soupçons, la jalousie,
Ne font point siffler leurs serpens.

Des Conquérans la vaine gloire,
Leurs exploits vantés dans l'Histoire,
Touchent peu mon ambition:
L'éclat, les amorces traîtresses
Des rangs, des honneurs, des richesses,
Ne me font point illusion.

Dans cette douce solitude,
Toujours exempt d'inquiétude,
Je coulerai d'heureux momens,
Et lorsque la parque ennemie
Coupera le fil de ma vie,
Je prendrai congé des vivans.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE

De l'Académie des Sciences, tenue le Mercredi 21 Avril.

L'Assemblée fut présidée par M. le Comte de Maillebois.

M. de Fouchi, Secretaire perpétuel de l'Académie, annonça, que le Prix qui avoit été proposé pour 1749, & remis à 1751, dont le sujet *étoit la meilleure maniere de connoître, lorsqu'on est en mer, les courans, leur force & leur direction*, étoit adjugé à la piéce n°. 3. qui a pour devise: *Peragit tranquilla potestas quod violenta nequit*, dont l'Auteur est M. Daniel Bernoulli.

Que les deux Piéces qui en avoient paru approcher davantage, étoient n°. 5, qui a pour devise: *Assilium fluctus imoque à gurgite pontus vertitur.*

Et n°. 7, dont la devise est: *Ipse docendus adhuc quæ censeo, respicite ut si cæcus iter monstrare velit.*

Que ces deux dernieres Piéces ne seroient imprimées, qu'au cas que les Auteurs se fissent connoître, & parussent le

desirer, & que le sujet proposé pour le prix de 1753, *étoit la maniere la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent sur les grands Vaisseaux, soit en y appliquant les rames, soit en employant quelqu'autre moyen que ce puisse être.*

M. de Fouchi lut les éloges de Messieurs Petit & l'Abbé Terrasson; il représenta le premier, comme un des plus grands Chirurgiens qu'il y ait jamais eu, & le second, comme un homme de beaucoup d'esprit, fort simple. Cette lecture occupa agréablement l'Assemblée.

M. Duhamel lut ensuite un Mémoire sur la formation des couches ligneuses. Nous allons présenter à nos Lecteurs ce que la Dissertation de cet habile Physicien contenoit de plus remarquable.

EXTRAIT DU MEMOIRE

Sur la formation des Couches ligneuses.

ON sçait que le corps ligneux des arbres augmente en grosseur, par l'addition d'un nombre prodigieux de feuillets ligneux; mais l'origine de ces feuillets forme une question, qui partage ceux qui ont le plus étudié l'Anatomie des plantes.

Malpighi croit que ce sont les couches les plus intérieures de l'écorce, celles qu'on nomme le *liber*, qui se convertissent en bois : Grew regarde l'écorce comme l'organe destiné à la formation des couches ligneuses ; mais il ne croit pas qu'elles fassent jamais partie de l'écorce. M. Halés croit qu'elles émanent du bois précedemment formé ; enfin un sentiment fort ancien, & qui a été combattu par Grew, est que ces couches doivent leur origine à un mussilage qui s'amasse entre l'écorce & le bois.

M. Duhamel avoit adopté le sentiment de Malp. dans les Mémoires qu'il a donnés à l'Académie sur les os ; mais ayant été obligé d'examiner plus particulierement les couches ligneuses, en travaillant au Mémoire qu'il a donné à l'Académie sur la guérison des playes des arbres & sur la greffe, il s'est trouvé engagé à prêter encore plus d'attention à la premiere formation de ces couches : lorsque M. D. étoit prêt à faire part à l'Académie de ses premieres expériences, il fut arrêté par un incident, dont il rend compte dans son Mémoire.

M. de Jussieu, le cadet, reçut une Lettre & un Mémoire, l'un & l'autre, signés d'un nom inconnu ; le Mémoire combat-

toit le sentiment de Malp. La Lettre invitoit M. de Jussieu à communiquer le Mémoire à M. D. avec assûrance que le but de l'Auteur n'étoit que de parvenir à connoître la vérité, sans prétendre faire de critique des Mémoires de M. D.

Ce procédé soûtenu, comme il l'a été, est bien louable & bien rare; aussi M. D. se proposa-t'il de répondre de son mieux à la politesse de l'anonyme; il suspendit la la lecture de son Mémoire, il pria M. de Jussieu de lui mander (par les voies indiquées) qu'il y avoit des expériences de faites pour éclaircir la question qui avoit excité sa curiosité, l'assûrant, que s'il vouloit se faire connoître, M. Duhamel lui enverroit un détail circonstancié de ses recherches, & que cet Académicien seroit charmé de les suivre de concert avec lui; ces mêmes offres ont été réitérés bien des fois, pendant l'espace de deux ans, que M. D. a toujours suspendu la lecture de son Mémoire; enfin le Physicien inconnu, ayant invité M. D. à publier ses expériences, déclarant que ses affaires & la délicatesse de son tempéramment ne lui permettoient pas de se livrer à suivre assiduement cette recherche de Physique; M. D. s'est déterminé à en donner un détail succinct, se réservant de traiter plus

au long cette même matiere dans une autre occasion, & il espére que le Physicien, qui a jugé à propos de cacher son nom, ne refusera pas de lui faire part de ses vûes, & des tentatives qu'il fera pour éclaircir une question, qui est bien digne de l'attention de ceux qui s'appliquent à connoître l'Anatomie des végétaux.

Nous ne pouvons pas suivre M. D. dans le détail de toutes les expériences qu'il a faites, pour connoître ce que la Nature opére sous des enveloppes opaques, & qu'on ne peut découvrir que par des ruses, & une sorte d'industrie, dont on ne peut se passer, quand on fait des recherches de Physique expérimentale; nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux.

Si on enléve à un prunier un morceau d'écorce, pour y en substituer un de pareille dimension, pris sur un pêcher, cette écorce se greffe, & il se forme sur elle des couches ligneuses qui sont de bois de pêcher; voilà qui prouve déja que les couches ligneuses émanent de l'écorce, car si le bois avoit fait quelques productions, elles auroient été de son genre; mais pour ne laisser aucun doute sur ce point, M. D. a quelquefois gratté avec un greffoir la superficie du bois, sur lequel il posoit

l'écorce étrangére ; il a été jusqu'à en détacher des copeaux, & même jusqu'à interposer, entre l'écorce & le bois, des corps étrangers, des lames d'étain ; dans tous ces cas il s'est formé sous l'écorce substituée des couches ligneuses qui étoient de sa nature, & point du tout de celle du sujet. Enfin M. D. prouve incontestablement par beaucoup d'expériences, qu'il seroit trop long de rapporter, que l'écorce seule peut produire des couches ligneuses ; mais ces couches, avant d'être converties en bois, ont-elles fait partie de l'écorce, ou émanent-elles seulement de l'écorce, sans en avoir jamais fait partie ? C'est la question qui partage Malp. & Gr. & que M. D. a taché d'éclaircir par bien des expériences ; nous n'en rapporterons qu'une.

Il enleva à des ormeaux un parallélograme d'ecorce, de façon qu'il ne tenoit à l'arbre que par un de ses côtés ; appercevant toute l'épaisseur de l'écorce, ainsi soulevée, il introduisit entre les couches corticales des fils d'argent trait, ayant soin de mettre, les uns immédiatement sous l'épiderme, d'autres environ au milieu de l'épaisseur de l'écorce, & d'autres dans les couches du *liber*, les plus intérieures ; ceux-ci au bout de quelques années se trouverent engagés bien avant dans les

bois, & les autres resterent constamment dans l'écorce.

Ces expériences prouvent que les couches extérieures de l'écorce restent toujours corticales. » Elles prouveroient encore (ajoute M. D.) que les couches » intérieures du *liber* se convertissent en » bois, si j'étois bien certain de n'avoir » fait aucune rupture aux couches du *liber* : mais comment n'avoir pas des soupçons, quand on se propose d'introduire » des fils dans des couches fort minces & » très-fragiles ?

En disséquant les arbres qui avoient servi pour ces expériences, M. D. apperçut, entre le bois & l'écorce, une couche qui par sa couleur, sa texture & sa dureté, se distinguoit du bois qu'elle recouvroit, & de l'écorce dont elle étoit recouverte; cette couche étoit dans des endroits attachée au bois, & dans d'autres à l'écorce : on peut la regarder comme une couche ligneuse, qui n'avoit pas encore acquis la dureté ni l'adhérence à l'ancien bois qu'elle devoit avoir dans la suite.

Cette observation fait conjecturer à M. D. que les couches ligneuses sont formés par l'écorce, & qu'elles en font partie dans le tems de leur formation. Quoiqu'elles soient dès lors destinées à deve-

nir ligneuſes, cette raiſon peut-elle engager à les regarder avec Malp. comme faiſant partie du *liber*? Ou doit-on avec Gr. les regarder, comme faiſant déja partie du corps ligneux ? C'eſt, dit M. D. une diſpute de mots, qui peut reſter indéciſe.

Après avoir prouvé que l'écorce produit les couches ligneuſes, M. D. rapporte pluſieurs expériences, qui prouvent que le bois peut produire de l'écorce. Une des plus frappantes, eſt des ceriſiers qu'il avoit dépouillés de leur écorce, depuis les branches juſqu'aux racines, & qui ayant été garantis des injures de l'air, ont produit une nouvelle écorce, ſous laquelle il s'eſt formé des couches ligneuſes.

Les expériences de M. D. offrent des choſes bien ſingulieres, car il prouve 1°. que l'écorce peut ſe réparer par des productions corticales, quand on l'a entamée, & dans l'état naturel, elle paroit être l'organe deſtiné à produire les couches ligneuſes.

2°. Le bois qui ne ſe répare point quand il a été entamé, peut produire de l'écorce qui ſur le champ donne naiſſance à de couches ligneuſes.

3°. Il démontre que les couches ligneuſes & les corticales ſe forment dans le

même lieu, entre le bois & l'écorce ; comment ces productions qui sont très-tendres dans leur origine, se développent-elles, sans se confondre ?

4°. Il prouve que le bois ne fait aucune production, quand il est recouvert par les écorces, & cependant il produit de l'écorce, quand il en a été dépouillé, & qu'on a substitué à l'écorce enlevée un enduit de thérébentine, un tuyau de cristal, en un mot, quand on tient le bois à couvert des injures de l'air.

M. D. finit son Mémoire, en avouant qu'il n'est point encore en état de rendre raison de plusieurs faits singuliers, qui sont prouvés par ses expériences, ni même de décider absolument la question, qui faisoit l'objet principal de son Mémoire ; mais qu'il a crû travailler utilement pour la Physique, en exposant les points qui méritent d'être éclaircis, & en engageant les Physiciens à tourner leurs vûes de ce côté-là. Cependant M. D. n'interrompra point ses recherches, & il doit y être engagé par le succès de ses premieres tentatives, qui ont déja fait évanouir plusieurs difficultés.

M. le Monnier lut ensuite la Préface de la premiere partie de ses Observations de

la Lune. Comme l'ouvrage entier de ce grand Astronome est déja imprimé, nous en allons donner une idée.

Le titre de l'ouvrage que nous annonçons porte, Observations de la *Lune*, des Planettes & des Etoiles fixes, pour servir à la Physique Céleste & aux usages de la navigation, avec les ascensions droites de la *Lune*, déterminées indépendamment de la *Parallaxe*, & les nouvelles recherches pour consulter l'inclinaison de l'orbite lunaire au plan de l'Ecliptique. Premiere Partie, année 1751. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale.

L'Auteur expose dans sa Préface les difficultés qu'on trouve à établir avec la précision nécessaire les ascensions droites de la Lune, & il indique toutes les sources des corrections dont les observations sont susceptibles, tant de la part des instrumens, que des mouvemens particuliers aux Etoiles & au Soleil, auxquelles la Lune a été comparée.

L'ouvrage roule sur quatre objets principaux.

Le premier a été de prédire les erreurs des Tables Lunaires en cette année 1751 & les suivantes, en prédisant une suite d'observations de la Lune, faites au Méridien depuis 1733 jusqu'à la fin d'Avril

1736, tems du départ pour le voyage de la Laponie. Par-là on peut connoître quelle a été l'erreur des Tables en ces années-là; & comme cette erreur est la même 18 ans après, à même distance de la Lune au Soleil, c'est-à-dire dans ces années-ci 1751, 1752, 1753, &c. on aura par ce moyen le vrai lieu de la Lune, & par conséquent la longitude en mer par approximation. Nous n'entrerons pas ici dans les détails circonstanciés, sur lesquels l'Auteur a crû devoir s'étendre, tant au sujet de la Période de 18 ans & de celle de 9 ans, que des autres Elémens, qui peuvent faire réussir dans les voyages & sur tout à la mer, cette méthode d'approximation. L'Auteur n'y laisse à désirer que d'en donner des exemples, ce que l'on trouvera dans les Mémoires présentés à l'Académie, tome I, au sujet de la longitude de *Buenos-Aires.* D'ailleurs divers Officiers, distingués dans le Corps de la Marine, munis de bons instrumens, & déja instruits des nouvelles méthodes, seront bien-tôt en état d'en faire l'application. M. le Monnier s'est donc contenté de leur indiquer généralement tous les moyens, tels que la mesure des distances, les occultations ou passages d'Etoiles dans la ligne des Cornes, ce qui donne la conjonction visible. En un mot, l'Au-

teur n'a négligé aucune des circonstances nécessaires pour en assûrer le succès.

Le second objet a été le progrès de la Physique Céleste, en perfectionnant la Théorie de la Lune. On trouve d'abord dans le Journal des Observations, une suite bien complette d'observations *des Diamétres* apparens de la Lune, ce qui fera connoître à chaque fois le rapport de ces distances à la Terre, élément essentiel pour vérifier la Théorie, & pour découvrir à quelle cause l'on doit principalement attribuer la difference qui se trouvera entre les Tables & l'observation du mouvement de la Lune en ascension droite, ou en longitude. Les observations qu'il produit ensuite de l'ascension droite de la Lune, étant employées avec les précautions, dont l'Auteur a soin d'avertir dans sa Préface, feront encore connoître (outre les corrections nécessaires aux Elémens des Tables) de nouvelles équations, jusqu'ici inconnues, sans doute, faute d'observations assez suivies, ou du moins assez exactes de la la part des Anciens. On verra par ce moyen dans quels cas la Théorie s'écarte le plus des observations, en les comparant aux Tables.

L'Auteur n'a donné que l'ascension droite du premier bord dans les croissans jus-

qu'à la pleine Lune, & celle du second bond, dans les décours, que pour laisser à chacun la liberté de se servir des Tables de M. Hallei, ou de celles de Slamsteed, imprimées dans les Institutions Astronomiques; il avoit fait les calculs pour connoître l'erreur des Tables sur les derniers, qui d'ailleurs sont plus commodes pour l'usage ordinaire, & la Théorie de M. Newton en donnera sans doute bientôt de plus complettes, si les Astronomes & les Géométres agissent de concert dans le dessein d'achever cette Théorie, qui a surpassé jusqu'ici les forces de l'analyse. Enfin M. le Monnier se propose de donner dans le second ou troisiéme cahier d'observations, qui suivront immédiatement celui-ci, les erreurs des nouvelles Tables du mouvement de la Lune, s'il y a moyen d'obtenir pour lors des Tables encore plus exactes que celles de M M. Slamsteed & Hallei.

Le troisiéme objet a été d'indiquer la maniere de réduire l'ascension droite du bord de la Lune, observé à celle du centre. Dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1735, on trouve en abregé cette méthode qui vient d'être expliquée dans les Tables de M. Hallei, à dessein de corriger les observations de ce grand Astronome, qui, comme le remarque M. le Monnier,

s'est trompé avec tous les Modernes, en calculant la demi-durée du passage du Diamétre, vû de la surface & non pas du centre de la Terre.

Le quatriéme objet regarde la Parallaxe de la Lune, dont l'effet, selon l'Auteur, tend à diminuer les latitudes Boréales de la Lune, & à augmenter les Australes, en sorte que l'inclinaison de l'orbite lunaire étant la même des deux côtés, il est évident qu'une Parallaxe fausse, qu'on auroit employée, peut être facilement par-là corrigée. Mais cette inclinaison n'est la même que dans certains cas, & c'est-là ce qui a fait jusqu'ici la plus grande difficulté. Elle sera la même, selon les principes reçûs aujourd'hui dans la Physique Céleste, toutes les fois que la ligne des nœuds fera un même angle avec celle qui passe par le Soleil. Or les inclinaisons sont encore sujettes à quelque autre variation particuliere, de maniere que les augmentations ou diminutions dans l'inclinaison de l'orbite, ont vrai-semblablement fait abandonner, il y a long-tems, la méthode des Parallaxes proposée ci-dessus, comme impraticable. M. le Monnier a découvert les limites de ces variations, & propose enfin de se servir avec les précautions indiquées, des plus grandes latitudes possibles, ce qui arrive deux

fois chaque année, quand le Soleil eſt dans la ligne des nœuds, & la Lune en quadrature. Au reſte, dans cette plus grande inclinaiſon de l'orbite, regardée juſqu'ici comme conſtante, l'Auteur a trouvé une variation qui s'étend à une minute. Il a donc fallu diſtinguer les cas où la plus grande inclinaiſon poſſible ſe trouvoit la même ou ſe rétabliſſoit, ce qui a pû d'abord ſe conclure dans une ſeule & même Lunaiſon, en répetant deux fois l'obſervation à chaque intervalle d'environ ſix mois. L'Auteur en donne les réſultats depuis 1739 juſqu'à 1743, & annonce la ſuite de ce travail, pour conſtater les limites des variations de la plus grande inclinaiſon de l'orbite Lunaire.

M. de Vaucanſon termina la Séance par la deſcription d'un Moulin à organciner la ſoye. Ce Moulin eſt un objet de ſi grande importance pour le Royaume entier ; la deſcription en fut écoutée à l'Académie avec une attention ſi vive, & elle fut ſi univerſellement approuvée, que nous avons crû devoir enrichir notre Journal du Mémoire entier.

CONSTRUCTION

De nouveaux Moulins à organciner les soyes. Par M. de Vaucanson.

LEs Fabriques du Royaume en Etoffes de soye doivent leur plus grande réputation à la beauté, à la variété & au goût de leurs desseins, & si les Fabriquans trouvoient toûjours une matiere premiere à y employer, qui eût toutes les qualités requises, il n'est pas douteux qu'ils ne portassent leur fabrication à un bien plus haut degré de perfection; ils éviteroient par là le reproche qu'on fait quelquefois à leurs étoffes, & surtout aux étoffes unies, de n'être pas aussi bonnes & aussi belles qu'elles pourroient être.

Je donnai l'année derniere la construction d'un nouveau Tour ou devidoir, pour tirer la soye des cocons; mais indépendamment de cette premiere fabrication, la soye a encore besoin de plusieurs autres préparations pour pouvoir être employée dans la confection des étoffes. Les défauts qui se trouvent toujours dans ces secondes préparations, & les nouveaux moyens que j'ai trouvés pour y remédier, feront le sujet de ce Mémoire.

Lorsque la soye a été tirée des cocons

ſur le devidoir, elle forme differens écheveaux, & eſt appellée *Soye Greze*, c'eſt-dire ſoye ſimple ou ſans apprêt.

On devide la ſoye de ces échevaux ſur des bobines : ces bobines remplies de ſoye, ſont portées ſur un moulin, dont l'effet eſt de tordre chaque brin de ſoye, à meſure qu'il ſe devide d'une bobine ſur une autre; cette premiere opération eſt appellée premier apprêt, parce qu'effectivement la ſoye y reçoit un premier tord.

La ſoye tordue à un bout ſur le premier moulin, eſt redevidée à la main ſur de nouvelles bobines à deux, trois & quelquefois quatre bouts, ſuivant la nature de l'étoffe à laquelle cette ſoye eſt deſtinée.

Ces dernieres bobines, garnies de ſoye à pluſieurs bouts, ſont portées ſur un moulin different, dont l'effet eſt de retordre à contre-ſens du premier, chaque fil de ſoye double ou triple, à meſure qu'il monte ſur une eſpece de devidoir qu'on nomme *Guindre*, & ſur lequel chaque fil de ſoye vient former un écheveau particulier; cette ſeconde opération s'appelle donner le ſecond apprêt, parce que la ſoye y reçoit un ſecond tord, c'eſt après cette ſeconde opération que la ſoye change de nom, on la nomme *Organcin*.

On voit par tout ce que je viens de dire,

que l'organcin n'est autre chose que de la soye, qui, après avoir été tirée du cocon, a reçû deux apprêts differens, le premier qui consiste à tordre sur le moulin chaque brin de soye en particulier, & le second à joindre plusieurs de ces brins, séparément tordus, & à les retordre ensemble pour en former une espece de petite corde de soye cablée.

On a été obligé de travailler ainsi la soye pour la mettre en état de résister aux differens efforts qu'elle doit essuyer à la teinture & sur le métier, lors de la fabrication de l'étoffe.

Elle reçoit à la teinture plusieurs fois l'action du chevillage, où elle souffre une extension considérable, parce que les écheveaux y sont fortement tordus par deux grosses chevilles, soit pour en exprimer l'humidité, soit pour ouvrir la soye & lui donner du lustre.

Mais quand la soye a reçû un mauvais apprêt, c'est-à-dire qu'elle a été inégalement tordue sur le moulin, les fils qui sont le moins tordus, ne peuvent obéir à la cheville, comme ceux qui le sont davantage, auquel cas ces derniers ne reçoivent point l'effet du chevillage d'autant que si l'on veut forcer la cheville pour faire ouvrir ceux ci, les premiers alors s'énervent,

s'écorchent, & le plus souvent se rompent, d'où il résulte toujours des écheveaux maltraités à la teinture, ou des écheveaux qui ne présentent point à l'œil une nuance de couleur parfaitement égale, parce que la soye n'a pas pû être également ouverte dans toutes ses parties.

L'inégalité d'apprêt dans les soyes occasionne encore plusieurs inconvéniens dans la fabrication de l'étoffe, & plusieurs défauts dans l'étoffe fabriquée.

L'organcin sert toujours à faire la chaîne de l'étoffe, & cette chaîne est ordinairement composée de trois, de quatre, de cinq, & quelquefois de six mille fils, tous également tendus sur le métier, & contenus entre deux rouleaux; chaque fil est obligé de se prêter également au jeu des lisses, qui forcent alternativement une partie de la chaîne à s'ouvrir pour le passage de la navette; cette ouverture, qui est par tout égale, force par conséquent chaque fil à s'étendre également; mais comme ils n'ont pas tous la même élasticité, parce qu'ils n'ont pas été tous également tordus, les uns perdent plutôt leur ressort & deviennent plus lâches que les autres. Ces fils plus lâches, s'écorchent dans les lisses & dans le peigne; ils occasionnent des fausses passées, & quand ils arrivent

nt sur l'étoffe, ils en ôtent tout l'uni, le brillant & toute la bonté.

Il est donc bien essentiel, si on veut parvenir à une fabrication parfaite d'étoffe, que non-seulement la soye ait été tirée du cocon bien nette & bien égale, mais encore qu'elle ait reçû dans ses secondes préparations un tord bien égal & bien suivi, sans quoi on ne pourra jamais se flatter d'arriver à ce point de perfection, que l'on désire & que l'on doit toujours avoir en vue dans nos Fabriques, si on veut qu'elles méritent la préférence sur les Fabriques étrangeres, qui peuvent avoir des avantages sur elles à d'autres égards.

L'inégalité du tord est cependant un défaut absolument général dans tous les moulins, soit de France, soit étrangers, parce que tous les moulins à organciner sont partout les mêmes, & qu'il n'est pas possible, par la façon dont ils sont construits, que la soye puisse y recevoir un apprêt égal dans toutes ses parties; c'est ce que je vais faire voir, en examinant la construction de ces moulins, & en considérant ce qui en doit résulter. Je commencerai par le moulin du premier apprêt, c'est-à-dire par celui qui donne le premier tord à la soye.

Tout le monde connoît ces moulins,

s'écorchent, & le plus souvent se rompent, d'où il résulte toujours des écheveaux maltraités à la teinture, ou des écheveaux qui ne présentent point à l'œil une nuance de couleur parfaitement égale, parce que la soye n'a pas pû être également ouverte dans toutes ses parties.

L'inégalité d'apprêt dans les soyes occasionne encore plusieurs inconvéniens dans la fabrication de l'étoffe, & plusieurs défauts dans l'étoffe fabriquée.

L'organcin sert toujours à faire la chaîne de l'étoffe, & cette chaîne est ordinairement composée de trois, de quatre, de cinq, & quelquefois de six mille fils, tous également tendus sur le métier, & contenus entre deux rouleaux; chaque fil est obligé de se prêter également au jeu des lisses, qui forcent alternativement une partie de la chaîne à s'ouvrir pour le passage de la navette; cette ouverture, qui est par tout égale, force par conséquent chaque fil à s'étendre également; mais comme ils n'ont pas tous la même élasticité, parce qu'ils n'ont pas été tous également tordus, les uns perdent plutôt leur ressort & deviennent plus lâches que les autres. Ces fils plus lâches, s'écorchent dans les lisses & dans le peigne; ils occasionnent des fausses passées, & quand il

arrivent

arrivent sur l'étoffe, ils en ôtent tout l'uni, tout le brillant & toute la bonté.

Il est donc bien essentiel, si on veut parvenir à une fabrication parfaite d'étoffe, que non-seulement la soye ait été tirée du cocon bien nette & bien égale, mais encore qu'elle ait reçû dans ses secondes préparations un tord bien égal & bien suivi, sans quoi on ne pourra jamais se flatter d'arriver à ce point de perfection, que l'on desire, & que l'on doit toujours avoir en vûe dans nos Fabriques, si on veut qu'elles méritent la préférence sur les Fabriques étrangeres, qui peuvent avoir des avantages sur elles à d'autres égards.

L'inégalité du tord est cependant un défaut absolument général dans tous les organcins, soit de France, soit étrangers, parce que tous les moulins à organciner sont partout les mêmes, & qu'il n'est pas possible, par la façon dont ils sont construits, que la soye puisse y recevoir un apprêt égal dans toutes ses parties; c'est ce que je vais faire voir, en examinant la construction de ces moulins, & en considérant l'effet qui en doit résulter. Je commencerai par le moulin du premier apprêt, c'est-à-dire par celui qui donne le premier tord à la soye.

Tout le monde connoît ces moulins,

faits en forme de cage ronde, dont le diamétre est ordinairement de vingt à vingt-quatre pieds, sur une hauteur de dix, de quinze, & quelquefois de trente pieds, suivant que le permet l'emplacement.

Cette cage est composée de plusieurs montans droits, & de plusieurs traverses ceintrées : c'est sur ces traverses, qui forment la circonférence du moulin, que sont placés perpendiculairement tous les fuzeaux, à six pouces de distance les uns des autres; ces fuzeaux ne sont autre chose que des tiges de fer d'un pied environ de hauteur, sur cinq à six lignes de diamétre dans leur partie inférieure, qui est ronde, & qu'on nomme le ventre du fuzeau; la partie supérieure forme un quarré sur lequel on place une bobine remplie de la soye qu'on veut tordre; cette tige, garnie de sa bobine, est simplement appellée fuzeau.

L'extrémité inférieure de la tige forme une pointe qui entre dans une petite crapaudine de verre, & près du milieu de cette tige il y a une gorge ou collet, qui est contenu par une petite bride de bois, qui entretient ce fuzeau perpendiculairement sur sa pointe, avec la facilité de pouvoir tourner librement.

On garnit de fuzeaux toute la circonfe-

rence du moulin ; on en met sur les traverses ceintrées, ce qui forme par étage autant de rangées de fuzeaux, qu'il y a de traverses sur la hauteur du moulin.

A un pied & demi au-dessus de chaque rangée de fuzeaux, il y a des baguettes de bois qui portent des bobines destinées à recevoir la soye des fuzeaux.

Au centre de la cage est un gros arbre en bois, mobile sur son pivot d'enbas, & retenu perpendiculaire par son tourillon d'en haut : on nomme cet arbre la tige du moulin.

A la hauteur de chaque rangée de fuzeaux, cette grosse tige porte six rayons soutenus dans une situation horizontale, c'est-à-dire perpendiculaire à la tige.

L'extrémité de chacun de ces rayons porte une portion de cercle à peu près de la même courbure que celle des traverses ceintrées de la cage; ces portions de cercle sont attachées dans leur milieu sur le bout du rayon par une cheville qui leur permet un petit jeu horizontal : elles sont appellées par les ouvriers Strafins.

A une extrémité de chaque strafin, est appliquée sur le bord exterieur, une bande de cuir, à l'autre extrémité est une corde, tirée par un petit poids, qui fait appuyer la bande de cuir sur le ventre des fuzeaux

avec une force proportionnelle à la pesanteur de ce poids.

Quand on fait tourner la tige du moulin, soit par le moyen de l'eau, soit par des chevaux ou à bras d'hommes, tous les rayons tournent aussi, & par conséquent les strafins, dont les côtés garnis de cuir, appuyent & glissent par intervalle sur le ventre des fuzeaux, & les font tourner comme on feroit tourner sur son pivot un toton qu'on agiteroit de tems en tems avec la main.

Les bobines qui sont au-dessus sur les baguettes, reçoivent leur mouvement par des rouages correspondans avec la tige du moulin. On attache chaque fil de soye provenant des fuzeaux, sur la bobine qui lui répond; cette bobine, en tournant, tire à elle le fil de soye du fuzeau, & ce fil de soye, en montant sur la bobine, se tord sur lui-même autant de fois que le fuzeau fait de révolutions.

Pour que le tord fût égal dans tous les fils de soye qui montent des fuzeaux sur les bobines, il faudroit qu'il y eût une proportion constante & invariable entre le nombre des révolutions de ces bobines qui tirent la soye, & celui des révolutions des fuzeaux qui la tordent; il faudroit, par exemple, que pendant le tems que les bo-

bines, qui ont deux pouces de diamétre, ont fait une révolution & qu'elles ont par conséquent tiré six pouces de soye, tous les fuzeaux eussent fait cent révolutions pour qu'il y eût, dans chaque longueur de soye de six pouces, cent points de tord; mais si les révolutions des fuzeaux varient, si elles augmentent ou si elles diminuent, tandis que les révolutions des bobines seront constantes, la soye qui montera sur ces bobines sera tordue inégalement; c'est ce qui ne manque jamais d'arriver dans ce moulin, & ce que je vais tâcher de rendre sensible.

Les bobines qui tirent & qui se couvrent de la soye qui vient de dessus les fuzeaux, reçoivent leur mouvement par differens rouages menés par la tige du moulin; de sorte que quand cette tige fait une révolution, on est bien sûr que toutes les bobines en font un nombre déterminé; mais il n'en est pas de-même des révolutions des fuzeaux, ils ne sont point mûs par des rouages comme les baguettes qui portent les bobines, ils sont seulement mûs par le frottement des strafins qui viennent par intervalle glisser sur leur ventre.

Il est bien aisé de sentir qu'un mouvement communiqué par une telle puissance, ne sçauroit jamais avoir une vîtesse unifor-

me ; car si le fuzeau se trouve bien d'à-plomb, s'il est bien libre sur sa pointe & dans son collet, le fuzeau, dis-je, tournera avec une extrême facilité ; mais la vîtesse en sera très irréguliere, parce qu'elle augmentera toutes les fois que le fuzeau aura été touché par le strasin, & qu'elle diminuera insensiblement jusqu'à ce que le strasin suivant ait repassé & l'ait agité de nouveau ; ensorte que dans le cas même le plus favorable, c'est-à-dire de la plus grande liberté du fuzeau, il y aura toujours un mouvement fort inégal.

Apparemment que les premiers inventeurs de cette méchanique (qui est d'ailleurs très-ingénieuse) se sont imaginés que comme l'accélération & le retardement de ce mouvement arrivoient dans des périodes de tems très-courts & assez réguliers, il en résulteroit toujours un mouvement à peu près égal, pendant l'espace de tems que la soye employe à monter de dessus le fuzeau sur la bobine, & voilà pourquoi ils ont recommandé que la distance qui est entre deux, & qu'ils appellent la traïte, soit la plus grande que faire se peut, afin que le tord ait tout le tems de s'égaliser sur la soye, pendant qu'elle monte sur la bobine.

Mais l'expérience a dû faire voir, que

quoique le passage des strasins arrive dans des intervalles de tems réglés, le mouvement qu'ils impriment au fuzeau, n'en est pas plus régulier, car pour peu que les fuzeaux ne soient pas bien d'àplomb, qu'il y ait trop, ou trop peu de jeu dans leur collet, que la tige quarrée ne se trouve pas directement au centre de pesanteur de sa bobine, l'action des strasins ne produit plus le même effet.

Il est bien difficile, suivant la construction de ces moulins, que la chose puisse arriver autrement; la ligne des centres des fuzeaux placés sur la circonference du moulin, devroit toujours former un cercle parfait, pour que les strasins, dont le mouvement est circulaire, puissent toujours glisser sur le ventre des fuzeaux avec la même pression; mais il n'est pas possible que les traverses ceintrées, qui portent la pointe des fuzeaux, puissent conserver long-tems une forme bien circulaire; ces traverses sont de bois, & par conséquent très-sujettes à se tourmenter; les brides qui tiennent les fuzeaux par leur collet, sont attachées sur de semblables traverses, à six pouces de distance des premieres: or il est aisé de concevoir, que pour peu que ces deux traverses se tourmentent dans un sens different, il arrive que la

pointe du fuzeau suit le côté vers lequel sa traverse se trouve déjettée, tandis que le collet se porte du côté opposé avec la traverse, sur laquelle est attachée sa bride, dès lors plus d'àplomb dans le fuzeau, & par conséquent nulle liberté pour le mouvement.

Je ne finirois pas si je voulois ici rendre compte de toutes les raisons, qui empêchent les fuzeaux de tourner librement & régulierement. Je me contenterai de dire, qu'il n'y a pas un moulin où ces fuzeaux tournent, & puissent tourner d'une vîtesse uniforme; que sur quatre cens fuzeaux, dont un moulin est ordinairement garni, il n'y en a pas deux qui tournent également, & que souvent un fuzeau fait cent révolutions, pendant le tems que tel autre n'en fait quelquefois pas dix.

Indépendamment d'un défaut aussi grand que l'est celui-là, il s'en trouve encore un très-considérable qui vient de l'uformité de mouvement des bobines, car en supposant même que les révolutions des fuzeaux fussent toutes régulieres, il s'ensuivroit toujours une très-grande inégalité d'apprêt ou de tord dans la soye.

Les bobines qui, comme je l'ai déja dit, se couvrent de la soye qu'elles tirent toute tordue de dessus les fuzeaux, ont toutes

un diamétre à peu près égal, qui est ordinairement de deux pouces; elles reçoivent par conséquent à chaque révolution qu'elles font, une longueur de soye, qui est d'environ six pouces, & qui fait le tour entier de la bobine. Or en supposant, comme je viens de le dire, que le mouvement des fuzeaux fût très-uniforme, c'est-à-dire, que chaque fuzeau fit toujours le même nombre de révolutions pendant le tems que chaque bobine en fait une, il est certain que chaque longueur de soye qui feroit le tour de la Bobine, recevroit une même quantité de tord; si le nombre de révolutions des fuzeaux étoit de cent, par exemple, chaque tour de soye fait sur la bobine, auroit cent points de tord; mais comme le pourtour de la bobine devient plus grand, à mesure qu'elle se remplit, & qu'il est augmenté d'un cinquiéme, quand elle est tout-à fait pleine, la quantité d'apprêt diminue dans la même proportion, & cette diminution va jusqu'à un cinquiéme dans les derniers tours; parce qu'il faut alors une longueur de soye d'un cinquiéme plus grande pour en faire le pourtour, & que dans cette plus grande longueur de soye, il ne s'y trouve que cent points de tord, comme dans la plus petite longueur qui fait les premiers tours.

Il est donc bien démontré que les meilleurs moulins, & les mieux construits, en y supposant même des perfections qu'ils n'ont pas, ne sçauroient jamais donner un tord égal, & par conséquent un bon apprêt aux soyes qu'on y travaille, & que cette inégalité d'apprêt est d'autant plus grande qu'on laisse monter plus de soye sur les bobines, ce qui arrive presque toujours, parce que le tems qu'on employe à changer plus souvent de bobines, est un tems perdu pour le Moulinier.

Si l'on veut entrer dans un plus grand examen sur la construction de ces moulins, on verra encore bien d'autres inconvéniens, qui empêchent que la soye n'y reçoive toute l'égalité d'apprêt qu'elle devroit avoir. Par exemple, les fils de soye qui viennent des fuzeaux, placés près des montans de la cage, ne montent point perpendiculairement sur leurs bobines; il arrive de-là que la petite régle de bois, qui distribue chaque fil de soye, en allant & venant sur toute la longueur de la bobine, & qu'on nomme le va & vient, tire le fil dans son mouvement progressif, & qu'elle le lâche dans son mouvement de retour; ce fil tiré par le mouvement progressif du va & vient, l'est aussi par le mouvement de la bobine qui tourne conti-

nuellement; il monte donc alors beaucoup plus vîte, & reçoit par conséquent moins de tord, que dans le tems du retour du va & vient, parce que dans ce tems-là, la bobine se charge du fil que lâche le va & vient, avant que d'en tirer de nouveau de dessus le fuzeau, ce qui produit un apprêt alternativement fort, & alternativement foible dans une bonne partie de la soye qu'on travaille sur le moulin.

Le mouvement du va & vient, qui distribue le fil de soye sur toute la longueur de la bobine, contribue encore à rendre le tord inégal, en ce que ce mouvement est produit par la révolution d'une manivelle: car quoique les révolutions de la manivelle soient constantes, & se fassent en tems égaux, les corps qui en reçoivent leur mouvement n'ont point une vîtesse uniforme, c'est-à-dire, que les espaces qu'ils parcourent sur une ligne droite, dans des tems égaux, sont inégaux; si la longueur de cet espace parcouru, qui a pour mesure deux fois celle du rayon de la manivelle, est par exemple de quatre pouces dans trois secondes de tems, il faudra le tiers du tems, ou une seconde pour parcourir un quart de l'espace ou le premier pouce, les deux pouces suivans, ou la

moitié de l'eſpace ſera parcourue dans le ſecond tiers du tems, ou dans la deuxiéme ſeconde, & le dernier quart de l'eſpace qui eſt le dernier pouce, ſera parcouru, comme le premier dans la troiſiéme ou derniere ſeconde.

Il ſuit de-là que la bobine faiſant pluſieurs révolutions, dans le tems que le va & vient parcourt toute ſa longueur, & ces révolutions ſe faiſant en tems égaux, le fil de ſoye décrit ſur la bobine une hélice, dont les pas ſont comme les eſpaces parcourus par le va & vient, c'eſt-à-dire, plus allongés les uns que les autres, les pas plus allongés contiennent une plus grande longueur de ſoye dans leur révolution que ceux qui le ſont moins, les bobines par conſéquent ne tirent pas une même longueur de ſoye à chaque révolution qu'elles font, ce qui occaſionne encore un apprêt inégal.

Cette multiplicité de défauts étoit trop eſſentielle, & formoit un trop grand obſtacle à la perfection des étoffes, pour ne pas m'engager à chercher tous les moyens poſſibles d'y remédier; la choſe m'a paru long tems difficile, la ſolution du problême étoit de trouver la conſtruction d'un moulin, où tous les fuzeaux fiſſent conſtamment le même nombre de révolutions.

où toutes les bobines, quoique mûes par un premier mobile toujours constant, diminuassent cependant leur vîtesse dans la même proportion que leur diamétre se trouveroit augmenté par la soye qui y arriveroit continuellement dessus, où tous tous les fils de soye montassent perpendiculairement des fuzeaux sur les bobines, & où le va & vient eût une vîtesse toujours uniforme.

C'est à quoi je suis parvenu dans la construction nouvelle d'un moulin, dont je me dispenserai de donner ici la description, dans la crainte de paroître trop long, mais dont je rapporterai exactement tous les effets.

Les fuzeaux dans ce moulin nouveau sont placés sur deux lignes droites & paralleles, qui peuvent avoir dix, vingt ou trente pieds de longueur, suivant la grandeur du lieu : on peut mettre plusieurs rangs de fuzeaux sur la hauteur du moulin, suivant que le bâtiment est plus ou moins élevé.

Tous les fuzeaux de chaque rang sont mis en mouvement par une chaîne sans fin, dont les maillons engrennent avec un petit pignon, que porte la tige de chaque fuzeau, de façon que dans le tems que le premier mobile, qui conduit les chaî-

nes, a fait une révolution, tous les fuzeaux du moulin en ont fait un nombre déterminé, & ce nombre est aussi invariable, que le seroit celui des révolutions d'un pignon, qui engrennneroit avec une roue dentée à l'ordinaire.

Les bobines y reçoivent leur mouvement par le même mobile que les fuzeaux, mais avec cette difference que leur vîtesse diminue à mesure qu'elles se remplissent de soye; toutes les fois que le va & vient, par son mouvement progressif, ou par son mouvement de retour, a distribué le fil de soye sur toute la bobine, sa circonference ou son volume se trouve augmenté de la grosseur de ce même fil, c'est aussi à chaque mouvement du va & vient que s'opére la diminution de vîtesse des bobines; & ce, dans la même raison de la grosseur du fil; s'il faut que le fil de soye soit distribué cent mille fois par le va & vient sur toute la longueur de la bobine pour la remplir entierement, chaque mouvement du va & vient fait diminuer la vîtesse de cette bobine d'un cent-milliéme; si la soye est d'un quart plus grosse, la vîtesse en est diminuée d'un soixante-quinze milliéme, & si elle est plus grosse de moitié, la vîtesse en est diminuée d'un cinquante milliéme: enfin toutes les differences de

diminution peuvent s'opérer par degré à chaque mouvement du va & vient, & toujours proportionnellement aux differentes grosseurs de soye. Le va & vient n'y reçoit point son mouvement par une manivelle, mais il est produit par la révolution d'une portion de cercle denté, qui engrenne alternativement avec deux crémaillères, ce qui rend sa vîtesse très-uniforme, au moyen de quoi tous les pas de l'hélice, formée par le fil de soye sur la bobine, se trouvent parfaitement égaux entre eux, ce qui fait que dans tous les tems, soit que les bobines soient vuides ou pleines, au quart ou à la moitié, elles tirent toujours à chaque tour qu'elles font, une même longueur de soye, pendant que les fuzeaux ont tous fait un même nombre de révolutions, d'où il résulte une soye toujours également apprêtée, c'est-à-dire, toujours également tordue dans toutes ses parties.

Il arrive quelquefois, & cela n'est que trop ordinaire; qu'en perfectionnant une machine à certains égards, on la complique à beaucoup d'autres, & que c'est souvent aux dépens de sa simplicité qu'on multiplie ses effets. On ne pourra pas reprocher cet inconvénient au moulin nouveau que je présente aujourd'hui, on verra

au contraire que je l'ai pour le moins autant simplifié que perfectionné.

Je ne lui ai point donné une forme ronde, comme celle des moulins ordinaires : son plan forme un parallelogramme de seize pieds de long, sur quinze pouces de large ; outre que cette forme est beaucoup plus avantageuse pour le service du moulin, qui se trouve par tout éclairé, elle épargne plus de la moitié du terrein.

Sa construction est beaucoup plus légere, elle est entierement dégagée de toutes ces grosses masses, & longues piéces de bois, qui se déjettent considérablement, & qui dérangent toujours la forme des moulins ; tous les mouvemens y sont fort libres ; il n'y a pas la moitié des frottemens qui se trouvent dans les moulins ordinaires, aussi ne faut-il qu'une très-petite force pour les faire mouvoir.

Le travail du moulin s'y fait beaucoup plus facilement, & beaucoup plus commodément ; quand il faut augmenter ou diminuer l'apprêt, on est obligé, dans un moulin ordinaire, de changer soixante-douze pignons ; un seul suffit dans le moulin nouveau, pour augmenter ou diminuer la vîtesse de toutes les bobines, & par conséquent pour changer tout l'apprêt. Je n'entrerai point ici dans le détail de plusieurs

autres avantages qu'on trouvera dans ce moulin, l'usage les fera mieux connoître que tout ce que j'en pourrois dire, ce n'est même qu'après l'avoir vû travailler pendant neuf mois consecutifs, que j'ai pris sur moi d'annoncer tous ceux que je viens de décrire.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur les moulins du second apprêt. J'ai dit plus haut, que lorsque la soye avoit été tordue à un bout sur le premier moulin, on joignoit plusieurs de ces bouts ensemble, qu'on devidoit à la main sur de nouvelles bobines, qui étoient ensuite portés sur un autre moulin, pour chaque fil double ou triple être tordu à contre-sens du premier tord, & monter en échevau sur un guindre, ce sont ces moulins qu'on appelle moulins de torse ou de second apprêt. Ils sont ordinairement construits comme ceux du premier apprêt, avec cette difference qu'on les fait mouvoir plus communément avec une courroye sans fin qui embrasse tous les fuzeaux; on est dans l'usage de croire que la courroye fait tourner les fuzeaux avec moins d'irrégularité que les strafins, parceque la courroye appuye continuellement sur eux & ne les abandonne jamais, au lieu que les strafins ne viennent les toucher que par intervalle.

Mais quand on observe ce mouvement avec quelque attention, on voit que pour peu que la courroye soit plus ou moins tendue, la vitesse des fuzeaux est plus ou moins grande, & que si la ligne de leur centre ne forme pas un cercle parfait, ceux qui sont plus en dedans sont moins pressés par la courroye, & tournent par conséquent plus lentement que ceux qui sont plus en dehors; ainsi on peut sans se tromper de beaucoup, regarder les révolutions des fuzeaux dans ce moulin, tout aussi inégales que celles des fuzeaux dans le moulin du premier apprêt.

La soye au lieu de monter de dessus les fuzeaux sur des bobines comme dans le moulin du premier apprêt, monte ici sur des guindres: ces guindres sont des especes de devidoirs ou de chevalets, composés de quatre lames de bois de trois pieds environ de longueur, attachées vers leurs extrémités sur deux croisillons montés sur un même arbre; le pourtour de ces chevalets ou guindres a environ vingt-six pouces.

Chaque fil de soye qui se trouve dans ce moulin double ou triple, est conduit sur ces guindres par une petite boucle de fer immuable, & s'y devide en écheveaux. Quand l'ouvrier juge que l'écheveau est

assez gros, il en fait la capieure, c'est-à-dire qu'il casse le fil montant pour le lier autour de l'écheveau qui vient d'être fait; il fait ensuite glisser cet écheveau de côté, pour faire place à un autre qui ne peut se faire que vis-à-vis la petite boucle de fer qui conduit le fil de soye, & comme tous les écheveaux se trouvent faits à peu près dans le même tems, l'ouvrier fait la même opération sur tous les autres en faisant le tour du moulin.

Il résulte trois grands inconvéniens de cette méthode, premiérement le fil de soye qui est conduit sur le guindre par une boucle immobile, s'y devide toujours au même endroit & forme un écheveau en talus fort étroit & fort épais, parce que le fil de soye montant toujours l'un sur l'autre, fait des tours qui augmentent continuellement de grandeur, au point que les derniers ont dix-huit ou vingt-quatre lignes de plus que les premiers.

Or quand ces écheveaux se trouvent entre les deux chevilles du Teinturier ou du lustrage, il faut que la soye des plus petits tours s'écorche ou se casse pour que l'action de la cheville arrive jusqu'aux plus grands, ce qui occasionne un déchet très considérable dans le devidage de ces soyes, beaucoup de perte de tems à l'ouvrier,

parce qu'il en employe presque toujours autant à rechanger les fils cassés ou écorchés, qu'à fabriquer l'étoffe, ce qui l'engage souvent à savoner ou à droguer sa soye pour la faire couler plus aisément, & enfin beaucoup de perte au fabriquant qui, après avoir supporté tous ces premiers déchets, se trouve avoir une étoffe beaucoup moins bonne & beaucoup moins belle.

Le second inconvénient qui résulte de la méthode ci-dessus, est que la grosseur de tous les échevaux n'est jamais la même, puisqu'elle dépend toujours du plus ou moins d'attention d'un ouvrier; ces échevaux devroient tous être très petits & bien égaux : mais comme le moulin va ordinairement jour & nuit, il arrive que ceux qui se font pendant la nuit sont du double plus gros que ceux qui se sont faits pendant le jour, ce qui dépend de l'heure à laquelle on a capié le soir.

Le troisiéme inconvénient vient de ce que l'échevau se faisant toujours à la même place sur le guindre, à cause de l'immuabilité de la boucle qui y conduit le fil de soye, on est obligé quand l'échevau est fait, de le faire glisser à droite ou à gauche sur le guindre, pour faire place à un autre échevau; quand le tems est humide

ou pluvieux, les lames en bois du guindre ſe trouvent conſidérablement enflées, on a toutes les peines du monde à faire gliſſer l'écheveau, & ce n'eſt ordinairement qu'aux dépens de quantité de fils caſſés ou écorchés qu'on en vient à bout.

Ces inconvéniens ont été prévûs & ont tous été évités dans mon ſecond moulin pour le dernier apprêt. Les révolutions des fuzeaux y ſont tout auſſi réguliéres & tout auſſi conſtantes que dans mon premier moulin, puiſque le méchaniſme eſt abſolument le même à cet égard : la ſoye y monte en écheveau ſur des guindres; mais tous les fils y ſont conduits par des boucles ou guides attachés ſur des tringles qui ont un petit mouvement d'allée & de venüe, & qui promenent inſenſiblement chaque fil de ſoye ſur le guindre & lui fait former un écheveau de dix lignes de large ſur un quart de ligne d'épaiſſeur. Quand les guindres ont fait deux mille quatre cens révolutions, & que chaque écheveau ſe trouve avoir deux mille quatre cens tours, une détente alors ſans qu'on touche au moulin, fait ſubitement reculer les tringles où ſont attachés les guides, ce qui fait changer de place à tous les fils de ſoye qui viennent former un nouvel écheveau à côté du premier ; après deux mille quatre

cens autres révolutions, la détente part de nouveau, & tous les fils se trouvent encore dans une nouvelle place pour former un troisiéme échevau, ce qui se répete constamment jusqu'à ce que tous les guindres se trouvent couverts d'échevaux; incontinent après le dernier tour du dernier échevau, le moulin s'arrête de lui même, & avertit l'ouvrier par une sonnette, de lever les guindres qui sont pleins & d'en remettre de vuides.

On sent aisément que moyennant cette nouvelle maniére, les échevaux faits sur ce moulin, sont tous de la même grosseur, puisqu'ils ont tous exactement deux mille quatre cens tours, que les premiers & les derniers tours de chaque échevau sont, à très-peu de chose près, de la même longueur, puisque tous les échevaux n'ont qu'un quart de ligne d'épaisseur, qu'il n'est plus besoin de faire glisser chaque échevau sur le guindre pour faire place au suivant, puisque sans toucher au moulin, les fils de soye changent eux-mêmes de place & viennent former des échevaux les uns à côté des autres, jusqu'à ce que les guindres soient entiérement couverts. Il est bien vrai qu'on est obligé de changer plus souvent de guindres, parce que la largeur des échevaux, & la petite distance qui les se-

Pare, ne permettent pas qu'il y en entre autant que par la maniére ordinaire; mais le tems qu'on employe à changer plus souvent de guindres se trouve bien regagné par celui qu'on employe ordinairement à faire des capieures; elles ne se font point ici sur le moulin, on a bien plus de facilité à les faire, lorsque le guindre en est ôté, on les fait beaucoup mieux & on y perd moins de soye; on trouve d'ailleurs un avantage bien considérable sur la main d'œuvre, puisqu'une femme peut fort à son aise servir quatre de ces moulins, tandis qu'il faut un homme très agile & très adroit pour en servir un à l'ordinaire.

Enfin il est bien aisé de concevoir que les soyes, qui, après avoir été tirées de la coque avec soin, seront montées sur ces nouveaux moulins, y recevront un tord parfaitement égal dans toutes leurs parties, soit dans le premier, soit dans le second apprêt, que ces soyes ne seront plus si maltraitées à la teinture & au lustrage, qu'elles seront plus aisées à travailler sur le métier, & qu'il en résultera des étoffes beaucoup meilleures, beaucoup plus belles, & fabriquées en beaucoup moins de tems.

Il ne dépend plus que du Ministére de rendre ces découvertes utiles, en les fai-

sant connoître par quelques premiers établissemens dans les Provinces du Royaume où il se recüeille le plus de soye. Il n'y a que le Gouvernement qui puisse suporter le surplus de dépense qu'éxigent ordinairement les nouvelles constructions, pour lesquelles il ne se trouve pas d'abord assez d'ouvriers tous formés & outillés pour les exécuter à un prix médiocre : mais l'Etat se trouvera grandement dédommagé des avances qu'il pourroit faire, par l'avantage qu'il aura d'avoir des organcins plus beaux & plus parfaits que dans aucun lieu du monde, par l'avantage de conserver dans son intérieur une main d'œuvre qu'il est obligé de payer bien cher à ses voisins, & par l'avantage de perfectionner la partie de son commerce la plus florissante, qui se trouve aujourd'hui attaquée de toutes parts par les étrangers.

Le Mémoire sur les tours à tirer la soye des cocons, qui devoit précéder celui qu'on vient de lire, fut lû à la rentrée de la Saint Martin 1749. *On en trouvera l'Extrait dans le Mercure de Janvier* 1750.



LES

LES AVANTAGES DE L'ESPERANCE.

ODE

Qui a été couronnée par l'Académie des Jeux Floraux, le 3 Mai 1751.

C'Est l'espoir du bonheur qui fait le bonheur même ;
Pourquoi donc, insensé, querellois-je les Dieux ?
Quelle erreur ! J'avois crû que leur pouvoir suprême
L'avoit exilé dans les Cieux.
Tu m'éclaires enfin, secourable espérance ;
Par toi, dans ses desirs trouvant la jouissance,
Mon cœur goûte la volupté.
Ta voix, pour le séduire, enfante les mensonges ;
Qu'importe? Il fut toujours plus flatté de ses songes,
Qu'heureux par la réalité.

Dans ces lieux, où souvent l'innocence & le crime
Gémissent sous leurs fers des caprices du sort ;
Tu voles : ta clarté console les victimes,
Que le Ciel destine à la mort.
Tu les fuis ; quelle horreur de leur ame s'empare,
Du cœur qui se flétrit, de l'esprit qui s'égare,
Leur raison devient le bourreau.
Chaque instant de malheur avilit leur courage,

Et l'affreux désespoir qui les livre à la rage,
Les entraîne dans le tombeau.

Des folles passions tu modéres l'yvresse,
Tu calmes de nos cœurs la crainte & les desirs;
Le travail à ta voix bannissant la mollesse,
Est le premier de nos plaisirs.
Tu sçus du genre humain flétrir l'orgueil sauvage;
D'un amour mutuel il connut l'avantage;
L'amour est le prix des bienfaits;
Le besoin rendit l'homme à l'homme nécessaire,
Et l'espoir du secours fut le Dieu tutelaire
Qui l'arracha de ses forêts.

Sous la main du travail la terre fit éclore
Les prémices heureux de sa fécondité;
De l'aveugle intérêt l'espoir sçut faire encore
Le nœud de la société:
Quels Artistes nombreux du sein de l'indigence,
S'excitent à l'envi, cherchent la récompense
De leurs efforts industrieux!
Sans relâche attachés à leur pénible ouvrage,
L'obstacle les abbat, l'espoir les encourage;
Mais le prix seul frappe leurs yeux.

Le Pilote hardi cherchant de nouveaux mondes,
Prend les Astres pour guide & les suit dans leur cours;

Sans crainte du naufrage au caprice des ondes
Il ose confier ses jours ;
Sur la foi des Zéphirs il affronte l'orage,
Il jouit du succès qui l'attend au rivage,
Lorsqu'il vogue encor sur les flots ;
La mort se glisse en vain dans sa nef entr'ouverte ;
En vain l'onde & le vent conspirent-ils sa perte,
L'espoir est l'art des matelots.

La gloire ouvre à mes yeux les fastes de l'Histoire ;
Que d'exploits éclatans par l'espoir enfantés !
L'espoir seul de regner au Temple de mémoire,
Eleva, peupla les Cités.
Sur l'airain qu'il polit imprimant la parole,
Du passé fugitif, du présent qui s'envole,
L'homme fixa le souvenir.
Aux Dieux il emprunta leur sublime langage,
Sur la toile muette il traça son image,
Et se transmit à l'avenir.

Doux espoir, tu regnas sur les bords du Permesse ;
D'Orphée & de Linus tu soutenois la voix,
Et lorsqu'Anacréon célébroit sa tendresse,
Tu plaçois le Luth sous ses doigts.
C'étoit toi qui guidas l'espoir de Démosthéne ;
Et quand la foudre en main il maitrisoit Athéne,
L'avenir s'offroit à ses yeux.
Sans ce puissant moteur, digne objet de leurs veilles,

Des sages Despréaux, des sublimes Corneilles,
Le génie eût péri comme eux.

Vous, qui bravant les coups de la Parque barbare,
Ecartez de l'oubli le voile redouté,
Quel démon vous retient sur les pas de Pindare ?
L'espoir de l'immortalité.
Chantre heureux, que d'encens on doit à ton génie!
Les Dieux donnerent l'être, & tu donnas la vie
A tes Athletes triomphans.
En consacrant ton nom, tu sauvas leur mémoire,
Moins fiers de tes lauriers, que jaloux de la gloire
D'être célebrés par tes chants.

Amour, tu ralentis les feux que tu couronnes;
Tu regnes par l'espoir, mieux que par tes bienfaits;
Nos cœurs sont moins flattés des plaisirs que tu donnes,
Que des douceurs que tu promets.
Epris de leurs desirs qu'irrite l'espérance,
C[illegible]ns fortunés vivent dans l'innocence;
[illegible], ne les exauce pas;
[illegible] vœux remplis je vois naître la haine;
[illegible] resserrer & tu brises leur chaîne;
[illegible]s plaisirs en font des ingrats.

Tantôt, né de mon sang un venin redoutable,
En dévorant mon corps, offusque mon esprit,
Et tantôt sous le poids de l'âge impitoyable
Ma fragile raison périt.
Complice de mes sens mon ame criminelle,
Doit-elle du trépas subir la loi cruelle,
Grands Dieux, ou survivre à vos coups?
Non, du lent avenir, du passé trop rapide,
L'espoir vainqueur révele à mon esprit timide,
Qu'il est immortel comme vous.

Tems pour moi trop tardif, cet esprit te devance,
Sans attendre ton cours il joint l'éternité,
Et malgré toi, je puis avant son existence
Jouir de ma félicité.
Promise à ma vertu, ma vertu la réclame;
L'espoir l'offre à mes yeux, il en remplit mon ame;
Oui, l'espérer, c'est en jouir.
Lorsque des passions l'essor fougueux m'entraîne,
L'attente des vrais biens aux vertus me ramene,
Et m'enyvre du vrai plaisir.

Castillon.



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

LE sujet du prix qui a été distribué, étoit, » quelle a été parmi les hommes l'ori- » gine de l'Astrologie judiciaire ? quels » étoient chez les differens Peuples les » principes de cette prétendue science ? » quels en ont été les progrès jusqu'à la » mort de Jules-César, & quel rapport on » lui supposoit avec les affaires publiques » & particulieres ?

La Piéce couronnée a pour Auteur M. l'Abbé *Carlier*, Bachelier en Théologie, qui avoit gagné celui de l'année précédente.

Le sujet du prix que l'Académie distribuera dans la Séance publique d'après Pâques, 1752, est *l'état des Sciences en France, sous les Regnes de Charles VIII, & de Louis XII.*

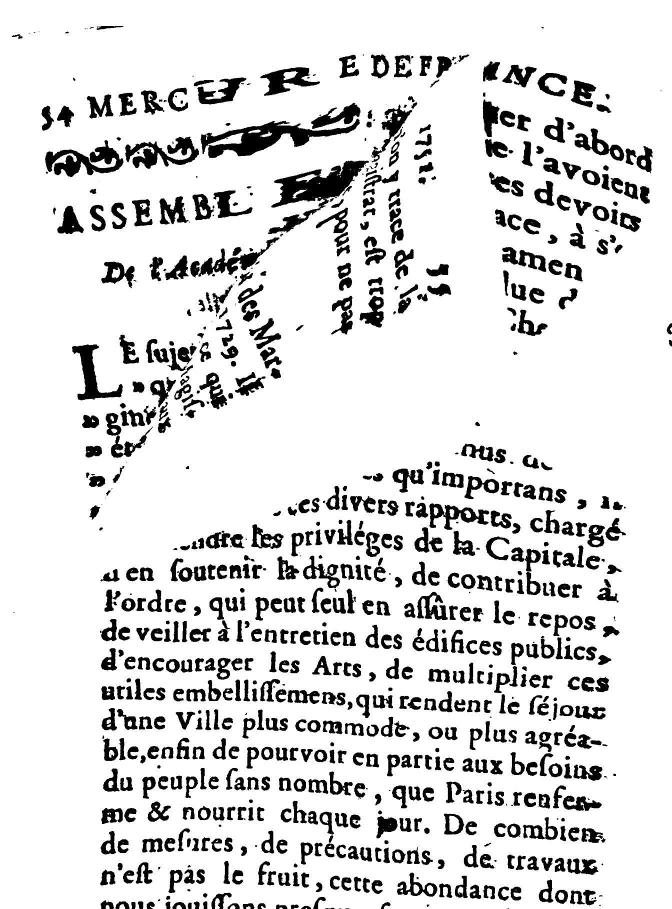
Les Piéces affranchies de port, doivent être remises entre les mains du Secretaire de l'Académie, avant le premier Décembre de cette année 1751.

M. de Bougainville y lut l'éloge

de M. Turgot. L'idée qu'on y trace de la Prevôté de ce grand Magistrat, est trop curieuse & trop magnifique, pour ne pas trouver ici sa place.

M. Turgot fut nommé Prevôt des Marchands de la Ville de Paris en 1729. Il réunissoit dans sa personne tout ce qui prévient le peuple en faveur des Magistrats; une taille avantageuse, de beaux traits, une physionomie qui respiroit la douceur. Cet extérieur, soutenu par une grande réputation de probité, fixa sur lui tous les yeux la premiere fois qu'il parut à la tête du Corps de Ville, & le peuple l'aima dès qu'il le vit.

Le début de son administration eut un éclat qui sembloit en présager la splendeur. Monseigneur le Dauphin naquit le quatre Septembre de la même année. Cet heureux évenement, qui combloit les vœux du Royaume & de l'Europe, fut célebré par des fêtes que le Roi honora de sa présence. Il vint souper à l'Hôtel de Ville, & daigna se montrer satisfait du zéle de M. Turgot. C'étoit un ancien usage que les Prevôts des Marchands reçûssent en pareil cas du Roi une gratification de quarante mille fancs. Mais M. Turgot se crut assez récompensé par l'approbation de son Maître.



... nus. ...
... qu'importans, ...
... es divers rapports, chargé
... ndre les priviléges de la Capitale,
... en soutenir la dignité, de contribuer à
l'ordre, qui peut seul en assûrer le repos,
de veiller à l'entretien des édifices publics,
d'encourager les Arts, de multiplier ces utiles embellissemens, qui rendent le séjour d'une Ville plus commode, ou plus agréable, enfin de pourvoir en partie aux besoins du peuple sans nombre, que Paris renferme & nourrit chaque jour. De combien de mesures, de précautions, de travaux n'est pas le fruit, cette abondance dont nous jouissons presque sans y penser; qui lute contre une prodigieuse consommation, contre les désordres des saisons, les débordemens de rivieres, les sécheresses, contre mille accidens, qu'on ne peut quel-

...fois ni ... jusqu'où M. Turgot pous...
...e sources ... exactitude & l'attention ...
superflu ... récompensées n'en étoit ...
...aire! ... obstacles sans nom...
...cours ... ...és dans le cours de ...
...çoi ... ...ouvé moyen d'a...
...li ... ...les Chantiers ...
...dans les Ports ...
... à conduire ...
...st ... ...maniere ...
... considéra... ...états, ...
...ment. Tout ce qui s'ame... ...que
débite ailleurs que sur les Ports, ... les
au Lieutenant Général de Police. La ... sistance de Paris dépend en quelque sorte du concert de ces deux Magistrats.

Ce rapport entre leurs opérations demande en eux la même vigilance & la même activité. Tous deux ont à diriger vers un objet commun une infinité de manœuvres differentes, à tirer parti de l'intérêt des hommes, à faire servir leurs passions, leur concurrence, leurs besoins même, à l'avantage de la société. Ils doivent, en réprimant leur cupidité, favoriser leur industrie, employer leurs talens, sans se prêter à leurs vûes; s'attirer la confiance du peuple, le tromper quand il a besoin de l'être, placer à propos la douceur & la fermeté; prendre à la fois tous les caractéres

que demandent les diverses parties d'une administration si variée.

S'il m'étoit permis de m'étendre ici sur la conduite de M. Turgot, autant qu'elle le mérite, l'histoire de ses Prevôtés offriroit peut-être des traits applicables à toutes les circonstances possibles. On diroit même que tout ce qui pouvoit mettre à l'épreuve le Magistrat ferme, actif, intrépide, fécond en ressources, supérieur aux détails & capable de s'y livrer, s'est réuni, comme à dessein, pendant les onze années qu'a duré son exercice. Froids extraordinaires, stérilités, sécheresses, incendies, tumultes dans les lieux soumis à ses ordres, sujets intéressans de fêtes publiques, tout semble avoir conspiré pour sa gloire. L'esquisse que je vais tracer le montrera suffisamment. Quoique légere, elle m'entraînera dans quelques détails, & je sçais qu'il en est peu, qu'au premier coup d'œil on ne méprise; mais j'écris pour des Citoyens.

Les divers besoins de Paris consomment tous les ans une immense quantité de bois de toute espece. Toutes les branches de ce commerce dépendent du Prevôt des Marchands. La principale est le bois à brûler; objet très-important & qui devient de jour en jour plus digne de l'attention des Magistrats & du Ministére même. On auroit

peine à croire jusqu'où M. Turgot pousfoit à cet égard l'exactitude & l'attention, si le succès qui les a récompensées n'en étoit la preuve. Malgré les obstacles sans nombre qui se sont rencontrés dans le cours de ses cinq Prevôtés, il a trouvé moyen d'avoir presque toujours dans les Chantiers la provision de deux ans ; & dans les Ports éloignés une troisiéme, prête à conduire ici. Ceux qui sçavent de quelle maniere les bois s'exploitent, par combien d'états, de mains, de lieux ils passent, avant que de pouvoir être mis sur les bateaux qui les amenent, ou former ces trains, dont nous voyons la riviere couverte en certains tems, peuvent avoir une idée des soins, des veilles, des précautions que cet article seul exigeoit de M. Turgot. Aussi s'étoit-il rendu capable de trouver au besoin toutes les ressources possibles, par l'étude approfondie qu'il avoit faite de tout ce qui se rapporte même indirectement à ce commerce. A des informations journalieres de l'état de chaque Port, il joignoit une connoissance exacte du cours de la Seine, de toutes les rivieres qui s'y jettent, des ruisseaux qui tombent dans ces rivieres, & celle des pays arrosés par tant de canaux differens. La situation des lieux, la nature des terrains, leurs propriétés, leurs pro-

ductions, l'étendue des forêts, la qualité des bois, les difficultés plus ou moins grandes de leur exploitation, les obstacles à vaincre, les méthodes à réformer, les travaux à faire pour ouvrir des chemins, pour assûrer la navigation, pour donner un lit commun à des eaux dispersées & dès-lors inutiles; tout, en un mot, avoit été l'objet de ses recherches. Des Cartes générales & particulieres, levées sous ses auspices par une main habile, l'instruisoient de cette multitude de détails: ils y sont exprimés avec une précision surprenante, &, pour ainsi-dire, mis sous les yeux.

Le grand nombre d'accidens qui pouvoient rendre les mesures ordinaires insuffisantes ou même inutiles, remplissoit M. Turgot d'une inquiétude continuelle. Il voyoit d'un côté la consommation du bois presque doublée dans Paris depuis 1709, s'accroître de jour en jour, & de l'autre, les grandes forêts du Morvant & du Nivernois s'épuiser par des dégradations insensibles. L'amour du bien public, ingénieux, comme le sont toutes les passions à l'égard de leur objet, lui fit en 1739 former un projet, dont l'exécution remedieroit à tout, & dont nous ne pouvons mieux faire sentir l'importance, qu'en disant que

M. le Maréchal de Bellisle en avoit eu l'idée en même-tems que M. Turgot. Ce projet est de frayer aux bois de la Lorraine une route jusqu'à Paris, en établissant une communication entre l'Oyse & la Meuse, par la riviere d'Aîne & par quelques Canaux. Tous les plans de cet ouvrage ont été dressés avec une exactitude singuliere.

Par tout ce qu'exige du Prevôt des Marchands la consommation du bois seul, on peut juger de l'immensité d'un travail, dont cet article n'est qu'une légere partie. Les vins, les bleds & généralement toutes les sortes de grains & de marchandises, qui se débitent sur les Ports de cette Capitale, demandent les mêmes soins. Dans les années communes, la fourniture des bleds roule plus sur le Magistrat de la Police que sur lui. Ce que la riviere en amene alors ne monte qu'à la cinquiéme partie de l'approvisionnement total. C'est le contraire dans les années fâcheuses, où le plat pays est moins en état de fournir. Il faut aller en ce cas chercher des grains dans les Provinces éloignées, quelquefois même chez l'étranger, & ces grains remontent ou descendent la Seine. En 1738 & dans les deux années suivantes, les Ports de la Ville ont fourni presque seuls à la subsistance de Pa-

ris. M. Turgot s'est surpassé lui-même dans ces trois dernieres années, qui furent les plus difficiles de sa gestion.

Forcé de combattre à la fois l'inclémence des saisons & les obstacles qui naissoient de l'avidité des hommes, il dut ses succès à sa constance, à son génie, ajoûtons, au zéle infatigable de son Secretaire, digne confident de ses vûes, comme lui, plein de droiture, de désintéressement, d'ardeur pour le bien public, & qui par un dernier trait de ressemblance, a, comme lui, sacrifié sa santé dans cette occasion. Un travail outré les a réduits l'un & l'autre à l'état le plus affreux. M. Houssemaine, c'est le nom de ce bon Citoyen, devint paralitique dès l'année 1740, & l'est encore. M. Turgot, sujet à la goutte, dont les fréquens accès l'eussent empêché de vacquer à tout, essaya des remedes qui la firent refluer dans le sang; & telle est l'époque de la langueur dans laquelle il a traîné le reste de ses jours.

Le cas qu'il a fait d'un homme si propre à le seconder, montre assez combien il estimoit la vertu. Jamais il n'a donné sa confiance qu'à des gens de bien; il aimoit à les employer, il sçavoit les distinguer. Son discernement n'étoit pas moindre dans un autre genre. Les grands Artistes trou-

voient en lui un juste estimateur de leurs talens, & son suffrage étoit d'autant plus digne de les flatter, qu'il les jugeoit par lui même. En échange de leurs conseils, il leur a quelquefois fourni des idées heureuses. Un des amusemens de son loisir avoit été d'étudier les differentes pratiques des Arts, de visiter les Atteliers, de s'instruire à fond du détail des Manufactures. Il favorisoit les Auteurs des secrets utiles, & les épreuves qu'il en hazardoit ont été pour eux des moyens d'augmenter leurs expériences en même-tems que leur réputation.

M. Turgot s'exerçoit lui-même avec succès à perfectionner des machines, à les simplifier, à les rendre d'un usage plus sûr ou plus étendu. Son imagination féconde en nouveautés utiles ou brillantes, a souvent concouru dans les réjouissances publiques avec les talens des Artistes qu'il employoit. Rien n'égale la pompe des fêtes qu'il a données, que la politesse aisée, noble, attentive, avec laquelle il en faisoit les honneurs. La Poësie seule décriroit celles qui suivirent en 1739, la publication de la Paix & le Mariage de Madame. Dans ces fêtes somptueuses, l'ordre, le nombre, la nouveauté des spectacles, se disputerent nos applaudissemens.

La derniere surtout, mémorable à jamais par sa magnificence, a mérité de devenir en ce genre un monument du goût de notre siécle.

Mais quoique ces brillantes occupations fussent pour lui des devoirs, & qu'elles ayent servi de plus à mettre son génie dans un beau jour, il connoissoit trop le prix de la véritable gloire, pour l'attendre de leur éclat passager. D'autres titres plus réels lui répondent de l'immortalité. Cet ouvrage, digne des Romains, qu'il a fait construire pour l'écoulement des eaux de Paris & de toutes les immondices qu'elles entraînent; ce Quai, dont la hardiesse étonne les connoisseurs; la Fontaine de la rue de Grenelle, monument digne de Periclès & de Phidias, & qu'on eût admiré dans Athène; tant d'autres établissemens solides & durables, dont nous transmettrons l'usage à nos descendans, assûrent à M. Turgot l'admiration de la Postérité. Le détail de ces grands travaux appartient à l'Histoire; ils méritent la description la plus exacte, & telle qu'est capable de nous la donner le sçavant Ecrivain que le titre d'Historiographe attache à la Ville de Paris. Il fera remarquer, sans doute, que les Portes Saint Denis & Saint Martin, le Quai neuf & les remparts, sont dûs aux soins

de M. le Pelletier, Ministre d'Etat, grand oncle de M. Turgot; que depuis sa Prevôté jusqu'à celle de son neveu, il ne s'est fait presque rien de considérable; que M. de Souzi eut la direction du Pont Royal, & qu'ainsi depuis près d'un siécle presque tous les embellissemens de Paris sont l'ouvrage ou de M. Turgot, ou d'une famille à laquelle il appartenoit.

Ce que lui-même a fait n'est qu'une partie de ce qu'il avoit projetté. Il vouloit substituer un Pont de pierre au Pont rouge, environner l'Isle du Palais d'un Quai, qu'il auroit conduit jusqu'aux Invalides; établir dans les divers quartiers de la Ville des réservoirs qui eussent distribué l'eau partout; dégager le Portail de Saint Gervais & se charger à certaines conditions *d'achever le Louvre.* Ces projets, mûrement réflechis, & dont les plus justes mesures sembloient répondre, si des obstacles supérieurs ne les eussent arrêtés, n'en doivent pas moins entrer dans l'estimation de la grandeur de ses vûes. Un Prevôt des Marchands n'est pas un Ministre. Avec les idées de M. Colbert, M. Turgot n'avoit ni la disposition des mêmes sommes, ni la même indépendance.

Au reste ces ouvrages frappans, dont la beauté fixe nos regards, annoncent tou-

jours le goût de leur Auteur ; mais ce ne sont pas toujours des preuves de son zèle pour le bien public. L'amour propre suffit pour de pareilles entreprises, dont l'éclat est la récompense, & si M. Turgot n'avoit laissé que des monumens de cette espece, je lui verrois un droit incontestable à l'estime des amateurs des Arts ; je pourrois douter qu'il méritât la reconnoissance des Citoyens. Mais ce qui me persuade que dans ces travaux même si capables de lui faire un nom, l'espérance de la gloire agit moins sur son cœur, que le desir d'être utile, c'est le nombre presqu'infini d'ouvrages inconnus, obscurs, invisibles en quelque sorte, dont Paris, sans le sçavoir, est redevable à ses soins.

L'énumération seule en feroit un volume. Ici sa prévoyance faisoit placer une rampe, un parapet, une barriere ; là c'étoient des Pompes, des pieux qui pussent indiquer la hauteur de l'eau ; des filets qui retinssent ceux dont le hazard auroit causé la chûte. Il faisoit exactement couper les joncs qui croissent dans la riviere au-dessus de Paris, parce qu'on s'étoit apperçû que la graine ou la mousse qu'ils produisent, a la qualité d'un poison froid. Qu'on parcourre, en un mot, ses Prevôtés, on en comptera les jours par les services. On

verra le lit de la Seine nettoyé, dégagé de sables en plusieurs endroits; les attérissemens qui s'y formoient, détruits avec soin; ses eaux conduites dans des fontaines, que des sources moins bonnes avoient remplies jusqu'alors; un long travail entrepris pour regler les differentes mesures des liqueurs; des chaussées construites ou réparées; des Corps-de-garde établis sur les Ports & sur les remparts; mille précautions prises pour rendre la navigation plus facile; les incendies moins fréquens ou moins dangereux; la voye publique plus sûre ou plus libre; des embellissemens, des réparations sans nombre dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville; l'ordre mis dans ses Archives: enfin l'amélioration de tant de parties, dont chacune est insensible, mais dont le bon état néanmoins est le seul fondement du bien général.

Tous ces détails sont immenses; plusieurs en particulier semblent petits, mais plus ils le paroissent, plus la vûe, qui sans les confondre, sans négliger les grands objets, embrasse tout à la fois, a de force & d'étendue. L'utilité de ces travaux les annoblissoit aux yeux de M. Turgot; avec l'esprit assez juste pour n'en mépriser aucun, il avoit l'ame assez grande pour leur sacrifier la gloire attachée à des entrepri-

ses trop brillantes. Il voyoit même dans la plûpart le motif d'intérêt le plus capable de l'animer, un rapport sensible avec la vie des hommes.

En effet son humanité fut extrême, & malheureusement elle n'eut que trop d'occasions de paroître. Dans les tems de calamités publiques, il prodiguoit à l'indigence des secours de toute espece. Aux embrasemens de l'Hôtel-Dieu & de la Chambre des Comptes, arrivés coup sur coup en 1737, dans d'autres incendies moins connus, on le vit infatigable, intrépide, présent partout, donner ses ordres avec sang froid, soutenir les travailleurs par son exemple & ses largesses, risquer sa vie pour sauver des malheureux prêts à périr sous les flammes & les débris. Le peuple témoin de son courage, de son activité, de ses attentions généreuses, voyoit alors combien l'homme animoit en lui le Magistrat.

Aussi peu de Magistrats ont-ils été chéris autant que M. Turgot. Sa présence inspiroit au peuple le respect & la joye, maintenoit la police, arrêtoit les tumultes les plus violens. L'autorité de sa vertu le dispensoit de recourir à celle de sa place. On peut se souvenir du démêlé sanglant qui s'excita sur le Port Saint Nicolas, en-

tre les soldats des deux Régimens des Gardes au mois de Janvier 1736. Il s'agissoit de la décharge d'un batteau, dont les Suisses s'étoient emparés au préjudice des François. Ceux-ci vinrent le matin attaquer les travailleurs, qui se défendirent, & la querelle s'échauffoit, lorsque l'arrivée de M. Turgot rétablit le calme; mais ce calme n'étoit qu'apparent. Sur les quatre heures après midi, les Suisses s'étant rangés en bataille dans le Carrousel, marcherent le sabre à la main vers le Port. Dans ce moment quatre Compagnies aux Gardes Françoises passoient sur le Pont-neuf, en revenant de Versailles. Elles mettent sur le champ la bayonette au bout du fusil & s'avancent en ordre contre les Suisses. Ils se joignent & le combat s'engage. Des cris confus l'annoncent à M. Turgot, qu'un heureux pressentiment ramenoit alors vers le lieu de la scéne. Il y vole, se jette au fort de la mêlée, leur crie de mettre bas les armes. Au même instant toutes les armes sont à ses pieds. Il fait ranger les combattans sur deux lignes, écoute leurs plaintes, prononce entre eux & les appaise. Il le devoit, sans doute; peut-être même a-t'il moins risqué qu'on ne pense à faire son devoir. Un Magistrat est armé par le respect qu'imprime sa dignité. M. Turgot

connoissoit le pouvoir de la sienne, & son mérite personnel le mettoit en droit de s'y fier. Mais cette confiance dans un pareil cas suppose toujours bien du courage. Pour sentir alors tout ce qu'on peut, il faut être capable d'oser tout ce qu'on doit.

Quelle que fût la considération générale dont il jouissoit, cette estime est une suite si naturelle de sa conduite, que je ne m'arrêterois pas à la remarquer, si son zéle n'en avoit tiré de nouveaux avantages pour la Ville de Paris. M. Turgot ne se bornoit pas à l'embellir, à la rendre, en quelque sorte, plus habitable, à mettre les étrangers à portée de la connoître par un plan qui justifiât les éloges de la Renommée, à donner au Corps, qui représente les Citoyens, un lustre égal à sa dignité. Défenseur ardent des prérogatives de la Capitale, il a sçû maintenir des droits contestés, faire revivre des priviléges, à la veille d'être prescrits, en obtenir de nouveaux également honorables. Le détail en seroit trop long; c'est une formule que nous sommes obligés de répeter à chaque page. Les faits se nuisent par leur multitude, & forcés de choisir, nous regrettons tout ce qu'il ne nous est pas possible d'employer.

Ce précis des services de M. Turgot, tout imparfait qu'il est, montre assez com-

bien il a mérité le titre de Citoyen. Cependant nous n'avons encore rien dit d'un trait, qui considéré sous differens regards, annonce autant la sagesse que l'équité de ses vûes. C'est l'emploi qu'il fit de plus d'un million à rembourser des principaux de rente au denier cinquante, sans obliger les proprietaires à rien perdre sur le capital de leurs intérêts. On dut lui sçavoir d'autant plus de gré de cette opération, qu'il suivoit le plan de M. Lambert; conduite assez rare dans un successeur, trop intéressé souvent, pour faire cas d'une gloire qu'il seroit réduit à partager; mais M. Turgot étoit fait pour donner des exemples de desintéressement dans tous les genres. Il en est sur lesquels sa modestie me contraint au silence. Je ne sçais même s'ils ne sont pas trop éloignés de nos mœurs pour être cités; ils trouveroient aujourd'hui beaucoup d'incrédules, & peut-être de Censeurs.

Un tel usage d'une pareille somme, tant de fêtes, de libéralités, de réparations, d'embellissemens de toute espece, paroissoient devoir épuiser le trésor de la Ville. On ne seroit pas surpris qu'en la quittant, M. Turgot en eût laissé les fonds chargés de dettes considérables. Cependant, & c'est ce qui met le comble à sa gloire,

malgré de telles dépenses, il l'a remise à ses successeurs beaucoup plus riche qu'elle n'étoit avant sa Prevôté. Ses revenus étoient presque doublés en 1740. Le fait n'est pas vrai-semblable, mais il est vrai. Une grande économie, une administration éclairée, qui proportionnoit les entreprises aux moyens, la réunion de plusieurs droits faite de son tems au Domaine de la Ville, le produit de quelques droits anciens augmenté naturellement, ou porté par une sage régie à sa valeur réelle; d'autres opérations particulieres, que je ne puis déveloper ici, ont été les sources de cet accroissement prodigieux, & concourent à donner la solution de ce Problême. Paris gardera comme une des plus belles époques de son histoire, la Prevôté de M. Turgot; & le souvenir de ses vertus ne contribuera pas moins à faire vivre son nom, que la durée de ses monumens.



EXTRAIT

EXTRAIT DE LA DISSERTATION,

Sur les digressions, & la méthode de l'Histoire d'Hérodote, par M. l'Abbé Geinoz ; seconde partie.

MOnsieur l'Abbé G. qui avoit développé dans la premiere partie de sa Dissertation, le systême de morale, qu'Hérodote a eu dessein d'établir dans son Histoire, rendit compte dans la seconde partie, de la méthode que cet Auteur a suivie : il examina avec quel art il a disposé ce nombre prodigieux d'évenemens, d'observations & de connoissances qu'il vouloit transmettre à la postérité. Cet examen parut d'autant plus nécessaire à M. L. G. qu'à la premiere lecture de cet Auteur, on n'apperçoit pas la beauté de son plan : la plus grande partie des Lecteurs est choquée du désordre qui paroît y regner.

Mais si Hérodote n'a pas suivi dans son Histoire l'ordre des faits & des tems, c'est, selon M. L. G. parce qu'il a voulu plaire à ses Lecteurs, & éviter l'uniformité & la sécheresse de la narration, toujours inséparables de l'ordre chronologique. Il a pris Homére pour son modéle, & il l'a

aussi parfaitement imité, que la difference de l'Histoire & de la Poësie pouvoit le permettre. L'Iliade & l'Odyssée, sont les sources où il a puisé ce grand art d'amuser ses Lecteurs par cette étonnante varieté d'objets qu'il leur présente. Le parallele continuel que fit M. L. G. de ces deux Poëmes avec l'Histoire d'Hérodote, fut la preuve, dont il se servit pour faire voir qu'il ne manque rien à la beauté & à la perfection du plan que cet Historien s'est tracé.

Homére, dit-il, semble d'abord ne se proposer en général, que de montrer les pernicieux effets de la discorde parmi les Chefs d'une Armée, & en particulier les funestes suites de la colére d'Achille; il instruit cependant le Lecteur par differens épisodes de tout ce qui s'est passé pendant la guerre de Troye, & lui rappelle le souvenir de plusieurs actions glorieuses des Héros Grecs, qui étoient antérieurs à cette fameuse expédition. Il ne s'arrête pas à en décrire les préparatifs, il jette tout d'un coup le Lecteur au milieu de cette guerre, comme s'il l'avoit déja mis au fait de ce qui s'y passe. Le récit de la colére d'Achille lui donne occasion de décrire les combats & les évenemens qui en ont été les suites. Telle est, en un mot,

l'adresse du Poëte ; il trouve le moyen dans un sujet si simple d'étaler les richesses de la plus vaste & de la plus brillante imagination.

Hérodote transporte dans l'Histoire la méthode du Poëme Epique. Il se propose en général de raconter ce qui s'est passé de plus considérable parmi les hommes, & en particulier les démêlés & les grandes actions des Grecs & des Barbares. Pour remplir ce double objet, il ne commence point par tout ce qui s'est passé dans le premier âge du monde ; il débute par une courte exposition des injures réciproques, qui mirent la dissention parmi les Grecs & les Barbares. Il transporte ensuite tout d'un coup le Lecteur au regne de Crésus, Roi de Lydie ; il raconte la malheureuse entreprise de ce Prince contre Cyrus, Fondateur de la Monarchie des Perses ; de-là il suit Cyrus & les Rois ses Successeurs dans leurs differentes expéditions. Comme ces Conquérans porterent leurs armes contre toutes les Nations connues, l'Historien prend de-là occasion de décrire les Loix, la Religion, les mœurs & les antiquités de tous ces Peuples. La variété de tant d'objets prévient le dégoût que n'auroit pas manqué de causer au Lecteur un long récit histori-

que, & une attention continuelle aux mêmes choses.

Tel est l'art avec lequel Hérodote a sçu imiter le plan de l'Iliade. Si Homére s'étoit borné à décrire simplement les cruels effets de la colére d'Achille, s'il n'avoit pas enrichi son Poëme de descriptions & de peintures, il n'auroit pas enlevé les suffrages de toute l'Antiquité, il n'exciteroit pas encore aujourd'hui dans les meilleurs esprits cette admiration qui le fait placer au-dessus de tous les Poëtes. Il en est de même de l'Histoire d'Hérodote; si cet Auteur s'étoit contenté de narrer tout de suite les guerres de Perse, quelle sécheresse ne regneroit-il pas dans cet ouvrage? Quelle perte n'auroit-ce pas été pour la postérité, si elle avoit été privée de la connoissance des antiquités des Peuples qu'Hérodote seul lui a conservées?

M. L. G. compara ensuite l'Histoire d'Hérodote avec l'Odyssée, & montra qu'on apperçoit encore mieux dans ce Poëme que dans celui de l'Iliade, le dessein que l'Historien a eu d'imiter le Poëte. L'Odyssée a cet avantage sur l'Iliade, dit M. L. G. qu'elle est plus feconde en évenemens divers, & plus susceptible d'épisodes & de digressions. Elle consiste presque

tout entiere en récits, & a par conséquent plus de rapport à l'Histoire, que n'en a l'Iliade.

Le but d'Homére dans l'Odyssée est de raconter comment Ulisse, après avoir erré en differens Pays pendant dix ans, & avoir couru mille dangers, est enfin arrivé à Itaque; comment à son retour il a défait les poursuivans de Penelope, qui s'étant emparés de sa Maison, consumoient ses biens & ruinoient ses Etats. Les vûes d'Homére s'étendent encore plus loin, il veut nous apprendre une partie des aventures des autres Héros qui avoient été au siége de Troye, ce qui lui donne occasion de rapporter plusieurs évenemens, dont les récits produisent une agréable variété dans son Poëme. Tout ce qui étoit arrivé antérieurement à Ulisse, y entre par maniere d'épisode; mais lorsqu'il est enfin arrivé à Itaque, il n'est plus question de digressions, le Poëte ne s'occupe plus alors qu'à préparer le dénouement du Poëme, & à montrer avec quelle adresse & quel courage Ulisse, inspiré & fortifié par Minerve, détruit la nombreuse troupe des poursuivans de Penelope.

Voilà en peu de mots le plan de l'Odyssée. M. L. G. fit voir en quoi le plan de l'Histoire d'Hérodote lui ressemble, & il

y trouva d'abord le même trait de ressemblance qu'il avoit observé, en comparant l'Histoire d'Hérodote avec l'Iliade. Mais ce n'est pas seulement, continua-t'il, par le plan & l'arrangement des matieres que l'Histoire d'Hérodote ressemble à l'Odyssée, c'est par la nature même du sujet, par le contexte de la narration, & par une imitation suivie du début, de la conduite & de la catastrophe du Poëme.

Homére chante la gloire d'Ulisse, qui après dix années d'absence & de travaux, rentre dans ses Etats, délivre sa Maison des Tyrans qui l'opprimoient, & triomphe de tous ses ennemis par la valeur & la prudence. Hérodote raconte les grandes actions des Grecs dans la guerre qu'ils eurent à soutenir pour la défense de leur liberté, & la conservation de leur Patrie. Homére rappelle en differens récits les aventures & les travaux d'Ulisse, pour donner une juste étendue à son Poëme, pour l'orner & y répandre de l'agrément par le merveilleux des fictions. Les divers monumens historiques qu'Hérodote enchâsse avec tant d'art dans le tissu de sa narration, quoique remplis d'instructions & tous intéressans par eux-mêmes, ne sont cependant, à proprement parler, que des ornemens épisodiques, adroitement em-

ployés pour embellir le fonds de son Histoire, & pour en rendre la lecture plus agréable par la grande variété des objets. Le Poëte commence l'Odyssée par l'exposition de l'état malheureux où la Maison d'Ulisse étoit réduite. L'Historien semble aussi ne commencer son Histoire au regne de Crésus, que pour avoir occasion de montrer l'état de foiblesse & d'obscurité, où étoient alors les principales Républiques de la Gréce. On est en peine de sçavoir comment des Etats si foibles soutiendront l'effort de la puissance des Perses. L'Odyssée nous laisse dans une semblable inquiétude jusqu'au retour d'Ulisse.

On peut dire, qu'Hérodote a imité la conduite du Poëme en cette partie, autant que le devoir de l'Historien & la difference du sujet ont pû le lui permettre. Comme il n'a point créé lui-même son sujet, & qu'il n'avoit point la liberté de changer l'ordre & la suite des faits, on ne doit pas s'attendre à trouver une parfaite ressemblance entre son ouvrage & l'Odyssée. Mais on trouve du moins qu'en suivant des routes differentes, Hérodote est parvenu au même but, c'est-à-dire, qu'il excite les mêmes mouvemens dans l'esprit du Lecteur, & qu'il y produit le même intérêt.

M. L. G. fit remarquer ici l'attention que le Poëte & l'Historien ont eue à préparer la catastrophe de leurs ouvrages. Ils n'oublient rien l'un & l'autre de ce qui peut la rendre vraisemblable. Le massacre des poursuivans étoit fort au dessus des forces d'Ulisse & de Telemaque. La Gréce paroissoit de même n'être point en état de résister à l'invasion des Perses. Il étoit donc de l'art, & même du devoir de l'Historien, aussi bien que du Poëte, de nous apprendre avec quelle adresse ces entreprises avoient été conduites, de nous montrer par quels degrés, & par quels secours leurs Héros sont parvenus à exécuter de si grandes actions, & c'est en quoi Hérodote a parfaitement imité Homére. La prise & l'incendie de Sardes excitent toute la colére de Darius ; il fait les plus grands préparatifs de guerre, il menace les Athéniens de ravager leur Pays & de détruire leurs Villes : on craint tout pour eux ; mais on est bientôt rassuré par la victoire qu'ils remportent dans la plaine de Marathon. Le succès de cette bataille, loin de terminer la guerre, ne fait que l'allumer de plus en plus. Xerxès, en succédant à l'Empire, hérite de la haine de Darius contre les Grecs. Il arme toute l'Asie, il couvre la mer de Vaisseaux ; comment

la Gréce soutiendra-t'elle l'effort d'une puissance si énorme? L'Historien prend soin de nous tirer de cette inquiétude; il nous a appris d'avance les progrès que les Athéniens avoient fait depuis quelques années dans l'Art militaire, & en particulier dans la Marine. Après ces instructions préliminaires, Hérodote passe au récit de l'expédition de Xerxès. Alors tout occupé de son sujet, il ne s'abandonne plus à de longues digressions. Fidéle imitateur d'Homére dans la conduite du sujet, il est plein du même enthousiasme, quand il arrive à la catastrophe. Il peint avec des traits de feu les combats des Thermopyles, & les fameuses batailles de Salamine & de Platée. La description de ce qui se passe dans ces fameuses journées, n'est pas moins terrible que celle du massacre des Princes qui prêtendoient au mariage de Penelope.

M. L. G. finit sa Dissertation, en disant qu'il passoit sous silence bien d'autres traits de conformité entre l'Histoire d'Hérodote & l'Odyssée, tels que sont le style, le tour des phrases, & les expressions. Il observa, que quoique Hérodote ait suivi de si près son modéle, il ne s'est cependant jamais écarté des devoirs d'un bon Historien, & qu'on ne peut pas le soupçonner d'avoir

sacrifié la vérité de l'Histoire aux agrémens du style, ni à la gloire de sa Nation.

EXTRAIT

Des Additions à l'Histoire du Roi Jean, pere de Charles V. Par M. l'Abbé Sallier.

C'Est une opinion assez généralement reçue parmi les gens de Lettres, qu'entre les Princes de la Maison Royale de Valois, Charles V. & François Premier ont été les principaux Auteurs de la renaissance des Lettres, & que c'est à ces deux Princes qu'on est redevable des premiers rayons de lumiere, qui ont dissipé les ténébres de l'ignorance. Personne jusqu'ici ne s'est avisé d'associer à cette gloire le pere de Charles V, & peut-être que cette entreprise paroîtra d'abord un paradoxe; mais les réflexions suivantes les feront bientôt disparoître.

L'Histoire nous apprend que Jean, pere de Charles V, n'attendit pas à être Roi, pour honorer de sa protection les Sciences & ceux qui les cultivoient. Il n'étoit encore connu que sous le nom de Duc de Normandie, lorsque Jean de Vignai, Religieux Hospitalier de Saint Jacques du Haut-Pas, offrit à ce Prince une Traduc-

tion du Livre de la Moralité du Jeu des Echecs.

La Bibliothéque du Roi possede un manuscrit, dont la rareté fait tout le prix. C'est un Dialogue, où le Duc de Normandie nous est représenté comme un des Interlocuteurs. Ce Traité est une Physique générale, où les personnages du Dialogue s'entretiennent des differens corps répandus sur la surface de la Terre, & du mouvement des Globes célestes. Quoique la Philosophie fût encore au berceau, on peut néanmoins par ce Traité connoître quelle pouvoit être la variété des connoissances, & à quel degré elles avoient été portées dans le siécle de Jean, Duc de Normandie. On conçoit aussi par-là que ce Prince, dans sa jeunesse même, avoit acquis les connoissances, qu'il étoit possible d'acquérir dans le siécle où il vivoit. Ajoûtons qu'en même tems, il jettoit dans les esprits ces semences qui devoient produire un jour des fruits plus éclatans. Il excitoit par sa protection, & par son amour pour les Sciences, le desir de les perfectionner, & s'il n'étoit réservé qu'à des tems fort éloignés de réussir, il faut s'en prendre à la nature de l'esprit humain, qui ne parvient à rien de parfait dans quelque genre que ce soit, que par des progrès lents &

fucceffifs. On put du moins dès-lors entrevoir l'aurore de ce beau jour, où devoient éclore ces chefs-d'œuvre d'Eloquence & de Poësie, qui ont fi fort illuftré le Regne de Louis XIV.

Philippe de Valois mourut en 1349, & laiffa le Trône à fon fils. Le Roi Jean, animé du même goût qui s'étoit manifefté dans le Duc de Normandie, ne fongea qu'à rendre facile l'acquifition des connoiffances, à mettre les Curieux en état de tirer de l'Hiftoire Ancienne ce qu'il y a de plus inftructif & de plus intéreffant, à enrichir la Langue Françoife des ouvrages précieux que poffedent les Langues fçavantes. Pour cet effet il engagea Pierre Berceure, Religieux Benedictin, & alors Prieur de Saint Eloi à Paris, à traduire les trois Décades qui nous reftent de Tite-Live. Cette Traduction précieufe pour le fiécle où elle parut pour la premiere fois, l'eft encore aujourd'hui pour nous par un grand nombre de mots François qui manquoient à la Langue, & que l'Auteur inventa pour rendre plufieurs mots Latins, qui n'avoient pas, felon qu'il le remarque, leurs *Propres François*. On trouve dans les Mémoires de l'Académie une lifte de tous les termes qui furent créés alors, & qui ne contribuerent pas peu à enrichir la Langue Françoife.

Cette entreprise ne fut pas la seule, à laquelle le Roi Jean attacha les Sçavans de son tems : il voulut encore faciliter la lecture de l'Ecriture Sainte aux personnes accoûtumées à la Langue Françoise, & peu exercées dans la Langue Latine. Maître Jean de Sy, pour seconder les intentions du Prince, travailla à une version de l'Ecriture Sainte, & le Catalogue de la Bibliothéque de Charles V. fait foi, que cet Auteur, par ordre du Roi Jean, en avoit traduit plusieurs morceaux. Ce Catalogue est un inventaire original, & du tems même de Charles V. Il présente un grand nombre de Livres qui n'ont été composés que pour satisfaire les desirs du Roi Jean, en suivre les vûes, & exécuter ses ordres. On doit présumer que le Recueil des Livres de cet inventaire avoit été commencé, & vraisemblablement très avancé par le Roi Jean ; autrement on ne pourroit se persuader que depuis 1364 jusqu'en 1373, qui est l'année où cet inventaire fut fait, Charles V. eût pû rassembler plus de neuf cens volumes. L'impression n'étoit pas encore trouvée ; les Livres étoient fort rares, difficiles à recouvrer, & les embarras de la guerre ne sembloient permettre à Charles V. que de donner quel-

ques momens de ſon loiſir à des amuſemens Littéraires. Concluons donc que la Librairie du Louvre, pour parler le langage du tems, étoit autant l'ouvrage du Roi Jean, que de Charles V, ſon fils.

On s'étonnera moins de ce goût vif & ardent, qui portoit le Roi Jean à raſſembler des Livres, lorſqu'on fera attention à l'amour qu'il avoit pour les Sçavans mêmes. Ce Prince n'avoit rien négligé pour attirer dans ſes Etats l'illuſtre Petrarque. Aux plus preſſantes invitations, il avoit joint les conditions les plus avantageuſes. Pétrarque lui-même ne nous a pas laiſſé ignorer cette circonſtance de ſa vie, ſi glorieuſe pour le Prince, & ſi honorable pour lui. Charles V, dans ſes tentatives, à l'égard de Thomas de Piſan, pere de Chriſtine, fut plus heureux que le Roi Jean à l'égard de Pétrarque; mais on peut croire que l'exemple du pere guida le fils.

En voilà aſſez, pour prouver que le Roi Jean par lui-même a mérité le titre de premier Reſtaurateur des Lettres, & qu'il faut lui rapporter les commencemens de leur renaiſſance en France. On doit juger par les faits que nous avons rapportés d'après M. l'Abbé

Sallier, que le Roi Jean avoit tiré les esprits de leur assoupissement, qu'il avoit réveillé l'industrie, & excité l'émulation parmi ceux qui se sentoient capables d'écrire; que les ouvrages les mieux accueillis étoient ceux qui tournoient au profit des mœurs & de l'honnêteté, qu'il avoit prescrit lui-même ceux, dont la Traduction, ou la composition pouvoit multiplier les connoissances, étendre la sphére des idées, élever les vûes, fournir des exemples de vertu, animer le courage, & nourrir dans tous les cœurs l'amour du bien public. Ce goût qu'il avoit pour les Sciences, il l'avoit transmis, comme un héritage précieux, aux Princes, ses fils, par l'éducation qu'il avoit sçû leur donner. Ainsi ce que Charles V. fit pour les Lettres, le Roi Jean l'avoit inspiré. Charles V. eut assez de force dans l'esprit pour conduire à d'heureux succès les affaires les plus importantes, & pour allier avec le Gouvernement de l'Etat, l'amour des Sciences, & le soin de les faire fleurir; mais le Roi, son pere, lui avoit fait connoître les moyens, & son exemple lui avoit suggeré les mesures qu'il falloit prendre pour y réussir. Si donc Charles V. a eu la gloire d'élever l'édifice, il faut convenir que le Roi Jean en avoit

posé les premiers fondemens. Ainsi pour marquer la véritable époque du renouvellement des Sciences en France, il faut remonter au Regne du Roi Jean. On verra depuis ce tems renaître, se répandre, & s'accroître la lumiere dont nous jouissons, & qui a éclairé les hommes jusqu'à nos jours.

Cette lumiere que le Roi Jean ralluma, que Charles V. augmenta, fut conservée avec beaucoup de soin par les autres Princes, ses fils. » Jean, Duc de Berri, se-» cond fils du Roi Jean, aimoit, dit » Christine de Pisan, gens soubtils, soit » Clers ou autres, beaux Livres de Scien-» ces Morales, & Histoires notables des » Pollicies Romaines...... tous ouvrages » soubtilement faits & par Maistrie, » beaux & polis à ournemens. On tomberoit dans un détail sec & ennuyeux, si on rapportoit tous les ouvrages que l'on s'empressa de dédier aux Princes, dont il ordonna l'exécution, ou pour la perfection desquels il communiqua le secours de ses lumieres mêmes. M. le Laboureur a publié avec la vie de Jean, Duc de Berri, l'inventaire des Livres qne ce Prince possedoit. Il y en avoit de tout genre, Livres de Religion, Livres de Jurisprudence, Livres d'Histoire, Livres de Belles-Let-

tres, Livres de Philosophie. Cet Inventaire cependant n'est pas complet, & la Bibliothéque du Roi a recouvré plusieurs volumes manuscrits de Jean, Duc de Berri, non compris dans la Liste de M. le Laboureur, & qu'il est aisé de reconnoître pour avoir appartenu à ce Prince, par l'Inscription que N. Flamel a mise à la tête de ces volumes.

Philippe, premier Duc de Bourgogne, de la seconde Maison Royale, fils du Roi Jean; & Charles, Duc d'Orleans, son arriere-petit-fils, montrerent un goût vif pour les Lettres. Qui ne voit que ce goût décidé pour la Littérature, avoit sa premiere source dans le Roi Jean, qui l'avoit inspiré à ses enfans, & qu'eux-mêmes à leur tour avoient transmis à leurs descendans, comme un précieux héritage?

EXTRAIT

Du Discours de M. l'Abbé Vatry, sur les differences qui caractérisent la Tragédie Greque & la Tragédie Françoise.

MOnsieur L. V. trouve que les Tragédies des Grecs differoient des nôtres en trois points essentiels. 1°. Par le choix des sujets; 2°. par la maniere de les traiter; 3°. par leurs représentations.

Il fait voir 1°. que les ſujets des Tragédies Grecques étoient toujous des actions publiques, & expoſées à la vûe de tout un peuple. En ſecond lieu que leurs ſujets étoient beaucoup plus ſimples que ceux de nos Tragédies, qu'on n'y voyoit ni ces intrigues compliquées, ni ces incidens multipliés que nous nous plaiſons à étaler ſur notre Scéne. Il cite, pour exemple de l'extrême ſimplicité des ſujets des Tragédies Grecques, le Philoctete de Sophocle, qui eſt une des plus belles piéces de ce Poëte, & où il n'y a que trois perſonnages avec le chœur.

3°. Les Grecs choiſiſſoient des actions ſi terribles & ſi atroces, que nous ne pourrions les ſoutenir aujourd'hui : notre Théatre s'eſt plié à la douceur de nos mœurs, nous y voulons toujours voir de la galanterie. Les Anciens cherchoient à faire une grande impreſſion ſur les ſpectateurs ; ils vouloient exciter en eux la pitié & la terreur : il leur falloit des paſſions portées aux derniers excès, & des malheurs épouvantables.

La conſtitution & l'économie de la Tragédie Grecque, ſont toutes differentes de la diſpoſition des nôtres. Les Athéniens ignoroient la diviſion du Poëme dramatique en cinq Actes ; leur Tragédie n'ad-

met aucun vuide. L'action marche de suite, & telle qu'elle a dû naturellement se passer. Le chœur toujours présent à l'action, est un des principaux personnages, fait une espéce de basse continue dans les Scénes, & remplit ses intermédes par ses chants; les complaintes des Héros partagées en strophes, ainsi que les chœurs, & dans les mêmes mesures de vers, occupent aussi souvent les vuides de l'action. En général, les Anciens étoient infiniment plus scrupuleux que nous sur la vraisemblance, rien ne se passoit sur leur Theatre sans une raison, ou nécessaire ou au moins apparente.

On peut dire aussi que la Poësie des Tragédies Grecques est bien plus forte, & plus relevée que la Poësie des nôtres; nos Poëtes sont obligés de modérer leur verve pour se réduire au ton d'une conversation noble. Les Tragiques Grecs pouvoient se livrer à tout leur enthousiasme. Il faut convenir encore qu'ils ont mieux connu que nous, quel étoit le but que devoit se proposer la Tragédie, je veux dire, l'instruction des spectateurs. Il n'y a aucune Tragédie Grecque qui ne présente par le résultat de sa fable une moralité, & les chœurs n'y cessent d'inspirer l'horreur du vice, & l'amour de la vertu.

M. L. V. obſerva en dernier lieu, que les Tragédies anciennes étoient faites pour être repréſentées avec bien plus de pompe & de magnificence que les nôtres; elles ſuppoſent toujours des décorations, des machines; elles étoient accompagnées de chants, de danſes & d'inſtrumens. M. L. V. eſt même perſuadé qu'elles ſe chantoient d'un bout à l'autre. Il a prouvé autrefois ſon ſentiment dans une Diſſertation, imprimée dans le huitiéme volume des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres.

La Tragédie Grecque tenoit eſſentiellement à la Religion, & faiſoit une partie conſidérable du culte que l'on rendoit aux Dieux. On ne repréſentoit jamais que pendant la célébration de quelque fête. Il y avoit un Autel ſur le Théatre; on y faiſoit des ſacrifices devant & après le ſpectacle. Les Acteurs étoient appellés Miniſtres de Bacchus, & on les revéroit comme les autres Prêtres dans le tems de leurs fonctions. Les compoſitions des Poëtes Athéniens devoient s'ajuſter à des idées de pompes & de ſolemnités religieuſes.

M. L. V. finit ainſi : puiſque par tant de raiſons les Tragédies des Grecs étoient differentes des nôtres, ne les jugeons pas par les mêmes principes, entrons plutôt dans leurs vûes, tâchons de prendre leurs

idées, instruisons-nous bien de leurs moeurs, de leur Gouvernement, de leur Religion; nous verrons bientôt disparoître les défauts que nous y croyons voir, & nous les lirons avec plus de plaisir & avec plus d'utilité.

A sua Eccellenza il Signor MARCHESE DE CURSAY, Marescjallo di Campo, e Commandante Generale delle Truppe di S. M. Xa. in Corsica. Si allude ad alcuni frutti e fiori finti presentatigli dall' Autore.

SONNETTO.

QUesti Frutti, Signor, e questi Fiori
Che industre man feo di natura a scorno,
Se non li sdegni, forse fia che un giorno
Altri io t'offra di lor assai maggiori.

Che a me permesso è fra i celesti Cori
Delle Dive, che in Pindo hanno il soggiorno;
Alli Eroi più famosi il crine adorno
Render di sagri, ed immortali allori.

Sprezzar con questi allor potrai l'altera
Empia Donna, che nulla al mondo cura,
E miete i più bei Fior inanzi sera.

Anzi, mercè di lor, ferma, e ſicura
Tua fama andar vedraſſi, e ſulla nera
Sponda, inſultar l'onda di lete oſcura.

Del Sig. Roberto Curlo, Nobile Genoveſe.

OBSERVATIONS

Sur le Diſcours qui a été couronné à Dijon.

L'Auteur du Diſcours Académique qui a remporté le Prix à l'Académie de Dijon, eſt invité par des perſonnes qui prennent intérêt au bon & au vrai qui y régnent, à publier ce Traité plus ample, qu'il avoit projetté & depuis ſuprimé.

On eſpére que le Lecteur y trouveroit des éclairciſſemens & des modifications à pluſieurs propoſitions générales, ſuſceptibles d'exceptions & de reſtrictions. Tout cela ne pouvoit entrer dans un Diſcours Académique, limité à un court eſpace. Cette ſorte de ſtyle non plus n'admet peut-être pas de pareils détails, & ce ſeroit d'ailleurs paroître ſe défier trop des lumiéres & de l'équité de ſes Juges.

C'eſt ce que des perſonnes bien intentionées ont voulu faire entendre à certains Lecteurs hériſſés de difficultés & peut

être de mauvaise humeur de voir le luxe trop vivement attaqué. Ils se sont récriés sur ce que l'Auteur semble, disent-ils, préférer la situation où étoit l'Europe avant le renouvellement des sciences, état pire que l'ignorance par le faux sçavoir ou le jargon scholastique qui étoit en régne.

Ils ajoutent que l'Auteur préfére la rusticité à la politesse, & qu'il fait main basse sur tous les Sçavans & les Artistes. Il auroit du, disent-ils, encore marquer le point d'où il part pour désigner l'époque de la décadence, & en remontant à cette premiere époque, faire comparaison des mœurs de ce tems là avec les nôtres. Sans cela nous ne voyons point jusqu'où il faudroit remonter, à moins que ce ne soit au tems des Apôtres.

Ils disent de plus, par rapport au luxe, qu'en bonne politique on sçait qu'il doit être interdit dans les petits Etats, mais que le cas d'un Royaume tel que la France, par exemple, est tout different. Les raisons en sont connues.

Enfin voici ce qu'on objecte. Quelle conclusion pratique peut-on tirer de la Thése que l'Auteur soutient ? Quand on lui accorderoit tout ce qu'il avance sur le préjudice du trop grand nombre de

Sçavans & principalement de Poëtes, Peintres & Musiciens, comme au contraire sur le trop petit nombre de Laboureurs. C'est, dis-je, ce qu'on lui accordera sans peine. Mais quel usage en tirera-t'on ? Comment remédier à ce désordre, tant du côté des Princes que de celui des Particuliers ? Ceux là peuvent-ils gêner la liberté de leurs sujets par rapport aux Professions ausquelles ils se destinent ? Et quant aux luxe, les loix somptuaires qu'ils peuvent faire n'y remédient jamais à fonds ; l'Auteur n'ignore pas tout ce qu'il y auroit à dire là dessus.

Mais ce qui touche de plus près la généralité des Lecteurs, c'est de sçavoir quel parti ils en peuvent tirer eux-mêmes en qualité de simples Particuliers, & c'est en effet le point important, puisque si l'on pouvoit venir à bout de faire concourir volontairement chaque individu particulier à ce qu'éxige le bien public, ce concours unanime feroit un total plus complet, & sans comparaison plus solide, que tous les réglemens imaginables que pourroient faire les Puissances.

Voila une vaste carriére ouverte au talent de l'Auteur, & puisque la presse roule & roulera vraisemblablement (quoi qu'il en puisse dire) & toujours plus au service

du

du frivole & de pis encore qu'à celui de la vérité, n'est-il pas juste que chacun qui a de meilleures vûes & le talent requis, concoure de sa part à y mettre tout le contrepoids dont il est capable ?

Il est d'ailleurs des cas où l'on est plus comptable au Public d'un second écrit qu'on ne l'étoit du premier. Il n'y a pas beaucoup de Lecteurs à qui l'on puisse appliquer ce Proverbe. *A bon entendeur demi mot.* On ne sçauroit mettre dans un trop grand jour des vérités qui heurtent autant de front le goût général, & il importe d'ôter toute prise à la chicane.

Il est aussi bien des Lecteurs qui les goûteront mieux dans un style tout uni, que sous cet habit de cérémonie qu'éxigent des Discours Académiques, & l'Auteur, qui paroît dédaigner toute vaine parure, le préférera sans doute, libéré qu'il sera par là d'une forme toujours génante.

P. S. On apprend qu'un Académicien d'une des bonnes Villes de France, prépare un Discours en réfutation de celui de l'Auteur. Il y fera sans doute entrer un Article contre la suppression totale de l'Imprimerie, que bien des gens ont trouvé extrémement outré.

REPONSE

Aux Observations précédentes.

JE dois, Monsieur, des remercîmens à ceux qui vous ont fait passer les observations que vous avez la bonté de me communiquer, & je tâcherai d'en faire mon profit; je vous avouerai pourtant que je trouve mes Censeurs un peu sévéres sur ma Logique, & je soupçonne qu'ils se seroient montrés moins scrupuleux, si j'avois été de leur avis. Il me semble au moins que s'ils avoient eux-mêmes un peu de cette exactitude rigoureuse qu'ils éxigent de moi, je n'aurois aucun besoin des éclaircissemens que je leur vais demander.

L'Auteur semble, disent-ils, *préférer la situation où étoit l'Europe avant le renouvellement des sciences. Etat pire que l'ignorance par le faux sçavoir, ou le jargon qui étoit en régne.* L'Auteur de cette observation semble me faire dire que le faux sçavoir, ou le jargon scholastique soit préférable à la Science, & c'est moi-meme qui ai dit qu'il étoit pire que l'ignorance; mais qu'entend-il par ce mot de *situation*? L'applique-t-il aux lumiéres ou aux mœurs, ou s'il confond ces choses que j'ai tant pris de peine à distinguer? Au reste, comme

c'est ici le fond de la question, j'avoüe qu'il est très-mal adroit à moi de n'avoir fait que sembler prendre parti là-dessus.

Ils ajoûtent que l'Auteur préfére la rusticité à la politesse. Il est vrai que l'Auteur préfére la rusticité à l'orgueilleuse & fausse politesse de notre siécle, & il en a dit la raison. *Et qu'il fait main basse sur tous les Sçavans & les Artistes.* Soit, puisqu'on le veut ainsi, je consens de supprimer toutes les distinctions que j'y avois mises.

Il auroit du, disent-ils encore, *marquer le point d'où il part, pour désigner l'époque de la décadence.* J'ai fait plus; j'ai rendu ma proposition générale : J'ai assigné ce premier dégré de la décadence des mœurs au premier moment de la culture des Lettres dans tous les pays du monde, & j'ai trouvé le progrès de ces deux choses toujours en proportion. *Et en remontant à cette premiere epoque, faire comparaison des mœurs de ce tems-là avec les nôtres.* C'est ce que j'aurois fait encore plus au long dans un volume in-quarto.

Sans cela, nous ne voyons point jusqu'où il faudroit remonter, à moins que ce ne soit au tems des Apôtres. Je ne vois pas, moi, l'inconvénient qu'il y auroit à cela, si le fait étoit vrai. Mais je demande justice

au Censeur : Voudroit-il que j'eusse dit que le tems de la plus profonde ignorance étoit celui des Apôtres ?

Ils disent de plus, par rapport au luxe, qu'en bonne politique on sçait qu'il doit être interdit dans les petits Etats, mais que le cas d'un Royaume, tel que la France par exemple, est tout different. Les raisons en sont connues. N'ai-je pas ici encore quelque sujet de me plaindre ? Ces raisons sont celles ausquelles j'ai tâché de répondre. Bien ou mal, j'ai répondu. Or on ne sçauroit guéres donner à un Auteur une plus grande marque de mépris qu'en ne lui répliquant que par les mêmes argumens qu'il a réfutés. Mais faut-il leur indiquer la difficulté qu'ils ont à résoudre ? La voici. *Que deviendera la vertu, quand il faudra s'enrichir à quelque prix que ce soit* * ? Voila ce que je leur ai demandé, & ce que je leur demande encore.

Quant aux deux observations suivantes, dont la premiere commence par ces mots : *Enfin voici ce qu'on objecte*, & l'autre par ceux-ci ; *mais ce qui touche de plus près* ; je supplie le Lecteur de m'épargner la peine de les transcrire. L'Académie m'avoit demandé si le rétablissement des Sciences & des Arts avoit contribué à épurer les

* Disc. p. 38.

mœurs. Telle étoit la question que j'avois à résoudre : cependant voici qu'on me fait un crime de n'en avoir pas résolu une autre. Certainement cette critique est tout au moins fort singuliere. Cependant j'ai presque à demander pardon au Lecteur de l'avoir prévûe, car c'est ce qu'il pourroit croire en lisant les cinq ou six dernieres pages de mon discours.

Au reste ; si mes Censeurs s'obstinent à desirer encore des conclusions pratiques ; je leur en promets de très clairement énoncées dans ma premiere réponse.

Sur l'inutilité des Loix somptuaires pour déraciner le luxe une fois établi, on dit que *l'Auteur n'ignore pas ce qu'il y a à dire là-dessus.* Vraiment non. Je n'ignore pas que quand un homme est mort, il ne faut point appeller de Médecins.

On ne sçauroit mettre dans un trop grand jour des vérités qui heurtent autant de front le goût général, & il importe d'ôter toute prise à la chicane. Je ne suis pas tout à fait de cet avis, & je crois qu'il faut laisser des osselets aux enfans.

Il est aussi bien des Lecteurs qui les goûteront mieux dans un style tout uni, que sous cet habit de cérémonie qu'exigent les Discours Académiques. Je suis fort du goût de ces Lecteurs-là. Voici donc un point dans le

quel je puis me conformer au sentiment de mes Censeurs, comme je fais dès aujourd'hui.

J'ignore quel est l'adversaire dont on me menace dans le *Postscriptum*. Tel qu'il puisse être, je ne sçaurois me résoudre à répondre à un ouvrage, avant que de l'avoir lû, ni à me tenir pour battu, avant que d'avoir été attaqué.

Au surplus, soit que je réponde aux critiques qui me sont annoncées, soit que je me contente de publier l'ouvrage augmenté qu'on me demande, j'avertis mes Censeurs qu'ils pourroient bien n'y pas trouver les modifications qu'ils esperent. Je prévois que quand il sera question de me défendre, je suivrai sans scrupule toutes les conséquences de mes principes.

Je sçais d'avance avec quels grands mots on m'attaquera. Lumieres, connoissances, loix, morale, raison, bienseance, égards, douceur, aménité, politesse, éducation, &c. A tout cela je ne répondrai que par deux autres mots, qui sonnent encore plus fort à mon oreille. Vertu, vérité! m'écrirai-je sans cesse; vérité, vertu! si quelqu'un n'apperçoit là que des mots, je n'ai plus rien à lui dire.

EPIGRAMME

Contre un Auteur logé au quatriéme étage.

SUivant la hauteur de la place
Qu'*Apollon* nous marque au *Parnasse* ;
Nous réglons notre appartement ;
Or, écoutez, voiçi comment :
Celui qui sur le *Pinde* prime,
Peut s'étaller dans un premier ;
Mais qui n'en atteint pas la cime,
Est relegué dans un grenier.

Par l'Inconnu, Coadjuteur du Porte-Banniere des Innocens.

LE PRINTEMS,

STANCES REGULIERES

*A Mlle D**, qui m'avoit demandé des vers sur cette saison.*

QUe le Printems est agréable !
Il est accompagné des folâtres *Zéphirs* ;
Il nous rend la campagne aimable ;
Il invite à goûter les plus tendres plaisirs.

Tout rit, tout plaît dans la Nature ;
La jeune & belle *Flore* étale en tous les lieux ;
Gazons fleuris, tendre verdure,
Et du lys odorant l'éclat délicieux.

Reine des fleurs, charmante rose !
Pourquoi donc naître, hélas & parer nos jardins,
Puisqu'aussi-tôt séche qu'éclose,
Tout votre éclat ne dure au plus que deux matins ?

Semblable à cette fleur divine,
Une belle nous plaît ; on en est enchanté ;
Bientôt une sévere épine
Nous rebute & nous chasse, enfin vient son Eté.

Trop tard alors elle veut plaire ;
En voyant ses appas déja sur le retour,
On la méprise, elle a beau faire,
L'Amour, pour la punir, la chasse de sa Cour.

Jeunes beautés si florissantes,
Faut-il que vous passiez aussi rapidement ?
Votre Printems vous rend charmantes ;
Rarement votre Eté peut fixer un amant.

Votre teint de lys & de roses
Par son riant éclat sçait enchanter nos cœurs ;
Mais ces beautés à peine écloses,
Se fannent en un jour comme les moindres fleurs.

Jouissez de votre jeunesse,

Aimez, belles, aimez au printems de vos jours,
Car l'approche de la vieillesse
Voit fuir à pas légers les volages amours.

ENVOI.

Gravez bien au fond de votre ame,
Et retenez, *Iris*, cette utile leçon :
Mon cœur, à présent tout de flamme,
Peut-être en vôtre Eté ne seroit qu'un glaçon.

Par le même.

ON a vû dans le Mercure du mois d'Avril un article de l'Encyclopédie sur une matiere très-connue & traitée par un grand nombre de differens Auteurs ; c'étoit le mot Abeille ; on a crû devoir donner un autre article d'Histoire Naturelle sur une matiere presque ignorée, ou traitée du moins très-superficiellement par ceux qui en ont écrit, c'est le mot *Agate* ; il est, comme le premier, de la composition de M. d'Aubenton. On verra par cet exemple que le Dictionnaire de l'Encyclopédie ne contiendra pas seulement l'Histoire des connoissances acquises, mais qu'on en trouvera aussi de nouvelles dans toute la suite de ce grand ouvrage.

Agate, *Achâtes* S. F. (Hist. Nat.) Pierre fine que les Auteurs d'Histoire Naturelle

E v

ont mise dans la classe des pierres fines demi-transparentes. Voyez Pierre fine.

On croit que le nom d'Agate vient de celui du fleuve *Achates* dans la vallée de Noto en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui *le Drillo*, & on prétend que les premieres pierres *d'Agate* furent trouvées sur les bords de ce fleuve.

La substance de *l'Agate* est la même que celle du caillou, que l'on appelle communément *pierre à fusil* : toute la difference que l'on peut mettre entre l'une & l'autre, est dans les couleurs ou dans la transparence ; ainsi *l'Agate* brute, *l'Agate* imparfaite par rapport à la couleur & à la transparence, n'est pas differente du caillou, & lorsque la matiere du caillou a un certain dégré de transparence ou des couleurs marquées, on la nomme *Agate*.

On distingue deux sortes *d'Agates* par rapport à la transparence : sçavoir *l'Agate Orientale* & *l'Agate Occidentale*. La premiere vient ordinairement des pays Orientaux, comme son nom le désigne, & on trouve la seconde dans les pays Occidentaux, en Allemagne, en Bohéme, &c. On reconnoit *l'Agate* Orientale à la netteté, à la transparence, à la beauté du poli ; au contraire *l'Agate* Occidentale est obscure ; sa transparence est offusquée, & son pe-

liment n'est pas aussi beau que celui des *Agates* Orientales. Toutes les Agates qu'on trouve en Orient n'ont pas les qualités qu'on leur attribue ordinairement, & on rencontre quelquefois des Agates en Occident, que l'on pourroit comparer aux Orientales.

La matiere ou la pâte de l'Agate Orientale, comme disent les Lapidaires, est un caillou demi-transparent, pur & net; mais dès qu'un tel caillou a une teinte de couleur, il retient rarement le nom d'*Agate*. Si la couleur naturelle du caillou est laiteuse & mêlée de jaune ou de bleu, c'est une Chalcedoine; si le caillou est de couleur orangée, c'est une Sardoine; s'il est rouge, c'est une Cornaline. *Voyez* Caillou, Chalcedoine, Cornaline, Sardoine. On voit par cette distinction qu'il y a peu de variété dans la couleur des Agates Orientales; elles sont blanches ou plûtot elles n'ont point de couleur. Au contraire l'Agate Occidentale a plusieurs couleurs & differentes nuances dans chaque couleur; il y en a de jaunes & de rouges, que l'on ne peut pas confondre avec les Sardoines ni les Cornalines, parce que le jaune de l'Agate Occidendale, quoique mêlé de rouge, n'est jamais aussi vif & aussi net que l'orangé de la Sardoine. De même le rouge,

de l'Agate Occidentale semble être lavé & éteint, en comparaison du rouge de la Cornaline. C'est la couleur du minium comparée à celle du vermillon.

La matiere de l'Agate Occidentale est un caillou, dont la transparence est plus qu'à demi offusquée, & dont les couleurs n'ont ni éclat ni netteté.

Il est plus difficile de distinguer l'Agate des autres pierres demi-transparentes, telles que la Chalcédoine, la Sardoine & la Cornaline; que de la reconnoître parmi les pierres opaques, telles que le jaspe & le jade : cependant on voit souvent la matiere demi-transparente de l'Agate mêlée dans un même morceau de pierre avec une matiere opaque, telle que le jaspe; & dans ce cas on donne à la pierre le nom d'*Agate jaspée*, si la matiere d'Agate en fait la plus grande partie, & on l'appelle *jaspe agaté*, si c'est le jaspe qui domine.

L'arrangement des taches & l'opposition des couleurs dans les couches, dont l'Agate est composée, sont des caracteres pour distinguer differentes especes, qui sont *l'Agate simplement dite*, *l'Agate onyce*, *l'Agate œillée*, & *l'Agate herborisée*.

L'*Agate simplement dite* est d'une seule couleur ou de plusieurs, qui ne forment que des taches irrégulieres posées sans ordre

& confondues les unes avec les autres. Les teintes & les nuances des couleurs peuvent varier presqu'à l'infini, de sorte que dans ce mélange & dans cette confusion il s'y rencontre des hazards aussi singuliers que bisarres. Il semble quelquefois qu'on y voit des gasons, des ruisseaux & des paysages, souvent même des animaux & des figures d'hommes; & pour peu que l'imagination y contribue, on y apperçoit des tableaux en entier : Telle étoit la fameuse Agate de Pyrrhus, Roi d'Albanie, sur laquelle on prétendoit voir, au rapport de Pline, Apollon avec sa lyre, & les neuf Muses, chacune avec ses attributs : Ou l'Agate dont Boëce de Boot fait mention ; elle étoit de la grandeur de l'ongle, & on y voyoit un Evêque avec sa mitre : Et en retournant un peu la pierre, le tableau changeant, il y paroissoit un homme & une tête de femme. On pourroit citer quantité d'autres exemples, ou plutôt il n'y a qu'à entendre la plûpart des gens qui jettent les yeux sur certaines Agates; ils y distinguent quantité de choses que d'autres ne peuvent pas même entrevoir. C'est pousser le merveilleux trop loin, les jeux de la Nature n'ont jamais produit sur les Agates que quelques traits toujours trop imparfaits, même pour y faire une esquisse.

L'Agate onyce est de plusieurs couleurs ; mais ces couleurs, au lieu de former des taches irréguliéres, comme dans l'Agate simplement dite, forment des bandes ou des zones qui représentent les differentes couches dont l'Agate est composée. La couleur de l'une des bandes n'anticipe pas sur les bandes voisines. Chacune est terminée par un trait net & distinct. Plus les couleurs sont opposées & tranchées l'une par rapport à l'autre, plus l'Agate onyce est belle. Mais l'Agate est rarement susceptible de ce genre de beauté, parce que ses couleurs n'ont pas une grande vivacité. Voyez *Onyce*.

L'Agate œillée est une espece d'Agate onyce, dont les couches sont circulaires. Ces couches forment quelquefois plusieurs cercles concentriques sur la surface de la pierre ; elles peuvent être plus épaisses les unes que les autres ; mais l'épaisseur de chacune en particulier est presque égale dans toute son étendue. Ces couches ou plutôt ces cercles ont quelquefois une tache à leur centre commun, alors la pierre ressemble en quelque façon à un œil ; c'est pourquoi on les a nommées *Agates œillées*. Il y a souvent plusieurs de ces yeux sur une même pierre ; c'est un assemblage de plusieurs cailloux qui se sont

formés les uns contre les autres, & confondus ensemble en grossissant. Voyez *Caillou*.

On monte en bague les Agates œillées, & le plus souvent on les travaille pour les rendre plus ressemblantes à des yeux. Pour cela on diminue l'épaisseur de la pierre dans certains endroits, & on met dessous une feuille couleur d'or, alors les endroits les plus minces paroissent enflammés, tandis que la feuille ne fait aucun effet sur les endroits de la pierre, qui sont les plus épais. On ne manque pas aussi de faire une tache noire au centre de la pierre en dessous, pour représenter la prunelle de l'œil, si la Nature n'a pas fait cette tache.

On donne à l'Agate le nom d'*herborisée* ou de *dendrite*, (Voyez Dendrite) lorsqu'on y voit des ramifications qui représentent des plantes, telles que des mousses, & même des buissons & des arbres. Les traits sont si délicats, le dessein est quelquefois si bien conduit, qu'un Peintre pourroit à peine copier une belle Agate herborisée. Mais elles ne sont pas toutes aussi parfaites les unes que les autres; on en voit qui n'ont que quelques taches informes, d'autres sont parsemées de traits qui semblent imiter les premieres productions de la végétation, mais

qui n'ont aucun rapport les uns aux autres. Ces traits, quoique liés ensemble, ne forment que des rameaux imparfaits & mal dessinés. Enfin les belles Agates herborisées présentent des images qui imitent parfaitement les herbes & les arbres ; le dessein de ces especes de Peintures est si régulier, que l'on peut y distinguer parfaitement les troncs, les branches, les rameaux, & même les feuilles. On est allé plus loin, on a cû y voir des fleurs. En effet il y a des dendrites dans lesquelles les extrémités des ramifications sont d'une belle couleur jaune ou d'un rouge vif. *Voyez* Cornaline *herborisée*, Sardoine *herborisée*.

Les ramifications des Agates herborisées sont d'une couleur brune ou noire, sur un fond dont la couleur dépend de la qualité de la pierre ; il est net & transparent, si l'Agate est Orientale ; si au contraire elle est Occidentale, ce fond est sujet à toutes les imperfections de cette sorte de pierre. *Voyez* Caillou. (i)

Le succès de l'Article ABEILLE, *inseré dans le Mercure d'Avril dernier, nous a engagé à donner encore celui-ci. Ce sera le dernier. Le Public sera incessamment en état de juger par lui-même du premier volume de l'Encyclopédie, qui paroîtra dans le courant de ce mois de Juin, comme on l'a annoncé dans le Prospectus.*

Les mots de l'Enigme & des Logogriphes du Mercure de Juin, premier volume, sont *Coëffe*, Coëffe à la lapine, en Rhinoceros, en Papillon, en Cométe, en Carcasse, en Berg-op-zom; *symphonie* & *Gigoudenne*. On trouve dans le premier Logogriphe *Moïse*, *Enos*, *Noé*, *Sem*, *Sion*, *Joseph*, *Saint Joseph*, *Simeon*, *Simon*, *Hymne*, *Pie*, oiseau, *Pie*, Pape, *son*, *impie*, *soïe*, *oïe*, jeu, *oïe*, oiseau, *Iphis*, *Sophie*, *Mine*, figure, *Mine* d'or, *Pin*, *Oise*, *Mons*, *Pise*, *Ino*, *Io*, *noise*, *nom*, *Ionie*, *Pion*, *mois*, *soin*, *Moine*, *pois*, *Nymphe* & *Pison*. On trouve dans le second Logogriphe, *ennui*, *gué*, *Dune*, *Guinée*, *Dun*, *Guinée*, *oui*, *non*, *ego*, *genon*, *Genoin*, *vin*, *nud*, *envie*, *Gedeon*, *nio*, *noë*, *vie*, *gego*, *Guidon*, *gigue*, *guenon*, *Guyenne*, *guide*, *vienne*, *Giengen*, *don*, *none*, *Juge*, *Junon* & *gogue*.

ENIGME.

PRends bien garde, Lecteur, à ce qu'on te propose ;
Nous sommes deux jumeaux d'une telle union,
Qu'on nous prend pour la même chose
Dans la commune opinion ;

Cependant notre caractére
Est si divers & si contraire,
Que toujours l'un de nous détruit
Tout ce que l'autre avoit produit.
Ensemble on ne nous voit point être;
Et pourtant on peut assûrer,
Quand l'un de nous vient à paroître,
Qu'en peu de tems l'autre va se montrer.
Nous sommes fort âgés, & pourtant je te jure,
On a pour nous encor beaucoup d'attention;
Avec ordre, régle & mesure
Nous faisons notre fonction,
Et cependant, malgré cette sage pratique,
Chacun de nous passe pour lunatique.
Nous effrayâmes autrefois
Un Roi fameux parmi les Rois,
Et sa perte pensa devenir notre ouvrage.
Nous sommes, à la fois dans ce vaste univers;
Soit sous un Ciel heureux, soit sous un Ciel sauvage,
En mille & mille endroits divers,
Et néanmoins jamais on ne nous voit paroître
Dans un certain pays très-grand,
Quoiqu'à ceux où l'on peut tous les jours nous voir naître,
Il soit semblable entierement.
S'il faut, ami Lecteur, que long-tems tu nous cherches,
N'en sois point étonné, car sans présomption,

Nous sommes en possession
De causer de grandes recherches.

LOGOGRIPHE.

JE suis un ornement utile
Au plus noble des Arts, & si quelque indocile
Ose, en le pratiquant, me laisser à l'écart,
Je lui fais courir le hazard
D'avaler l'amere pillule
De voir son travail ridicule;
Les plus célébres des humains
Me recherchent sans nul mystére;
Et pourtant les plus belles mains
Sont celles qui pour l'ordinaire,
Me font les plus sanglans affronts;
Et chacun en sçait les raisons.
Onze membres jadis composoient ma structure;
Je n'en ai plus que dix; tout change en la Nature;
Mais dans ces dix encor, Lecteur, tu trouveras
Ce qui pour les mortels a d'étranges appas;
Ce qui paroît toujours dans les plus grands repas;
Dans des lieux dangereux un flambeau fort utile;
Un petit animal, fort peu cousin des chats;
Pour deux tendres amans un fort aimable azile;
Un piége à l'innocent oiseau;
Ce d'où vient la liqueur qui fait mépriser l'eau;
Une terrible maladie;

Ce que Cloris cache avec soin ;
Ce qu'un homme chargé dit toujours d'un peu loin ;
Un fleuve renommé de la Lusitanie ;
Un vase de terre ou d'airain ;
Un jeune sire fort malin ;
Du corps humain une partie.
J'y trouverois encor plusieurs autres sujets,
Mais je crois, cher Lecteur, qu'en voilà bien assez.

AUTRE.

JE suis la fatale origine
De la peste & de la famine,
Et l'enfant sorti de mon sein,
Dépeuple encor le genre humain.
Hélas! pouvois-je ne pas être
La source de tous les maux,
Puisqu'un des péchés capitaux
Fait la moitié de mon être?
De six membres qui me composent,
Deux forment un fleuve fameux,
Dont les eaux rapides arrosent
Les champs qu'ont engraissé les corps de nos ayeux;
Les quatre qui restent encore,
Servent de guide au Chasseur;
Sans eux-mêmes, sans eux, la poëtique ardeur
Du célébre Rousseau n'eût fait qu'une pécore,
Et les airs de Rameau charmans, pleins de douceur,

Pour nous n'auroient rien de sonore.
En moi se trouvent renfermés
Deux fruits d'espéce differente ;
Etes-vous pauvre ? à vos regards charmés
J'étale richesse brillante,
Et les estomachs affamés
Trouvent pâture abondante.
Quand de trois de mes pieds les freres sont formés.
Trois encor (si d'un chien vous sentez la morsure)
Peuvent, à ce qu'on dit, guérir votre blessure.
En est-ce assez, ami Lecteur,
Pour mettre fin à votre rêverie ?
Non, dites-vous ; hé bien, dans une Loterie,
D'un billet non sorti j'enrichis le porteur,
Sans que du plus gros lot, qui flatte encor son cœur,
L'esperance lui soit ravie.
Que vous dirai-je encor ? Dans mes membres épars
On vit jadis triompher les Césars,
Et l'on y lit le nom de ce Prélat antique,
Qui d'un Prince Payen fit un Roi Catholique.

Par M. C. C.

AUTRE.

JE suis depuis long-tems, cher Lecteur, en usage ;
Je sers aux grands, petits, au fol, ainsi qu'au sage ;
A la mode soumise, on me voit tour à tour
Changer du blanc au noir, de forme & de contour :
Mais veux-tu deviner ? de mon tout l'assemblage
Mes neuf pieds boulversés t'instruiront davantage.
D'abord tu m'apperçois chez l'Abbé Dameret,
Avec art arrangé, toujours & propre & net.
Autre combinaison, tu me mets en pratique,
Pour, sur un papier blanc, noter de la musique ;
Et sans changer de nom, dans un sens different,
Je suis poisson de mer, délicat & friant.
Poursuis, tu trouveras l'instrument nécessaire,
Qui fait changer du lait la nature ordinaire ;
Je te présente encor un péché capital,
Un des quatre élemens, un rongeant animal.
Ce qu'un homme d'honneur doit remplir dans le monde ;
Cette Ville, autrefois en Héros si féconde,
Trouve en mon sein le nom d'un grand fleuve & connu ;
Une amére boisson, dont tu peux avoir bû ;
Enfin, mon cher Lecteur, en ce moment peut-être,
Tu me vois ou me tiens, cherchant à me connoître.

Par M. C.... A Alençon.

NOUVELLES LITTERAIRES.

NOuveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature. Par M. l'Abbé d'*Artigny*. Tome IV. *A Paris*, chez *Debure*, l'aîné, Quai des Augustins, 1751.

Le premier article de ce nouveau volume est un détail critique de plusieurs faits douteux, ou visiblement supposés : il nous semble que l'Auteur auroit pû choisir des évenemens plus importans, & par-là plus dignes de sa sagacité. Le second article contient des piéces originales, concernant le Procès de Messieurs de Bouillon, de Cinq Mars & de Thou ; c'est un évenement si intéressant, si considérable, & si compliqué du Regne de Louis XIII. qu'on doit regarder comme précieux tout ce qui aide à en éclaircir l'Histoire. M. Tilliot nous a donné des Mémoires pour servir à l'Histoire des Foux : M. l'Abbé d'Artigni en fait l'extrait, & y ajoute quelques éclaircissemens dans le troisiéme article du volume, dont nous donnons l'idée. L'article quatriéme est une addition à la Chronique scandaleuse des Sçavans. M. l'Abbé d'Artigni avoit ramassé dans un des

ples d'Elie, dont ils prirent en effet la même façon de se conduire, de se nourrir & de s'habiller. Que si l'on examine de près le genre de vie & les observations régulieres des Druides, ces anciens & fameux Prêtres des Gaulois, on ne doutera point que ce ne fussent de vrais Carmes; leur principal Convent étoit à Chartres. On ajoute, que malgré les transmigrations du Peuple Juif, & ses fréquentes calamités, l'Ordre fut toujours florissant & tranquille possesseur sur le Mont-Carmel des biens qu'Elie lui avoit laissés. Que les Carmes se soutinrent sans la moindre interruption, sous le nom de Réchabites, d'Esseniens, d'Assidéens, de Nazaréens perpétuels, jusqu'à Saint Jean-Baptiste, qui embrassa leur Institut avec ses Disciples. Qu'après leur conversion au Christianisme, les uns devenus Coadjuteurs des Apôtres, se répandirent par tout l'univers, & y porterent avec l'Evangile, la connoissance de leurs Régles, & des devoirs de la vie monastique. Les autres, qui étoient déja accoûtumés par leur profession à vivre en solitude, se retirerent dans les déserts de la Palestine, de l'Egypte, & surtout de la Thébaïde, où ils fonderent quantité de Monastéres, remplis d'une multitude innombrable de Religieux.

Que si dans la suite il s'éleva d'illustres personnages qui établirent differens Ordres, soit en Orient, soit en Occident, leur principale attention fut toujours de conserver les observances les plus essentielles de l'Institut des Carmes, qui leur avoit servi de modéle. Que ceux-ci dans le second âge de l'Ordre furent nommés Thérapeutes, Hermites, Anachoréres, Solitaires, Ascétes, Philosophes & Cénobites. Qu'il n'est pas douteux que Saint Antoine, Saint Hilarion, Saint Pacôme, Saint Cyrille, Saint Basile, Saint Jerôme, Saint Simplicien, Saint Romain, Directeur de Saint Benoît, Saint Palladius, Apôtre des Ecossois, & une infinité d'autres grands hommes, n'ayent pris l'habit parmi les Carmes. Mais on fait remarquer particulierement le Saint Simon Stoch, à qui la Sainte Vierge accorda le privilége attaché au saint Scapulaire, & au vêtement des Disciples d'Elie, pour montrer sa protection singuliere envers cet Ordre qui lui est dévoué, & qui par une succession non interrompue doit subsister jusqu'à la fin des siécles.

On vient de publier le *Prospectus* d'une Histoire Synoptique du Royaume & de la Maison de France, ou Table historique,

chronologique, génealogique & critique, contenant :

L'Histoire abregée des soixante-neuf Rois de France, distribués en quatre races, l'ordre de leur succession & de leur filiation, du côté paternel & maternel, le commencement, la durée, & la fin de chaque Regne, le lieu où ces Princes sont morts, & celui où ils ont été enterrés.

Et la véritable origine de la race Capetienne, actuellement sur le Trône, mal exposée par Dubouchet, Sainte Marthe, Dominicq, le Ministre Blondel, le Docteur Chifflet, Anselme & autres Généalogistes.

Et une filiation exacte depuis Saint Arnoul, descendant de Clovis I. jusqu'à Louis XV.

Où on a corrigé & rectifié les fausses dattes, les erreurs & les omissions des Chroniques & des Annales, des Historiographes, Abbréviateurs, Chronologistes & Généalogistes, d'après les ouvrages des Auteurs contemporains, & une infinité de Chartes, produites par le Duc d'Epernon, Duchesne, Dupuy, Pithou, Besly, Perard, Labbé, Valois, Firmond, le Cointre, Monfaucon, Petau, le Marquis de Saint Aubin, & généralement les meilleurs Critiques qui ont travaillé sur notre Histoire.

On y a joint une Table des variations chronologiques, contenant les dattes initiales & finales de tous les Régnes, adoptées par nos Ecrivains, où l'on voit d'un seul coup d'œil la dissonance qui regne entre tous ceux qui ont travaillé sur cette matiere, & l'insuffisance de leurs ouvrages pour bien apprendre l'Histoire de France.

Cet ouvrage est une espéce de Carte, ou de Table historique, chronologique, généalogique & critique, partagée en neuf colonnes. Il paroît par le *Prospectus* que l'Auteur a des connoissances étendues, & que malgré la multitude d'écrits que nous avons sur l'Histoire de France, le sien ne sera pas de trop. Ce *Prospectus* se trouve chez *Bullot*, rue S. Etienne des Grès.

L'ENLEVEMENT d'Eripe, traduit du Grec de Parthenie de Nicée, par M. **, avec quelques Poësies, du même. *A Paris*, chez la veuve *Lamesle*, rue vieille Bouclerie, 1751. Brochure de 16 pages.

LES ELEMENS & progrès de l'éducation. Par M. *de Bonneval*. Nouvelle édition, augmentée de réflexions sur le premier âge de l'homme du même Auteur. *A Paris*, chez *Prault*, pere, Quai de Gêvres, 1751, *in*-12. Un volume.

L'article premier des Elemens de l'éducation, eſt le développement de ce grand principe : *Ne faites à autrui, que ce que vous voudriez qu'on vous fit.* L'article ſecond roule ſur les viſites. La doctrine de l'Auteur conſiſte à dire, que la viſite de devoir doit ſe faire d'un air reſpectueux ; celle de cérémonie, avec civilité, & celle de pur plaiſir, avec une honnête familiarité. On trouvera des choſes ſenſées & pratiques dans les articles ſuivans qui roulent ſur la table, la parure & les habits, les ſpectacles, le jeu, les promenades, l'étude & le choix des Livres. Dans l'article neuviéme, qui roule ſur l'eſprit de ſociété, l'Auteur s'exprime ainſi : » Il ne » faut ſouvent qu'une Dame ſeule, pour » donner le ton à un cercle d'hommes ; » je ſuppoſe qu'elle ait de l'eſprit, vous » les voyez civils, honnêtes, circonſ- » pects, traiter les matieres avec un cer- » tain goût que donne le deſir de plaire ; » tous s'efforcent de mériter ſon ſuffrage : » ôtez cette Dame, la converſation de- » vient bruyante, chaque homme reprend » un ton plus vif, & ſoutient ſon opinion » avec une fermeté qui dégenere bientôt » en opiniâtreté. On peut donc avancer, comme un principe certain, qu'il eſt avantageux à la ſociété que les Dames y ſoient admiſes.

Après les articles X, XI, XII & XIII, qui traitent de la maniere, dont un jeune homme doit s'entretenir avec les étrangers, de la générosité, de la timidité, des graces extérieures, vient le chapitre de la discrétion ; l'Auteur y dit sagement aux jeunes gens : » Les occasions de parler des fem- » mes se présentent souvent ; il sied bien à » un jeune homme de n'en jamais rien » dire qui puisse être mal interprêté : je » dis plus ; s'il veut réussir, il doit même » parler avec ménagement de celles qui » ne se sont pas ménagées avec le public.

Voici ce que l'Auteur dit dans l'article suivant, qui traite de la complaisance, de la flaterie & des louanges. » Lorsque j'éta- » blis pour maxime, que la complaisance » est une qualité nécessaire dans la société, » j'entends par-là que l'amour propre » d'autrui doit l'emporter sur le nôtre, & » cela sans autre vûe que de rendre le » commerce de la vie plus agréable. Si » l'on veut étendre cette vûe simple, & » qu'on ait dessein de séduire le cœur de » celui auquel on défere par quelque mo- » tif d'intérêt, cette intention seule fait » dégenerer la complaisance en flaterie, » de sorte que pour user d'une comparai- » son, la complaisance & la flaterie res- » semblent à deux belles femmes, dont la

» premiere étant vertueuſe ne veut faire
» aucun uſage de ſes attraits, ou pour
» mieux dire, elle les poſſede ſans y pen-
» ſer ; & la ſeconde eſt une belle femme
» qui profane ſes graces par des deſſeins
» illégitimes.

Les derniers articles ſont ceux du reſpect dû aux Gouvernemens, du point d'honneur, de la Religion & de la ſuperſtition ; nous regrettons de ne pouvoir pas copier ce que nous y avons trouvé d'utile.

La ſeconde partie de cet ouvrage traite des progrès de l'éducation. Pour éclairer les jeunes gens ſur le choix d'un état, on développe les obligations de l'Egliſe, de l'Epée, du Miniſtére, de la Robe, du Commerce, de la Finance, de la Médecine & du Barreau. Les réflexions de l'Auteur s'étendent encore à d'autres objets, comme le choix d'une femme, le bel eſprit, la réputation, &c. Cette ſeconde partie eſt plus réflechie, & plus fortement écrite que la premiere. On en jugera par le morceau ſur l'amitié, que nous allons copier.

Je ſerai content de deux amis, lorſque j'apprendrai que l'eſtime eſt le principe de leur union ; que, lorſqu'ils ſont enſemble, le tems paſſe avec rapidité ; que

ſes jours qu'ils n'ont pû ſe voir, ils ont ſenti qu'il leur manquoit quelque choſe d'eſſentiel, & que nulle occupation, nul amuſement ne les a empêchés de s'appercevoir d'un vuide. J'envierai leur ſort, lorſque j'apprendrai qu'ils ſe ſuffiſent l'un à l'autre; que leur confiance eſt mutuelle; que leurs plaiſirs & leurs peines ſont tellement ſolidaires, que dans le partage il n'y a point de difference, de maniere cependant, que l'un des deux conſerve aſſez de fermeté pour conſoler l'affligé, car ce ſeroit une triſte ſociété que celle de deux amis qui ſuccomberoient tous les deux ſous le poids de quelque malheur, que l'un des deux auroit éprouvé. Je les admirerai, lorſque je ſçaurai que l'infortune de l'un a été réparée par la généroſité de l'autre; lorſque j'aurai vû que l'eſprit de concurrence ne les a point conduits par des voies trop diſcrettes au même but, & que l'émulation, ſi naturelle aux grands hommes, n'a non-ſeulement jamais altéré leurs ſentimens, mais qu'elle eſt de nature à pouvoir ſe concilier avec la ſatisfaction de voir occuper par l'ami, le même poſte qui paroiſſoit également convenir à l'autre. Je ferai édifié, lorſqu'on me dira que ces amis ont reſpecté entr'eux le ſecret des autres, & qu'ils

ont été bien persuadés qu'il y avoit dans le monde des choses, sur lesquelles l'amitié la plus forte n'a point de droit; celui des deux qui s'offenseroit d'un mystére de l'espéce de ceux que j'entends, auroit tort, & cesseroit même d'être estimable. Enfin, l'amitié a des bornes, & il ne lui est pas permis, sous prétexte de délicatesse ou d'étendue de son pouvoir, de manquer à ce qu'on doit à la Religion, à la Justice & à la Patrie. L'amitié enfin est faite pour le bonheur d'un petit nombre de personnes qui se conviennent; mais cette félicité isolée ne doit préjudicier à personne, ni au bonheur public.

La troisiéme partie, qui paroît pour la premiere fois, consiste en quelques réflexions sur le premier âge de l'homme. On trouvera dans tout l'ouvrage des vûes sages & pratiques. L'Auteur qui est Philosophe, cherche à être utile, & nous pouvons assûrer qu'il le sera.

On vient de publier une nouvelle édition du *Dictionnaire de Rimes de Richelet*; elle est beaucoup plus ample, & plus correcte que la derniere. On y a ajouté un nombre très-considérable de mots, dont les Poëtes peuvent avoir besoin. Richelet n'avoit rangé que les rimes par ordre al-

phabétique, on a eu la patience de ranger de même tous les mots, ensorte qu'on se servira de ce Dictionnaire, non-seulement pour y chercher ces rimes, mais aussi pour éclaircir ses doutes, soit sur l'usage, soit sur le genre, soit sur l'orthographe, soit sur la signification des mots, qui sont rendus par autant de mots Latins, que l'on a vérifiés avec tout le soin possible, parce que la plus grande partie de ceux qui avoient été employés dans les précédentes éditions, ou ne répondoient pas exactement aux mots François, ou avoient été forgés, ou tirés des Auteurs de la basse latinité. On a mis à la tête de ce Dictionnaire deux Traités, l'un de la versification Françoise; on en a l'obligation à M. l'Abbé Joly; & l'autre, de divers ouvrages en vers. Ces deux Traités n'ont point encore paru. Celui de Richelet n'étoit qu'ébauché: ces deux-ci sont complets, & nous ne croyons pas qu'on y ait rien omis d'utile en ce genre. Le Public sera content de l'impression & des caractéres qui sont tout neufs C'est un assez gros volume *in*-8°. dont le format est plus grand que celui de la derniere édition. On est redevable à M. l'Abbé Berthelin, Chanoine de Douai, de celle que nous annonçons, à laquelle il a tâché de donner le degré de

perfection qui lui manquoit. Ce Livre se vend rue Saint Jacques, chez *Poirion*, *Desprez* & *Cavelier*, fils.

RECUEIL de Poësie de Mlle *de S. Phalier*, avec les airs notés à la fin. *A Amsterdam*, 1751. Ce sont des Epitres & des Chansons de la même main qui nous a donné il y a quelque tems le Porte-feuille rendu & Emilie.

NOUVELLE Histoire Poëtique, & deux Traités abregés, l'un de la Poësie, l'autre de l'Eloquence, composés pour l'usage de Mesdames de France, par M. *Hardion*. *A Paris*, chez Jacques *Guerin*, *Desprez* & *Cavelier*, 1751, *in*-12. 3 volumes.

Ce Livre n'est pas comme la plûpart de ceux de ce genre, une compilation; c'est l'ouvrage d'un homme d'esprit & de goût. On y trouvera de la méthode, de la clarté, du style, de l'agrément; il n'y a rien sur tout ni de trop ni de trop peu, ce qui fait le grand mérite des ouvrages didactiques. Un trait, pris au hazard, fera mieux connoître cette nouveauté, que tout ce que nous en pourrions dire. C'est l'article de Vulcain & des Cyclopes, qui se présente le premier.

Vulcain étoit le Dieu du feu. On compte

plusieurs Vulcains ; le premier, qu'on disoit fils du Ciel, le second, qui avoit reçû la naissance du Nil, & qui étoit en grande vénération chez les Egyptiens, & le troisiéme, fils de Junon. Les Grecs regardoient celui-ci comme forgeron lui-même, parce qu'il étoit l'Inventeur des ouvrages qui se fabriquent avec le fer, l'airain, l'or & l'argent. Il avoit établi ses premieres forges dans l'Isle de Lemnos, parce que cette Isle est sujette aux tremblemens de terre, & qu'elle jettoit des flammes par des volcans, ou parce qu'on y a inventé la fabrique des armes. Il y a eu aussi des forges dans le Mont Etna en Sicile, & dans les Isles qu'on appelloit de son nom *Vulcaniennes*, sur-tout dans celle qu'on nomme aujourd'hui *Lipari* ; en un mot, dans tous les lieux où il y avoit des volcans. On lui attribuoit tous les ouvrages qui passoient pour des chefs-d'œuvre, tels que le Palais du Soleil, Pandore, cette femme si accomplie, & qui tenoit dans une boëte tous les maux qui affligent les hommes ; les armes d'Achille, celles d'Enée, &c. L'établissement des forges de Vulcain dans l'Isle de Lemnos, avoit donné lieu de dire qu'il y avoit été précipité du Ciel par Jupiter.

Le culte de ce Dieu étoit venu d'Egypte,

où il avoit un Temple ſuperbe, & une ſtatue haute de 75 pieds. Les Romains lui avoient bâti un Temple; Romulus lui conſacra des quadriges d'airain, c'eſt-à-dire, un char attelé de quatre chevaux de front. On avoit coûtume dans ſes Sacrifices, de faire conſumer par le feu les victimes, ſans en rien réſerver pour le feſtin ſacré. Tarquin le vieux, Roi de Rome, après avoir défait les Sabins, fit brûler en l'honneur de ce Dieu, leurs armes & leurs dépouilles.

Les chiens étoient deſtinés à garder ſes Temples, & le Lion lui étoit particulierement conſacré. Entre les fêtes qu'on avoit établies en ſon honneur, la principale étoit celle où l'on couroit avec des torches allumées, qu'il falloit porter juſqu'à un certain but, ſans les éteindre, ſous peine d'infamie.

Dans les monumens où il eſt repréſenté, on le voit avec de la barbe, les cheveux négligés, vêtu d'un habit qui ne lui deſcend que juſqu'au-deſſus des genoux, portant ſur la tête un bonnet pointu, dans la main droite un marteau, & des tenailles dans la gauche.

Les Cyclopes étoient d'anciens habitans de la Sicile, aux environs du Mont Etna, & parce qu'on ne connoiſſoit pas leur ori-

gine, on les disoit enfans de Neptune, & selon d'autres, fils du Ciel & de la Terre. Ils étoient brutaux, féroces, & ennemis de toute société. On les nommoit Cyclopes, à cause d'un œil rond qu'ils avoient au milieu du front. On les a dit ouvriers de Vulcain, parce qu'ils habitoient près du Mont Etna, où ce Dieu avoit ses principales forges, & le bruit que les feux souterrains font dans l'intérieur de cette Montagne, s'attribuoit aux coups redoublés que ces ouvriers donnoient sur leurs enclumes. Ils furent employés à forger les foudres dont Jupiter se servit pour combattre les Géans. Ils avoient aussi fabriqué le Trident de Neptune, la Fourche & le Casque de Pluton, & une infinité d'autres ouvrages. Les Grecs les mirent au nombre des Dieux, & il est fait mention d'un Temple qu'ils avoient à Corinthe, & d'un Autel sur lequel on leur offroit des Sacrifices. Le plus célebre d'entre eux s'appelloit *Polyphême*; il avoit sur eux un empire absolu, & les anciens Poëtes l'ont représenté comme un Géant d'une taille énorme, mais plus monstrueux encore par ses mœurs & par sa cruauté que par sa taille. Cependant il s'étoit laissé séduire aux charmes d'une Nymphe de la mer, appellée Galatée, qu'il s'efforça en vain de fléchir, en jouant d'un

flageolet, composé de sept tuyaux d'inégale longueur. Il avoit pour rival un jeune Prince nommé Acis. Dans un transport de jalousie, il l'accabla sous un rocher qu'il avoit déraciné, & les Dieux transformerent ce malheureux en un fleuve de son nom, & qui avoit sa source dans le Mont Etna.

POESIES du Chevalier de *Pierres de Fontenailles*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Capitaine dans le Régiment de Poitou. *A Poitiers*, chez J. Felix *Faulcon*, & se trouve *à Paris*, chez *Martin*, rue S. Jacques, 1751. *in-8°.*

C'est un Recueil d'Epitres, d'Odes, de Contes, d'Epigrammes, d'Allégories, &c. Pour mettre nos Lecteurs en état de juger de leur prix, nous allons transcrire une des piéces qui nous ont parû les plus jolies.

LE BAL DE WESTPHALIE.

DU plaisir de la danse, où brille leur adresse,
Tous les François sont entichés,
Et le Bal est chez eux un champ où l'allégresse
N'admet point les ours mal lechés,
Vils sujets de l'impolitesse :
Ils n'ont point cet esprit brutal,
Ce maintient empesé, cette morgue impolie;

Qui d'un galant de Westphalie
Forment sans contredit le plus sot animal
Que j'aye encore vû de ma vie.
Donne-t'il un Bal par hazard ?
Ce sont d'insipides orgies ;
La *biére* y tient lieu de Nectar,
Et dans ces sombres tabagies,
Une triste lueur fait voir cent effigies,
Qui distillent le nénuphar.
Incapable d'un tendre hommage,
Au son du cor-de-chasse il poursuit les attraits
Qui le tiennent en esclavage,
Comme un Chasseur dans les forêts
Poursuit une bête sauvage,
Qu'il veut pousser dans les filets.
Dans un coin de cette retraite,
On voit des . . . . . . altiers,
Qui daignent conter la fleurette,
Et sous le poids douteux de trente-deux quartiers
Font gémir une humble couchette.
Leur bouche, en guise de soupirs,
Exhale une épaisse fumée ;
La grossiere vapeur de leur pipe enflammée,
Est l'image de leurs plaisirs ;
Comme elle, ils sont obscurs, passagers & frivoles.
Tel est enfin l'encens exquis,
Que ces tudesques Adonis,
Brûlent au nés de leurs Idoles.
Elles n'ont point l'agilité,

L'enjouement, la vivacité
Qui caractérisent la danse;
Elles n'ont point cet air aisé,
Cet air enfin par excellence,
Et que nous respirons en France:
La finesse & les agrémens
Ne sont point de leur compétence,
Ni de celle de leurs amans.
Un galant dans cette contrée,
Observe peu les loix du fils de Cithérée;
Il n'est complaisant ni badin,
C'est un Polyphême sauvage,
De qui toujours le Dieu du vin
Reçoit le principal hommage.
L'Amour dans ces climats n'est point ce Dieu charmant,
Dont les jeux & les ris toujours suivent les traces;
C'est un faux Cupidon, qui vole pesamment,
Et fait tout en dépit des Graces.
S'il ne veut s'exposer au comble de l'ennui,
L'étranger dans ces lieux, a tort de se produire:
Des regards dédaigneux se promenent sur lui,
Sans que l'on ait jamais rien d'affable à lui dire;
Il demeure isolé, sans honneurs, sans appui,
Et sans doute il joueroit un fort sot personnage,
S'il ne sçavoit en homme sage,
S'amuser, dans un coin, des sottises d'autrui:
Il réfléchit sur les manieres
De tous les differens pays;

En Espagne elles sont altieres,
Libres dans Amsterdam, civiles dans Paris,
Franches chez le Germain, barbares dans Tunis,
A M.... elles sont grossieres;
Cependant la contagion
N'a pas encor gagné toute la Nation,
Et l'on peut parmi les Notables
Faire plus d'une exception;
Il est encor des gens aimables,
Propres à la société,
Chez qui l'étranger bien traité,
Passe des momens agréables;
On y voit encor la beauté
Sous les loix de l'urbanité.
Entre autres j'y connois une jeune mortelle,
Qui dans le monde entier peut servir de modéle;
Et sçache tout M.... qu'en sa seule faveur
Je cesse enfin mes invectives
Contre ces froids objets, qui des Graces naïves
Ignorent à jamais le charme séducteur.

Addition pour servir d'éclaircissement à quelques endroits de la Lettre sur les sourds & muets. On trouve cette brochure *à Paris* chez *Bauche*, fils, Quai des Augustins. 1751.

La brochure que nous annonçons a comme deux parties. On trouve dans la premiere le développement de quelques principes qui avoient été établis dans la Lettre.

Ce que nous allons rapporter sur le goût prouvera, à ce que nous croyons, qu'on trouvera dans les éclaircissemens le même esprit de lumiere, la même sagacité, la même metaphisique qu'on a vue dans l'ouvrage même.

Quelqu'autre, Mademoiselle, vous fera l'histoire des opinions differentes des hommes sur le goût, & vous expliquera, ou par des raisons, ou par des conjectures, d'où naît la bizarre irrégularité que les Chinois affectent par tout. Je vais tâcher, pour moi, de vous développer en peu de mots l'origine de ce que nous appellons le goût en général, vous laissant à vous-même le soin d'examiner à combien de vicissitudes les principes en sont sujets.

La perception des rapports est un des premiers pas de notre raison. Les rapports sont simples ou composés. Ils constituent la symmétrie. La perception des rapports simples étant plus facile que celle des rapports composés, & entre tous les rapports celui d'égalité étant le plus simple, il étoit naturel de le préférer, & c'est ce qu'on a fait. C'est par cette raison que les aîles d'un bâtiment sont égales, & que les côtés des fenêtres sont paralleles. Dans les Arts, par exemple en Architecture, s'écarter souvent des rapports simples & des

ſymmétries qu'ils engendrent, c'eſt faire une machine, un labyrinthe, & non pas un Palais. Si les raiſons d'utilité, de variété, d'emplacement, &c. nous contraignent de renoncer au rapport d'égalité & à la ſymmétrie la plus ſimple, c'eſt toujours à regret, & nous nous hâtons d'y revenir par des voyes qui paroiſſent entierement arbitraires aux hommes ſuperficiels. Une ſtatue eſt faite pour être vûe de loin; on lui donnera un pied d'eſtal. Il faut qu'un pied d'eſtal ſoit ſolide. On lui choiſira entre toutes les figures régulieres celle qui oppoſe le plus de ſurface à la terre. C'eſt un cube. Ce cube ſera plus ferme encore ; ſi ſes faces ſont inclinées, on les inclinera ; mais en inclinant les faces du cube, on détruira la régularité du corps, & avec les rapports d'égalité, on y reviendra par la plinthe & les moulures. Les moulures, les filets, les galbes, les plinthes, les corniches, les panneaux, &c. ne ſont que des moyens ſuggérés par la nature, pour s'écarter du rapport d'égalité & pour y revenir inſenſiblement. Mais faudra-t'il conſerver dans un piedeſtal quelque idée de légereté ? On abandonnera le cube pour le cilindre. S'agira-t'il de caractériſer l'inconſtance ? On trouvera dans le cilindre une ſtabilité trop mar-

quée, & l'on cherchera une figure que la ſtatue ne touche qu'en un point. C'eſt ainſi que la Fortune ſera placée ſur un Globe, & le Deſtin ſur un cube.

Ne croyez pas, Mademoiſelle, que ces principes ne s'étendent qu'à l'Architecture. Le goût en général conſiſte dans la perception des rapports. Un Tableau, un Poëme, une belle Muſique, ne nous plaiſent que par les rapports que nous remarquons. Il en eſt de même d'une belle vie comme d'un beau Concert. Je me ſouviens d'avoir fait ailleurs une application aſſez heureuſe de ces principes aux phénomenes les plus délicats de la Muſique, & je crois qu'ils embraſſent tout.

Tout a ſa raiſon ſuffiſante ; mais il n'eſt pas toujours facile de la découvrir. Il ne faut qu'un événement pour l'éclipſer ſans retour. Les ſeules ténébres que les ſiécles laiſſent après eux ſuffiſent pour cela ; & dans quelques milliers d'années, lorſque l'exiſtence de nos peres aura diſparu dans la nuit des temps, & que nous ſerons les plus anciens habitans du monde auſquels l'hiſtoire prophane puiſſe remonter, qui devinera l'origine de ces têtes de béliers, que nos Architectes ont tranſportées des Temples Payens ſur nos édifices ?

Vous voyez, Mademoiſelle, ſans atten-

dre si long-tems, dans quelles recherches s'engageroit dès aujourd'hui celui qui entreprendroit un Traité Historique & Philosophique sur le goût. Je ne me sens pas fait pour surmonter ces difficultés qui demandent encore plus de génie que de connoissance. Je jette mes idées sur le papier, & elles deviennent ce qu'elles peuvent.

Des observations sur l'extrait qu'on a fait dans le Journal de Trévoux, de la Lettre sur les sourds & muets, terminent l'écrit que nous annonçons; il ne nous convient pas de prendre parti dans cette dispute. Tout ce que nous nous permettrons de dire, c'est que M. Diderot deffend très bien son ouvrage, singuliérement l'interprétation qu'il a donnée de trois beaux vers du dix-septieme Livre de l'Iliade, & que nous ne voyons pas ce que le Journaliste pourra répondre.

APOLOGIE de l'esprit des loix, ou reponse aux observations de M. de la P. par M. de R***. *A Amsterdam* & se trouve *à Paris* chez la veuve *Cailleau* rue S. Jacques.

Lesprit des loix est une des productions qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Ce jugement, qui nous paroît être celui de l'Europe entiere, n'a pas mis ce

grand ouvrage à couvert de la critique. M. l'Abbé de la Porte dont l'eſprit eſt ſi juſte, l'a attaqué, &, à ce qu'il nous paroît, ſans humeur & ſans mauvaiſe foi. M. de R * * * entreprend de juſtifier une partie de ce qui a été contredit. Ses obſervations ſont pleines de reſpect & d'admiration pour l'Auteur de l'eſprit des loix, & d'eſtime & d'égard pour le critique.

LETTRES Siamoiſes, ou le Siamois en Europe : brochure *in*-12. 1751.

Ces Lettres ſont des obſervations ſur nos mœurs & ſur nos uſages. On pourra juger de l'ouvrage, par le morceau que nous allons copier.

Les femmes Européennes peuvent aller de compagnie avec nos Pagodes, que le vulgaire de Siam n'encenſe qu'à proportion des riches vêtemens dont elles ſont chargées. Leurs maris ſemblent des Prêtres qui contractent, en les épouſant, la diſpendieuſe obligation de réhauſſer l'éclat de ces idoles de chair, des étoffes les plus précieuſes & des diamans les plus rares.

Mais ce qui différencie ces malheureux Epoux, des Prêtres qui veillent à la garde de nos Temples, c'eſt que l'entretien

tien de l'idole eſt à la charge des premiers, & que ce n'eſt pas toujours de leur part que l'encens eſt le plus agréablement reçu.

Les ornemens étudiés, l'agaçante affectation, les faux ſentimens à la place des mœurs, l'oiſiveté pour la Philoſophie, le mépris des préjugés au lieu de la belle pudeur, les ſoins épuiſés de plaire, au défaut de la noble modeſtie, & ce qui eſt encore plus contagieux, l'art ſéduiſant de diſſiper l'eſprit, d'amollir l'ame, & d'enyvrer le cœur des hommes qui les approchent, c'eſt ici le cercle corrompu de vices & de ridicules, que décrivent la plûpart des femmes de l'Europe.

Si tu les voyois, cher Abenſalida, dans les aſſemblées où leur condition, plus encore leur amour propre, les conduit, tu rougirois de la tache flétriſſante, qu'elles repandent continuellement ſur ton ſexe. Là c'eſt un jeune Talapoin (car ce n'eſt point dans les Temples qu'on rencontre ces faux Miniſtres de *Tévetat*) qui fait monter vers ces idoles périſſables la vapeur d'un encens que le préjugé lui commande de brûler uniquement, pour le frere ingrat de Nacodom. Ici il les dégage à ſon profit des devoirs ſacrés de l'hymen, qui n'eſt en ces lieux qu'une chaine de bienſéance, perpetuée par l'ambition & la fortune.

ELOGE historique de M. Lévêque de Pouilly, Lieutenant des habitans de la Ville de Rheims par M. de *Saulx*, Chanoine de l'Eglise de Rheims, Chancelier de l'Université, & Principal du Collége. *A Rheims*, chez *Florentin.* Brochure *in*-4°.

M. de Pouilly est envisagé dans l'éloge que nous annonçons, comme homme de Lettres & comme Magistrat. En qualité d'homme de Lettres, il mérite de grandes louanges pour les conoissances immenses qu'il avoit acquises, & pour la théorie des sentimens agréables, ouvrage dont les vues fines & métaphysiques ont beaucoup reussi, & qui vient d'être traduit en Allemand. Comme Magistrat, il a fait du bien à tous ses Concitoyens, il leur a fait toutes sortes de biens, & il leur a fait du bien pour tous les tems; il est heureux que des vertus si vraies, si utiles, & si éclatantes ayent un Panégyriste aussi sage & éclairé que M. de Saulx.

CHOIX de differentes pieces nouvelles, qui ont été representées aux Théatres depuis quelques années. 3 vol. *in*-12. *A Paris*, chez *Cailleau*, rue S. Jacques 1751.

Les pieces contenues dans ces trois volumes sont les Petits-Maîtres, Comédie. Le Provincial à Paris, Comédie.

Les Fausses inconstances, Comédie. La Feinte supposée, Comédie. Caliste ou la belle Pénitente, Tragédie. Merope, Tragédie de M. Clément. Le Marchand de Londres ou Histoire de George, traduite de l'Anglois par M. Clément. La petite Sémiramis, Tragédie. Le Plaisir, Comédie avec le Divertissement. Venda, Reine de Pologne, Tragédie. Les Souhaits, Comédie. L'Electre d'Euripide, Tragédie. La Partie de Campagne, Comédie.

Une partie de ces pieces a été representée, & l'autre ne l'a pas été; plusieurs ont réussi, & d'autres n'ont point eu de succès; le Libraire, en recueillant ces ouvrages de differens Auteurs, sauve par ce soin, de l'oubli plusieurs bonnes pieces, & fournit à beaucoup de curieux la facilité de completer leurs Théatres.

HISTOIRE Litteraire du regne de Louis XIV. Dediée au Roi.

I. Cet Ouvrage renferme les éloges historiques de toutes les personnes illustres de l'un & de l'autre sexe, qui se sont distinguées dans les Arts & dans les Sciences sous le régne de Louis le Grand.

II. On ne s'est pas contenté d'indiquer leurs principaux Ouvrages; on s'est en-

core attaché à en faire l'analyse, & à rapporter les differens succès dont ils ont été suivis, & les divers jugemens qui en ont été portés.

III. Cet Ouvrage est divisé en autant de Livres, qu'il y a de classes differentes d'hommes illustres, qui se sont rendus célébres dans les Arts & dans les Sciences.

IV. Chaque Livre est précédé d'une Préface, où après avoir exposé dans quel état étoit sous les régnes précédens tel Art ou telle Science, dont il est traité dans ce Livre, on fait voir les progrès que cet Art ou cette Science ont fait sous le régne de Louis XIV, & jusqu'à quel degré de perfection ils ont été portés.

V. Dans la premiére classe sont compris les Théologiens Scholastiques, Moraux, Mystiques, les Controversistes & les Canonistes.

VI La seconde classe renferme les Orateurs sacrés & profanes, & les Jurisconsultes.

VII. La troisiéme classe est pour les Historiens.

VIII. Dans la quatriéme classe sont contenus les éloges des Philosophes, & dans cette classe sont compris les Physiciens, les Mathématiciens, les Géométres, les Astronomes, les Ingénieurs, les Mécha-

niciens, les Naturalistes, les Médecins, les Anatomistes, les Chymistes & les Botanistes.

IX. On a placé dans la cinquiéme classe les Poëtes Latins & François, les Poëtes tragiques, comiques, lyriques, satyriques & les Musiciens.

X. La sixiéme classe est pour les Philologues, tels que les Critiques, les Grammairiens, les Lexicographes, les Bibliographes, les Géographes, les Interprêtes, les Commentateurs, les Traducteurs, les Mythologistes, les Généalogistes, les Chronologistes, les Blasonistes, les Antiquaires, les Médaillistes, & autres qui ont excellé dans quelque genre particulier de Littérature.

XI. La septiéme classe comprend les Dames Illustres, qui par leur esprit & leur science ont fait la gloire de leur sexe & de leur siécle.

XII. La huitiéme & derniere classe contient les éloges des Architectes célébres, des Peintres, des Graveurs, des Sculpteurs, des Monétaires, des Machinistes, & généralement de tous les grands hommes qui ont perfectionné quelque Art particulier.

XIII. Dans la derniere partie de cet Ouvrage, la plus intéressante & la plus

instructive, on rapporte toutes les Médailles qui ont été frappées à l'honneur de Louis XIV, & la courte explication que l'on donne de ce grand nombre de Médailles, forme une espéce d'abregé de l'Histoire Civile & Militaire du régne de ce grand Roi.

Les matériaux qui ont servi à la composition des Discours, mis à la tête de chaque Livre, & où seront exposés les progrès que chaque Art & chaque Science auront fait sous le Regne de Louis XIV, ont été fournis à l'Auteur par les plus grands Maîtres, & qui tous excellent dans l'Art ou dans la Science sur laquelle ils auront fourni des Mémoires, & dont l'Histoire leur est parfaitement connue.

Cet ouvrage est de M. l'Abbé *Lambert*, Auteur de la nouvelle Histoire Générale, Civile, Naturelle, Politique & Religieuse de tous les Peuples du monde, qui vient d'être traduite en Anglois. L'ouvrage paroîtra à la fin du mois de Juillet prochain, & se débitera chez *Quillau*, fils, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, aux Armes de l'Université.

Il renfermera trois volumes *in*-4°. chacun d'environ 600 pp. & il sera imprimé sur du beau papier, communément appellé *Carré fin d'Auvergne*, & sera orné d'un

frontiſpice, de vignettes & d'un cul-de-lampe. Cet ouvrage en feuilles ſe vendra 30 livres, & 36 relié.

Les Libraires intéreſſés à l'édition de l'Hiſtoire générale d'Eſpagne, de *Ferreras*, traduite en François par M. *d'Hermilly*, dix volumes *in*-4°. avertiſſent pour la derniere fois ceux qui n'ont pas encore retiré cet ouvrage pour lequel ils avoient ſouſcrit, que paſſé le premier Septembre prochain, ils ne jouiront pas du benefice du dixiéme volume qui leur eſt accordé *gratis*, n'ayant fourni que pour neuf volumes, qu'au contraire ils ſeront obligés de le payer 10 liv. en blanc.

Nous rendrons compte inceſſamment de cet ouvrage, que les recherches de l'Hiſtorien, le ſtyle du Traducteur, & la célébrité de la Nation Eſpagnole, rendent très-important.

On trouve chez *Ganeau*, Libraire, rue Saint Severin, une Inſtruction Paſtorale de M. l'Evêque de Troyes, ſur la fréquente Communion, imprimée à Troyes, *in*-4°.

BEAUX-ARTS.

Description d'un nouvel Instrument de Musique, inventé par M. Micot, de Lyon.

CEt Instrument, qui ressemble à une table à jouer le Piquet, qui seroit couverte, a seize pouces de large, sur deux pieds six pouces de longueur. Il présente au Musicien un Clavier au grand ravallement de cinquante-huit touches : elles commencent en gé, ré, sol, & finissent en e, si, mi. On tire une semelle, en forme de soulier, de dessous la table. Cette semele a une partie mobile, & l'autre immobile.

La partie mobile a un petit anneau, où on accroche un cordon qui tient au soufflet inférieur, de sorte qu'en faisant un mouvement de pied, comme si on battoit la mesure, on remplit de vent le soufflet supérieur, qui fournit sans discontinuation au jeu de l'Instrument. Le mouvement du pied, ou la mesure la plus lente, suffit pour la musique la plus compliquée. Les sons de l'Instrument que nous annonçons sont fort agréables ; le dessus imite le hautbois, la basse, le basson.

M. Micot, qui a eu l'honneur de fournir son nouvel Instrument à la Reine, &

aux principales Personnes de la Cour, demeure rue Saint Antoine, vis-à-vis la rue Cloche-Perche. Il fait de ces Instrumens à deux claviers.

Le Triomphe de Themire, Cantatille, mise en Musique par M. Duché, est fort agréable, très-chantant, & tout-à-fait dans le bon goût François. On le trouvera, avec le Recueil d'Airs, du même Auteur, chez tous les Marchands de Musique.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien placer dans votre Mercure, le nouveau Surtout en Orfêvrerie, de la composition du célébre M. Ballin, Premier Orfêvre du Roi, connu depuis long tems par ses talens supérieurs en tout genre. Cet ouvrage est destiné pour M. le Marquis de la Ensenada, Premier Ministre du Roi d'Espagne. La baze est de forme ovale, contournée sur un baroque agréable, & renferme dans son pourtour une mer agitée par ses flots, qui désigne leur impétuosité, en se répandant par differens côtés. Neptune y paroît sur une Conque marine, artistement rocaillée, & traînée par des chevaux nourris dans cet élement. Son attitude

est celle d'un Dieu courroucé, de ne pas voir ses Nayades lui offrir des présens, & ne s'occuper qu'à nager, plutôt que de lui rendre leur hommage. Plusieurs enfans se jouent des differens poissons qu'ils ont sçû prendre ; le Dauphin en est le principal. Cet ingénieux Auteur n'a point oublié les écueils qui se rencontrent dans cet abîme intarissable, ni les roseaux, dont les feuilles paroissent brisées par les vents. Cet ouvrage est exécuté avec tout le soin possible. Les Connoisseurs en jugeront. C'est à l'insçu de ce vigilant & laborieux Artiste, que l'Auteur de ce foible éloge, moins ouvrier que Théoriste, peut prouver le zéle de sa reconnoissance, n'ayant dessein de se faire connoître que sous deux lettres initiales. Je suis, &c.

L. F.

A Paris, ce 14 *Mars* 1751.

Le départ de M. Natoire, qui va remplacer M. de Troy à Rome, a fait soupçonner par quelques personnes que M. Fessard pourroit bien abandonner sa Chapelle des Enfans Trouvés. Cet habile Graveur se hâte d'assûrer le Public, qu'il n'a jamais eu plus de zéle pour son entreprise, & qu'il la suit avec tout le soin & toute la

vivacité dont il est capable. Les Curieux, les Souscripteurs surtout, dont nous allons donner la Liste, pourront voir chez M. Fessard, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente, les preuves de son travail.

Noms des Souscripteurs, dans l'ordre où ils ont souscrit.

Mad. Goffrain, rue Saint Honoré. M. de Bachaumont, rue Neuve Saint Augustin. M. de Schreiber, Aumônier de l'Ambassade Danoise, rue de Tournon. M. de Wasserchlebe, chargé des affaires de Sa Majesté Danoise, Hôtel d'Entrague. M. Thiboust, Imprimeur du Roi, Place de Cambray. M. Joullain, Marchand d'Estampes, Quai de la Mégisserie. Le même M. Joullain. M. du Ronceray, rue de Richelieu. M. le Marquis de Croismarre, rue Saint Nicaise. M. Watelet, Receveur Général des Finances, rue du Sentier. M. Delalive de Bellegarde, Fermier Général, rue Saint Honoré. M. Lorimier, le fils, rue de Vendôme. Mylord Clare, rue de Séve. M. le Chevalier de Breteuil, rue de Seve. M. le Duc de Chevreuse, rue Saint Dominique. M. Dormesson Ducherray, Conseiller au Parlement, Place Royale. M. Boutin, fils, Receveur Général des Fi-

nances, rue de Richelieu. M. Boutin de la Columiere, Maître des Requêtes, rue de Richelieu. M. de Julienne, aux Gobelins. M. de Boullongne, fils, Maître des Requêtes, rue Neuve des Petits Champs. M. le Comte de Caylus, à l'Orangerie. M. le Duc de Luynes, rue Saint Dominique. M. de Selle, Trésorier Général de la Marine. M. le Duc de Bethune, à l'Hôtel de Charost. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe. M. le Comte de Brulh, Premier Ministre du Roi de Pologne. M. le Baron de Thiers, Place de Vendôme. Mad. le Dauceur, rue de Richelieu. M. Delahaye, Fermier Général, Hôtel de Bretonvilliers. M. Spinhirn, Secretaire des Ambassadeurs de Pologne. M. le Commandeur des Grieux, rue de Berry. M. du Boccage, rue de la Sourdiere. Mad. de la Popliniere, rue de Ventadour. M. de Corberon, Conseiller d'Etat. M. l'Abbé Chevalier, rue Saint Thomas du Louvre. M. Moreau, Avocat du Roi du Châtelet, Place Royale. M. Dulivier, Député au Conseil du Commerce, rue Therése. M. Gamard Avocat, rue Sainte Croix de la Bretonnerie. M. Gaucherel, fils, Marchand, rue des Bourdonnois. M. Duchesne, Prevôt des Bâtimens du Roi. M. Bonneft de Saint Remy, Di-

recteur Général des Fermes à Châlons. M. de Bose, de l'Académie Françoise. M. Thiroux d'Arconville, Président au Parlement. M. le Duc de Saint Aignan. M. Dubrocard, Secrétaire du Gouvernement de Bourgogne. M. Despilly, Libraire. M. de Champigny, Conseiller au Parlement. M. le Duc de Beauvilliers. M. Bombarde. M. de Caumont, de l'Oratoire. M. Lallemant de Nantouillet, Fermier Général. M. Lallemant de Bez, Fermier Général. M. de Pisani, Maître des Comptes. M. l'Abbé Sousciet.

Messieurs Pierre le Roi, fils de Julien le Roi, & Lepaute, Horloger du Roi, ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté une Pendule, composée d'une simple roue; la simplicité & la perfection de cet ouvrage ont mérité le suffrage de la Cour, & l'estime du grand nombre de Curieux qui l'ont vûe.

L'invention de cette Pendule est dûe à M. Pierre le Roi, qui a des connoissances de plus d'un genre, & un genie rare pour l'Horlogerie. Il a senti que les plus habiles gens ne l'étoient pas trop pour rendre son idée, & il s'est adressé à M. Lepaute, connu par plusieurs bons ouvrages, & sin-

gulierement par trois Horloges orisontales qui ont fait du bruit. La réunion de deux hommes d'un talent distingué, chacun en son genre, a produit une découverte qui fait honneur au génie de nos Artistes.

C'est au Luxembourg, chez M. Lepaute, que se font les nouvelles Pendules; elles se vendent aussi chez lui, & dans la rue Saint André des Arts, chez M. Pierre le Roi, son associé en cette partie. Ces deux habiles Horlogers nous ont paru passionnés pour leur Art, & très-disposés à faire plutôt de bonnes Pendules qu'à en faire beaucoup. Nous croyons devoir faire part de ces dispositions au Public, pour lui inspirer une confiance, qu'il donne quelquefois à des aventuriers, & qu'il refuse souvent à des gens habiles.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a quitté le Ballet des *Sens*, après seize représentations, & a remis au Théatre, Mardi 8 Juin, *les Indes Galantes*, Ballet héroïque, de Messieurs Fuzelier & Rameau. Ce bel ouvrage représenté, pour la premiere fois en 1735, & repris en 1743, a été reçu comme on s'y attendoit. Nous nous étendrons davantage sur cet article dans le Mercure prochain.

Mlle Reix, qui a fait long-tems les délices de la Comédie Italienne, vient d'entrer à l'Opéra; elle a dansé dans les dernieres représentations du Ballet des *Sens*, *la Pantomime* du troisiéme Acte, dans laquelle Mlle Lani avoit été si fort applaudie. Le changement de Théatre n'a pas diminué l'idée favorable qu'on avoit du talent de Mlle Reix, pour la danse haute.

Les Comédiens François ont donné Jeudi, troisiéme du mois de Juin, la premiere représentation de *Zarès*, Tragédie de M. Pallissot de Montenoy. Cet-

te nouveauté n'a été jouée que trois fois.

Mlles Riviere & Favier, de la Comédie du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, continuent à danser à notre Théatre François. Nous avons parlé plus d'une fois des graces de Mlle Riviere ; nous nous reprochons de n'avoir pas rendu justice au talent de Mlle Favier, qui a beaucoup d'oreille, & la jambe très-brillante.

L'imagination de M. Dehesse continue à être vive, gracieuse, & abondante. Ses deux derniers Ballets, *les Vendanges* & *le Mai*, ont le mérite de ses autres compositions. La Musique du dernier Ballet, qui est de M. des Brosses, a été trouvée universellement gaye & charmante ; on a surtout goûté une Musette, dont les paroles sont de M. de Marcouville.

MUSETTE de M. des Brosses, *de la Comédie Italienne.*

MAD. FAVART.

DAns nos hameaux la paix & l'innocence
Des cœurs contens remplissent les desirs ;
Et l'enjoûment soumis à la décence
Sans en rougir anime nos plaisirs.

L'heureux amant, toujours tendre & fidéle,
Dans ses discours peint sa sincérité,
Et lorsqu'il jure une flamme éternelle,
Sans se masquer il dit la vérité.

M. Rochard.

Si quelquefois au bord d'une onde pure;
La jeune Iris consulte ses appas,
Elle ne veut composer sa parure
Qu'avec les fleurs qui naissent sous ses pas;
Ainsi, fuyant une grace étrangére,
Elle tient tout de la simple beauté,
Et le seul art qui plaise à la bergere,
C'est l'art d'aimer avec fidélité.

DUO.

Mad. Favart, M. Rochard.

Quand la Nature ici se renouvelle,
L'Amour paroît ranimer ses ardeurs;
Mais nous brûlons d'une flamme si belle,
Que la saison ne peut rien sur nos cœurs.
Les vrais liens d'une égale tendresse
Ne sont point faits pour dépendre du tems;
Pour les serrer nous les chantons sans cesse,
Et notre amour est toujours au printems.

La Vendange, Ballet Pantomime.

Le Théatre représente un côteau chargé de vignes, au pied duquel on voit d'un côté une partie d'un vieux Château, & de

l'autre un angar, couvert de chaume, qui avance au-delà des chassis.

Premiere Entrée.

Arrivée des Vendangeurs & Vendangeuses en dansant, pour se préparer au travail.

Seconde Entrée.

Le Seigneur & la Dame sortent du Château, suivis de leurs domestiques, l'un portant un parassol, & l'autre tenant la queue de la Dame; ils interrompent les Vendangeurs dans leurs danses, & le vieux Seigneur met en ordre les Vendangeuses, pendant que la Dame y met les Vendangeurs.

Troisiéme Entrée.

Les Vendangeurs & Vendangeuses montent sur le côteau, & travaillent à cueillir le raisin: pendant cette vendange, des domestiques vont chercher des siéges, & une collation pour le Seigneur & la Dame.

Quatriéme Entrée.

Une Vendangeuse se détache, & vient danser devant le Seigneur & la Dame, en leur apportant des raisins. Elle retourne à l'ouvrage, & est relevée par deux Vendangeurs & deux Vendangeuses, qui sont remplacés par une seule Vendangeuse.

Cinquiéme Entrée.

Le Seigneur donne ordre à un des do-

mestiques de sonner le dîner; à l'instant les Vendangeurs quittent l'ouvrage, & vont au Château chercher des gamelles; les deux domestiques sortent avec la marmite, & ils sont suivis des Vendangeurs chargés des autres provisions.

Sixiéme Entrée.

Danse du Seigneur & de la Dame; pendant cette entrée quelques Hussards paroissent sur le haut de la colline, & vont avertir leurs camarades.

Septiéme Entrée.

Les Hussards, conduits par un Chef, descendent la colline; ils tirent quelques coups, ce qui répand un effroi général. Les Vendangeurs s'enfuyent; les uns montent sur les arbres, les autres se cachent; les Hussards vont investir le Seigneur & la Dame, & les domestiques qu'ils dépouillent; pendant que le Capitaine les fait garder, les Hussards vont enfoncer la porte du Château, ils y entrent, & en sortent avec des brocs de vin & des verres.

Huitiéme Entrée.

Le Capitaine fait asseoir poliment le Seigneur & la Dame, & leur fait entendre qu'il va donner un divertissement à sa façon.

Exercice des brocs & des verres.

Neuviéme Entrée.

Après la gayeté qu'a produit l'exercice, les Hussards font la paix avec les Vendangeurs, dansent avec les Vendangeuses; ils mêlent dans leurs plaisirs le Seigneur, la Dame, les domestiques, & le Ballet finit par une contredanse générale.

Le Mai, divertissement pantomime.

Le Théatre représente un Village, dans le fond duquel on voit une maison plus apparente que les autres; elle est précédée d'une avenue d'arbres, qui forme une place destinée à planter le mai.

Le Ballet commence à la pointe du jour.

Premiere Entrée.

Plusieurs garçons du Village arrivent avec une troupe de symphonistes à leur tête, ils portent le mai, le plantent en face de la maison, & au bruit des instrumens qui les accompagnent.

Seconde Entrée.

Un Paysan niais, portant un mai sur son épaule, une vielle à la ceinture, une lanterne à la main, se dispose à planter le mai, vis-à-vis la porte d'une femme qu'il aime. Un autre paysan lui dérobe le mai, & en fait la galanterie à sa maîtresse; le niais trompé, donne sa serenade à une fenêtre pour une autre; celle à qui cette

fête étoit destinée, voyant que la fête est pour sa voisine, sort de chez elle furieuse, & se venge sur le niais. La maîtresse du paysan, fâchée de ce que la serenade est troublée, descend à son tour; la dispute augmente; le paysan craignant de recevoir quelques coups, charge le niais sur son dos, se sauve, & est poursuivi par les deux femmes.

Troisiéme Entrée.

Un jeune paysan qui vient en dansant, apperçoit un mai devant la maison du fonds; la crainte qu'il a que ce ne soit un hommage rendu à sa maîtresse, lui fait faire les plus grands efforts, mais des efforts inutiles pour l'arracher; il sort piqué, & revient avec un petit mai qu'il plante au pied du grand; il fait alors un signal, auquel son aimable maitresse répond en se faisant voir; joie du petit paysan de la voir, allégresse de la part de la petite paysanne, à la vûe du mai; ils dansent ensemble, & toutes les filles du Village paroissent à leurs fenêtres.

Quatriéme Entrée.

Tous les paysans arrivent en dansant; & chacun avec son mai, qu'il va planter vis-à-vis de la potte de sa maîtresse, après quoi ils dansent tous sous les fenêtres, & invitent les filles à descendre.

Cinquième Entrée.

Pendant que les Villageoises quittent leurs fenêtres, la porte de la maison du fond s'ouvre, le maître en sort : charmé de la galanterie des paysans, il appelle sa femme, qui à son tour marque sa joie à la vûe du mai.

Sixiéme Entrée.

Chaque fille sort de sa maison ; empressement des paysans à courir au-devant d'elles ; entrée générale des uns & des autres autour des mais.

Septiéme Entrée.

Le paysan, toujours chargé du mais sur son dos, & poursuivi par les deux femmes, arrive tout essouflé & jette son fardeau par terre ; on les raccommode, & tous quatre dansent ensemble.

Huitiéme Entrée.

Pas de deux, du maitre & de la maîtresse.

Neuviéme Entrée.

Ballet général, danse autour des differens mais, & où chaque paysan amene la file du Ballet ; cette contredanse se trouve coupée par differens pas de deux & de quatre, qui à la fin, se joignant aux autres, terminent le divertissement.

PRAULT, fils, Quai de Conti, vient

d'imprimer *le Tribunal de l'Amour*, Comédie en un Acte, & en vers libres; c'est M. Landon qui en est l'Auteur. Elle a été représentée au Théatre François, sur la fin de l'année derniere. C'est une Piéce à Scénes épisodiques; l'Amour y donne audience, à quiconque a envie de l'entretenir, ou de le consulter. Pour mettre nos Lecteurs en état de juger du ton & du style de cette Comédie, nous allons copier la Scéne troisiéme.

SCENE III.

MOMUS, L'AMOUR, UN FINANCIER.

Le Financier, *dans l'enfoncement du Théatre, feignant de parler à sa femme, qu'on suppose être dans les coulisses.*

Ne m'en parlez donc plus, je vous l'ai dit, Madame,
Partez. Je n'irai point avec vous à Passy;
Vous avez votre cercle, & j'ai le mien aussi.

Il s'avance sur le Théatre.

Voyons qui d'elle ou moi, mérite plus de blâme,
Puisque l'Amour tient tribunal ici.

L'Amour.

De qui vous plaignez-vous?

Le Financier.

Je me plains de ma femme.

Momus.

Eh ! . . . quel est votre état ?

Le Financier.

A peu près Financier.

Momus.

Ah ! Monsieur, l'excellent métier !

Le Financier.

Sans doute, je voulus, pour me mettre à la mode
Prendre une femme par methode,
Lui donner un état qui répondît au mien.
Madame avec sa main m'apporta quelque bien ;
Je lui fis sa Maison, elle eut son équipage,
De sa société je lui laissai le choix :
Je lui dis qu'il étoit d'usage
Entre époux, comme il faut, de se voir une fois
Dans la semaine, ou dans le mois,
Que la fadeur du mariage
Etoit faite pour le bourgeois :
Que l'hymen d'à présent étoit libre & volage ;
Qu'on s'affichoit si l'on s'aimoit,
Que c'étoit encor trop, lorsque l'on s'estimoit.

L'Amour.

Eh bien ! . . . .

Le Financier.

Madame à ce langage
A répondu comme un lutin ;
Qu'elle vouloit me voir le soir & le matin ;
Ne faire qu'un même menage.

Sans

Sans cesse auprès de moi, m'excédant de ses feux,
Jusques dans mon Bureau, venant faire des nœuds,
Elle me trouve unique....

L'Amour.

Ah, quelle frénésie!
Jamais en vous voyant elle n'a de vapeurs!

Le Financier.

J'aimerois mieux avoir d'elle en coquetterie
Ce qu'elle me donne en fadeurs.

Momus.

Prîtez-vous cette femme en une Isle étrangere?
Dans les gens du bon ton, il en est tant ici,
Qui par goût, par état, détestent leur mari.

Le Financier.

Elle a trop écouté son provincial de Pere.

L'Amour.

Ah! de ces gros bourgeois?

Le Financier.

Jugez de mon tourment.
Dans un cercle avec elle, où je suis rarement;
Quand j'y pense le moins, elle quitte sa place,
Vient à moi m'assommer de son jargon pesant,
Me dit, mon cher mari, mon cœur que je t'embrasse.

Momus.

C'est pour faire rougir le plus petit Marchand.

Le Financier.

Après trois mois d'hymen !

L'Amour.

Son erreur est extrême ;
Un hymen de trois mois est bien vieux maintenant.

Le Financier.

Chaque jour je lui dis, plutôt que je vous aime,
Que je passe avec vous un ennuyeux instant,
Eh ! Madame, jouez, & perdez mon argent,

Momus.

C'est un avis bien doux.

Le Financier, avec vivacité.

Faites de la dépense,
Payez un Cuisinier qui vous en fasse autant ;
Aux parures du jour donnez la préference ;
Changez votre Maison, enrichissez vos gens ;
Donnez des pensions aux meilleures faiseuses ;
Mettez de l'or massif dans vos ajustemens,
Mais ne m'exhalez plus ces phrases ennuyeuses ;
Vous me perdez chez les honnêtes gens.

Momus.

Elle ne se rend point à ces temperamens ?
C'est par l'éclatante dépense,
Que les époux bien nés rachetent à présent
Ce que chacun apporte en épousant,
D'aigreur, d'ennui, d'indifference.

Le Financier.

Bon Dieu ! que n'est-ce là son vice dominant ?
Ce n'est point pour son cœur que j'ai pris une
épouse ;
De ses feux éternels mon ame est peu jalouse ;
Je sacrifie au faste, au bon air, aux grandeurs ;
Quinze valets de plus affichent mes couleurs.

Momus.

Vous jouez le jargon & les phrases nouvelles.

Le Financier.

Oui, je me commerce avec elles.

Momus.

Tout anndnce dans vous un cavalier parfait.

Le Financier.

Il est vrai, poursuivez, achevez mon portrait ;
Il faudroit que ma femme entendît ce langage,
Je la verrois changer au gré de mon desir,
Si l'Amour la vouloit plier au badinage.

L'Amour.

Quelle vous détestât ?

Le Financier.

Ce seroit mon plaisir
Qu'elle me fit honneur... Je vous ferois bâtir
Un Palais beau, brillant, fait pour vous, c'est tout
dire.
J'en serai l'Architecte, & je veux qu'on l'admire ;
J'ai chez moi les beaux Arts, le vrai goût, les talens ;
Nous irons, vous & moi, partager leur encens.

L'Amour.

Ce n'est point au Palais où je porte mes vûës ;
Mes temples sont les cœurs, les ames ingénues ;
J'habite rarement où préside Plutus ;
Les vrais transports du cœur vous y sont inconnus,
Et dans ces lieux où l'art répéte mon image,
Vous ne sçavez point soupirer ;
Vous ne possédez rien, ayant tout en partage :
Pour goûter mes plaisirs, il faut les desirer.

Le Financier.

Vous n'approuvez donc rien dans mon systême ?
Et que ferai-je, s'il vous plaît,
De ma femme ? .....

L'Amour.

Eh bien, pour la rareté du fait,
Encor pendant trois mois, je veux qu'elle vous aime.

Le Financier.

Dites plutôt un siécle... *Ah ! morbleu*, ce projet,
Je l'empêcherai bien d'avoir aucun effet ;
J'emploirai vingt Auteurs, redoutables critiques ;
A mon aimable épouse ils feront voir le jour,
Et sous les coups de leurs traits satyriques,
Je veux voir expirer le conjugal amour.

Il sort.



CONCERTS SPIRITUELS.

LEs Concerts du jour de l'Ascension, du Dimanche suivant & des jours de la Pentecôte & du Saint Sacrement, ont été fort beaux. Nous ne nous arrêterons qu'aux nouveautés. Le Concert du Dimanche commença par une symphonie d'un Philosophe, dont la musique est presque l'unique amusement : les connoisseurs trouverent du feu dans le premier morceau, le chant du *Canta'ile* neuf, beaucoup d'harmonie dans la Musette, & le dernier morceau bien dessiné.

Le Concert du jour de la Pentecôte fut ravissant; il commença par une nouveauté de M. Blainville, sur laquelle on trouvera un assez grand détail à la fin de cet article, & il finit par *Venite exultemus*, le plus beau des Motets de M. Mondonville, & par conséquent le plus beau de tous les Motets. Nous ne rappellons le souvenir de ce grand ouvrage, que pour dire à la louange des Directeurs, que l'exécution en fut parfaite.

Le Jeudi 20 Mai, jour de l'Ascension, le Concert commença par une symphonie de M. Plessi, cadet, Ordinaire de l'Académie Royale de Musique; ensuite *Cantate*, Ps. 95, Motet à grand Chœur de M. Martin. M. Chiabran, neveu de M. Somis, Ordinaire de la Musique du Roi de Sardaigne, joua une Sonate après le premier Motet, & un Concerto de sa composition avant le dernier; ensuite *Diligam te*, Motet à grand Chœur de M. Madin. Le Concert finit par *Cœli enarrant*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le Dimanche 23, il commença par une symphonie à Cors-de-Chasse de M. Rousseau, de Geneve;

ensuite *Deus noster*, Motet à grand Chœur de M. Cordelet. Mrs Gaviniés & Dupont, jouerent des Duo; ensuite *Laudate*, Motet à grand Chœur de M. Davesne. M. Gaviniés joua un Concerto. Le Concert finit par *Nisi Dominus*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le Dimanche 30, jour de la Pentecôte, il commença par une symphonie dans un nouveau genre de modulation, pour essai d'un troisiéme Mode, par M. Blainville; ensuite *Notus in Judeâ Deus*, Motet à grand Chœur de M. Madin. Mrs Gaviniés & Dupont jouerent des Duo; ensuite *Cantate Domino*, Motet à grand Chœur de M. de Lalande. M. Gaviniés joua un Concerto. Le Concert finit par *Venite exultemus*, de M. Mondonville.

Le Jeudi 10 Juin, jour de la Fête-Dieu, il commença par une symphonie à Cors de-chasse de M. Martin; ensuite *Domine in virtute tuâ*, Ps. 20, Motet à deux Chœurs de M. Cordelet, Maître de Musique de Saint Germain l'Auxerrois. M. Gaviniés joua une Sonate après le premier Motet, & un Concerto avant le dernier; ensuite *Cantate Domino*, Motet à grand Chœur de M. de Lalande. Le Concert finit par *Magnus Dominus*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

LETTRE

De M. Rousseau de Genève, à M. l'Abbé Raynal, au sujet du nouveau Mode de Musique, inventé par M. Blainville. A Paris, ce 30 Mai, au sortir du Concert.

VOus êtes bien aise, Monsieur, vous, le Panégyriste & l'ami des Arts, de la tentative de M. Blainville pour l'introduction d'un nouveau

Mode dans notre Musique. Pour moi, comme mon sentiment là-dessus ne fait rien à l'affaire, je passe immédiatement au jugement que vous me demandez sur la découverte même.

Autant que j'ai pû saisir les idées de M. Blainville durant la rapidité de l'exécution du morceau que nous venons d'entendre, je trouve que le Mode qu'il nous propose n'a que deux cordes principales, au lieu de trois qu'ont chacun des deux Modes usités; l'une de ces deux cordes est la tonique, l'autre est la quarte au-dessus de cette tonique, & cette quarte s'appellera, si l'on veut, *Dominante*. L'Auteur me paroît avoir eu de fort bonnes raisons pour préférer ici la quarte à la quinte, & celle de toues ces raisons qui se présente la premiere, en parcourant sa Gamme, est le danger de tomber dans les fausses relations.

Cette Gamme est ordonnée de la maniere suivante; il monte d'abord d'un semi-ton majeur de la tonique sur la seconde note, puis d'un ton sur la troisiéme, & montant encore d'un ton, il arrive à sa Dominante, sur laquelle il établit le repos, ou, s'il m'est permis de parler ainsi, l'hémistiche du Mode. Puis recommençant sa marche un ton au-dessus de la Dominante, il monte ensuite d'un semi-ton majeur, d'un ton, & encore d'un ton, & l'octave est parcourue selon cet ordre de notes; *mi*, *fa*, *sol*, *la*: *si*, *ut*, *re*, *mi*. Il redescend de même sans aucune altération.

Si vous procedez diatoniquement, soit en montant, soit en descendant de la Dominante d'un mode mineur à l'octave de cette Dominante, sans dieses ni bémols accidentels, vous aurez précisément la Gamme de M. Blainville. Par où l'on voit, 1°. que sa marche diatonique est directement opposée à la nôtre, où partant de la tonique, on doit

monter d'un ton ou descendre d'un semi-ton. 2°. Qu'il a fallu substituer une autre harmonie à l'accord sensible usité dans nos Modes, & qui se trouve exclus du sien. 3°. Trouver pour cette nouvelle Gamme des accompagnemens differens de ceux qu'on employe dans la régle de l'octave. 4°. Et par conséquent d'autres progressions de basse fondamentale que celles qui sont admises.

La Gamme de son Mode est précisément semblable au diagramme des Grecs, car si l'on commence par la corde *Hypate*, en montant, ou par la *note* en descendant, à parcourir diatoniquement deux tetracordes disjoints, on aura précisément la nouvelle Gamme ; c'est notre ancien Mode Plagal qui subsiste encore dans le plein-chant ; c'est proprement un Mode mineur, dont le diapazon se prendroit, non d'une tonique à son octave en passant par la Dominante, mais d'une Dominante à son octave en passant par la tonique ; & en effet la tierce majeure que l'Auteur est obligé de donner à sa finale, jointe à la maniere d'y descendre par un semi-ton, donne à cette tonique tout-à-fait l'air d'une Dominante. Ainsi si l'on pouvoit de ce côté-là disputer à M. Blainville le mérite de l'invention, on ne pourroit du moins lui disputer celui d'avoir osé braver en quelque chose la bonne opinion que notre siécle a de soi-même, & son mépris pour tous les autres âges en matiére de science & de goût.

Mais ce qui paroît appartenir incontestablement à M. Blainville, c'est l'harmonie qu'il affecte à un Mode institué, dans des tems où nous avons tout lieu de croire qu'on ne connoissoit point l'harmonie, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Personne ne lui disputera ni la science qui lui a suggeré de nouvelles progressions fondamen-

tales, ni l'art avec lequel il les a sçû mettre en œuvre pour ménager nos oreilles bien plus délicates sur les choses nouvelles, que sur les mauvaises choses.

Dès qu'on ne pourra plus lui reprocher de n'avoir pas trouvé ce qu'il nous propose, on lui reprochera de l'avoir trouvé. On conviendra que sa découverte est bonne, s'il veut avouer qu'elle n'est pas de lui : s'il prouve qu'elle est de lui, on lui soutiendra qu'elle est mauvaise, & il ne sera pas le premier contre lequel les Artistes auront argumenté de la sorte. On lui demandera sur quel fondement il prétend déroger aux loix établies & en introduire d'autres de son autorité. On lui reprochera de vouloir ramener à l'arbitraire les régles d'une science qu'on a tant fait d'efforts pour réduire en principes ; d'enfreindre dans ses progressions la liaison harmonique qui est la loi la plus générale & l'épreuve la plus sûre de toute bonne harmonie On lui demandera ce qu'il prétend substituer à l'accord sensible dont son Mode n'est nullement susceptible, pour annoncer les changemens de ton. Enfin on voudra sçavoir encore pourquoi dans l'essai qu'il a donné au Public, il a tellement entremêlé son Mode avec les deux autres, qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de connoisseurs, dont l'oreille exercée & attentive ait démêlé ce qui appartenoit en propre à son nouveau systême.

Ses réponses, je crois les prévoir à une près. Il trouvera aisément en sa faveur des analogies, du moins aussi bonnes que celles dont nous avons la bonté de nous contenter. Selon lui, le Mode mineur n'aura pas de meilleurs fondemens que le sien. Il nous soutiendra que l'oreille est notre premier Maître d'harmonie, & que pourvû que celui-là soit content, la raison doit se borner à chercher

pourquoi il l'est, & non à lui prouver qu'il a tort de l'être. Qu'il ne cherche, ni à introduire dans les choses l'arbitraire qui n'y est point, ni à dissimuler celui qu'il y trouve. Or cet arbitraire est si constant, que même dans la régle de l'octave, il y a une faute contre les régles ; remarque qui ne sera pas, si l'on veut, de M. Blainville, mais que je prends sur mon compte. Il dira encore que cette liaison harmonique qu'on lui objecte, n'est rien moins qu'indispensable dans l'harmonie, & ne sera pas embarrassé de le prouver. Il s'excusera d'avoir entremêlé les trois Modes, sur ce que nous sommes sans cesse dans le même cas avec les deux nôtres, sans compter que par ce mêlange adroit, il aura eu le plaisir, diroit Montagne, de faire donner à nos Modes des nazardes sur le nez du sien. Mais quoiqu'il fasse, il faudra toujours qu'il ait tort, par deux raisons sans réplique, l'une, qu'il est inventeur, l'autre, qu'il a affaire à des Musiciens.

Je suis, &c.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, *le 7 Mai.*

TOus les Officiers de Marine, qui étoient ici, & qui doivent s'embarquer sur la Flotte qu'on équipe à Cromstadt, sont actuellement partis pour se rendre à leurs bords. Cependant on persiste à croire qu'il n'y aura qu'une partie de cette Flotte, qui mette à la voile.

On a reçu avis de Riga, que le Feldt Maréchal Comte de Lacy y étoit mort dans un âge très-avancé. Ce Général n'étoit point Ecossois, comme l'ont publié diverses Gazettes. Il étoit d'Irlande, où sa famille, Françoise d'origine, étoit établie depuis plusieurs siécles. Sur la fin de l'année 1691, il passa en France, ainsi que deux de ses freres, avec son pere, qui, étant Capitaine d'une Compagnie des Gardes Irlandoises du Roi Jacques II, y suivit ce Régiment. Son pere & ses deux freres, dont le plus jeune a été tué à Malplaquet, étant Aide-Major dans le Régiment de Rothe, sont morts tous les trois au service de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Feldt Maréchal de Lacy servit en France, dans le Régiment de Berwick, jusqu'à la Paix de Ryswick. Alors il alla demander de l'emploi dans les troupes de l'Empereur, & il y obtint une Compagnie d'Infanterie. Ayant eu dans la suite l'honneur d'être connu du Czar Pierre I, il s'attacha à ce Prince, qui lui donna le grade de Colonel dans les troupes Russiennes. Le zéle & l'habileté, qu'il a montrés dans les occasions où il a été employé, l'ont fait parvenir successivement aux premiers honneurs Militaires, & il a prouvé, par le succès avec lequel il a commandé les armées de Russie, qu'il étoit digne de tout ce que la fortune avoit fait pour lui.

DE STOCKHOLM, *le 4 Mai.*

Le Comte d'Eckleblad, Grand Maréchal, a fait sçavoir aux Ministres étrangers, qu'ils pourront aller faire leur Cour au Roi, le Mercredi & le Vendredi de chaque semaine, & que les Lundis & les Jeudis, la Reine tiendra Cercle au Palais. Leurs

Majestés n'ont pas encore dîné en public depuis la mort du feu Roi.

Le Comte de Tessin a témoigné au Comte Goes, Ministre de la Cour de Vienne, combien le Roi étoit reconnoissant des bons offices que leurs Majestés Impériales avoient mis en usage pour maintenir la tranquillité dans le Nord. Ce Ministre a assûré en même-tems le Chambellan Panin, que le Roi seroit toujours très-satisfait de donner à Sa Majesté Impériale Czarienne, des preuves de la sincérité de ses dispositions, & du desir de contribuer de tout son pouvoir au maintien de la bonne intelligence entre les deux Etats.

Le Roi commence à gouverner avec tant de sagesse & de douceur, qu'il a déja gagné les cœurs de tous ses sujets, & qu'on en conçoit les plus flatteuses espérances.

De Coppenhague, le 11 Mai.

Le 18 du mois dernier, les Frégates *le Falsten* & *le Docke* mirent à la voile, & arriverent le soir à Elseneur, d'où elles ont continué leur voyage. On garde encore le silence sur leur destination.

Le Roi accompagné d'une nombreuse suite, alla voir le 24 le nouveau Holm : de-là Sa Majesté se rendit sur la place d'Amalienbourg, où elle choisit un terrein propre à la construction d'un Hôpital pour les soldats Invalides. Elle visita ensuite l'Eglise qu'on bâtit par ses ordres, dans le voisinage, & fit distribuer une gratification aux ouvriers qui y travaillent.

Le 27 du mois dernier, l'Académie Royale de Peinture & de Dessein, nouvellement établie, fit l'ouverture de ses séances dans une des salles du Château de Christiansbourg. Le Comte de Moltke,

Conseiller Privé & Grand Maréchal de la Cour, y assista en qualité de Grand Directeur. Les Ecoles publiques commencerent le 7 de ce mois. On y donne des leçons de Géométrie, d'Architecture, de Perspective & de Dessein.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le premier Mai.*

ON doit publier dans peu une Ordonnance, par laquelle il sera défendu à tout Ordre Religieux, de recevoir aucune personne pour y faire profession, avant qu'elle atteint l'âge de vingt ans accomplis.

L'ouverture des Etats du Royaume de Hongrie se fit le 10 de ce mois à Presbourg. Vers les neuf heures du matin, les Députés se rendirent en Corps au Palais, & ils conduisirent l'Impératrice Reine à la Chapelle, où Sa Majesté, après que le *Veni Creator* eut été chanté par la Musique, entendit la grande Messe, célebrée pontificalement par l'Archevêque de Colocz. L'Impératrice Reine alla ensuite à la Salle des Etats, & lorsqu'elle se fut placée sur son Trône, le Comte Nadasti, Chancelier de Hongrie, exposa aux Députés les demandes de Sa Majesté. Les Etats ayant élu le lendemain le Comte de Bathiany pour Palatin du Royaume, ils ont commencé à délibérer sur ces demandes, lesquelles rencontrent quelques oppositions. On prétend que pour les faire cesser, la Cour accordera aux Hongrois, moyennant une certaine contribution qu'ils payeront tous les ans en forme de don gratuit, la liberté de faire entrer leurs vins & leurs grains dans cet Archiduché. Leurs Majestés Impériales vinrent hier en cette

cette Ville, pour voir les Archiducheſſes, & aujourd'hui elles ſont retournées à Preſbourg.

De Dresde, *le* 8 *Mai.*

La Cour eſt à Leipſick. Leurs Majeſtés y jouiſſent d'une parfaite ſanté. Il y a tous les jours table ouverte pour les Miniſtres & Seigneurs étrangers.

Les Lettres de Pologne, marquent que quelques Coſaques ſe ſont révoltés dans une des Iſles du Boriſthène.

De Ratisbonne, *le* 10 *Mai.*

On attend, pour délibérer ſur l'affaire de la garantie de la Siléſie, que les Miniſtres du nouveau Roi de Suéde & du Landgrave de Heſſe-Caſſel, ayent reçu de leurs Cours de nouvelles inſtructions à ce ſujet.

De Hambourg, *le* 11 *Mai.*

Le Traité de paix que cette Régence a conclu avec l'Etat d'Alger, a été ratifié par le Conſeil, & l'Acte de ratification expédié immédiatement après. On n'eſt plus occupé que des préſens qu'on doit envoyer au Dey.

Sur les Lettres qu'on a reçûes ici de Peterſbourg, on ne doute pas que la bonne intelligence entre la Cour de Ruſſie & celle de Suéde ne ſoit maintenue & affermie, au moyen du renouvellement du Traité d'Abo, & d'un Réglement plus précis des limites du grand Duché de Finlande.

ESPAGNE.

De Madrid, le 18 Mai.

SA Majesté a été informée par les lettres de Don François de Varas, Président du Tribunal de la Maison de Contractation, que les Frégates *la Saint Joseph* & *la Saint Antoine*, qui viennent de la Havanne & de la Vera-Cruz, étoient entrées le 28 du mois dernier dans la Baye de Cadix; que le 8 de ce mois la Frégate *la Notre-Dame des Miracles* y étoit revenue de Buenos-Ayres, & que le Navire *la Notre-Dame de l'Assomption* y étoit arrivé le 10 de la Havanne, d'où il avoit mis à la voile le premier du mois de Mars. Les deux premieres Frégates ont apporté cent seize mille sept cens douze Piastres, cinquante-cinq surons de Cochenille, & cent cinquante-quatre mille sept cens livres de Tabac en feuilles. Il y avoit à bord de la troisiéme deux mille trois cens soixante-deux Doublons, deux cens huit mille six cens quatre Piastres, sept cens dix-huit marcs de Vaisselle d'argent, & sept mille six cens dix-huit Cuirs. La charge du Navire *la Notre-Dame de l'Assomption* consistoit en deux cens quarante-huit mille six cens trente-six Piastres, onze cens soixante-huit marcs de Vaisselle d'argent, deux cens quarante-deux mille quatre cens livres de Tabac en poudre, vingt-quatre mille trois cens vingt-quatre de Tabac en feuilles, deux cens trois mille cinq cens livres de Sucre, trois cens soixante & une de Cacao, & plusieurs autres marchandises.

ITALIE.

DE ROME, *le 24 Avril.*

IL s'est tenu plusieurs Congrégations, pour délibérer sur les Plans qui ont été présentés au Pape par deux Ingénieurs François, au sujet du nouveau Port qu'on doit construire à Anzio. On avoit d'abord approuvé ces Plans, mais comme ils exigent de grandes dépenses, plusieurs Cardinaux les ont rejettés. L'affaire ayant été nouvellement mise en délibération, Sa Sainteté l'a trouvée si avantageuse pour Rome & pour tout l'Etat Ecclésiastique, qu'elle s'est déclarée pour l'exécution; les ordres ont été expédiés en conséquence, & l'on doit y travailler incessamment.

Il a été aussi résolu de perfectionner le Canal pour l'écoulement des eaux du Boulonnois dans la Mer. Quelques Etats voisins paroissoient allarmés de ce projet, disant que leurs Pays pourroient en souffrir; mais le Pape s'est chargé de calmer leur frayeur à cet égard, & vient d'ordonner en même-tems à la Province du Boulonnois de contribuer aux dépenses des travaux, pour la somme de soixante mille Scudis.

On travaille actuellement par ordre du Pape, à la Bulle pour l'érection des deux nouveaux Evêchés, qui doivent être établis à la place du Patriarchat d'Aquilée, conformément aux conventions de l'accommodement conclu entre l'Impératrice Reine & la République de Venise. Le premier de ces Evêchés doit être érigé à Gorits sur le territoire de Sa Majesté Impériale, & l'autre à Udine de la dépendance de cette République.

Le Duc de Nivernois, Ambassadeur du Roi

de France auprès du Saint Siege, apprit le 6 de ce mois par un Courier extraordinaire, que Sa Majesté Très-Chrétienne, dans un Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit tenu le 25 du mois derniner, l'avoit nommé Chevalier de ses Ordres. Aussitôt que la nouvelle s'en est répandue dans cette Ville, toutes les Personnes de distinction ont envoyé ou sont allées complimenter cet Ambassadeur.

Sur les répréséntations qui ont été faites au Pape, touchant les dommages causés au commerce par les Corsaires d'Alger & de Tunis, Sa Sainteté a prié le Grand Maître de l'Ordre de Malte, de joindre les Galeres de la Religion à celles du Saint Siege, afin que réunies ensemble elles pussent agir plus efficacement contre ces perturbateurs de la navigation. Le Grand Maître ayant donné ses ordres pour que les intentions du Pape soient remplies, on espere que bientôt la Mer sera plus libre.

DE LIVOURNE, *le* 14 *Mai*.

On doit ajouter un nouveau Fauxbourg à cette Ville par ordre de l'Empereur. Le Conseil de Régence de ce Grand Duché a fait publier une défense à toutes les Communautés Religieuses, de recevoir par testament ou autrement aucune donation, qui excédât la valeur de deux cens écus Romains. Il est ordonné par le même Edit à celles de ces Communautés qui ont plus de revenus qu'il n'en faut pour l'entretien des personnes dont elles sont composées, de ne point exiger de dots des sujets qui se présenteront pour y entrer, jusqu'à ce que le nombre des Religieux ou Religieuses, pour qui la maison a été fondée, soit complet. Le Clergé ré-

gulier sollicite avec beaucoup d'ardeur la révocation de ce Réglement, mais on ne croit pas qu'il puisse l'obtenir.

L'équipage d'un Navire, arrivé depuis peu des côtes de Calabre, a rapporté qu'un Vaisseau & cinq Chabecs Algériens s'étoient emparés de six Bâtimens Napolitains, d'un Venitien, & de deux Gênois, à la hauteur du Cap Recinto. On a sçu par le même équipage, que les Galeres du Roi des deux Siciles devoient se mettre en mer avec deux Tartanes, pour donner la chasse à ces Corsaires, mais que le 4 elles étoient encore retenues dans le Port par le mauvais tems.

De Genes, *le 15 Mai.*

En exécution des arrangemens pris pour acquitter les anciennes dettes de la Banque de Saint Georges, il vient d'être établi, sous le titre de *Conservation*, un Bureau auquel les Propriétaires des Actions de cette Banque seront tenus de les porter dans le terme de deux mois. Les Actionnaires retireront tous les ans trois livres d'arrérages pour chaque Action, jusqu'à ce que le Capital leur rentre par la voie des Tirages, qui se feront annuellement d'une partie desdites Actions, & qui ne cesseront qu'après qu'elles seront totalement remboursées. Pour indemniser les Actionnaires de la modicité des intérêts qu'ils recevront en attendant la rentrée de leurs Capitaux, on leur payera quinze pour cent au dessus de la valeur que ces Actions ont maintenant dans le commerce.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 10 Mai.

LE 7 de ce mois, le Duc de Newcastle remit à la Chambre des Seigneurs une commission du Roi, par laquelle Sa Majesté leur expose la nécessité de pourvoir au soin de la tutelle de son successeur, & leur recommande pour Régente du Royaume la Princesse Douairiere de Galles, au cas que le Trône vienne à vaquer avant que le Prince George ait atteint l'âge de dix-huit ans. Le Chancelier de l'Echiquier fit part de la même commission à la Chambre des Communes. Sur quoi les deux Chambres résolurent d'une voix unanime, de présenter au Roi une adresse de remerciement à ce sujet, en assurant Sa Majesté qu'elles ne perdront point de tems à délibérer sur cette affaire importante, avec le plus humble égard pour sa recommandation, & la plus juste déférence pour les éminentes qualités de la Princesse Douairiere de Galles. Cette adresse ayant été approuvée, fut présentée au Roi le lendemain par une députation des deux Chambres. Sa Majesté fit cette réponse :

MILORDS & MESSIEURS, *je vous remercie de cette soumise & affectionnée Adresse. Le zéle que vous temoignez pour ma Personne & pour ma Famille, & la sensibilité que vous me montrez pour mes soins, & pour la part que je prends aux intérêts de mon Peuple, me sont très-agréables.*

Hier il y eut un grand concours de Noblesse à Saint James, pour complimenter le Prince George, sur sa création de Prince de Galles.

L'Archevêque de Cantorbery a remis à la Princesse de Galles la liste des Seigneurs dont sera composé le Conseil, destiné à aider cette

Princesse dans l'administration des affaires, en cas de minorité du Successeur de Sa Majesté à la Couronne. Le 21, la Compagnie de la Pêche du Hareng, qui a élû le Prince de Galles pour Gouverneur, lui présenta le Diplôme de cette Election. Il y eut le même jour une Cour très-nombreuse chez ce Prince, à qui plusieurs personnes de distinction des deux sexes se firent présenter, ainsi qu'au Prince Edouard & à la Princesse Auguste.

Les Seigneurs examinerent le 21 en grand Committé le Bill concernant la maniere dont les affaires seront administrées dans le cas d'une minorité, & ils y firent plusieurs changemens. Le 24, après l'avoir lû pour la troisiéme fois, ils l'approuverent par une délibération unanime. Ils entendirent le 26 le rapport de plusieurs Bills particuliers. Le 20, la Chambre des Communes résolut de porter un Bill, pour autoriser le Roi à faire des Baux à ferme ou à rente, des charges, terres, & héritages, dépendans du Duché de Cornouaille, & quelques Membres proposerent de faire divers Réglemens qui regardent les Cours de Justice. Dans la Séance du 21, les Commissaires, chargés de l'examen du Bill pour assurer le payement des droits établis sur le Tabac en feuilles, firent leur rapport. La Chambre approuva le lendemain les changemens faits au Bill par lequel il est ordonné de réformer le Calendrier. S'estant assemblée ensuite en grand Committé, elle examina le Bill, dont l'objet est d'empêcher les Officiers des Justices inférieures d'être troublés dans l'exercice de leurs charges. Le 24, elle lut le projet du Bill, qui pourvoit au circonstances dans lesquelles le Trône seroit occupé par un Prince mineur. Elle fit dans la séance du jour suivant la seconde lecture de ce projet, & après avoir passé

celui concernant les Officiers des Juſtices ſubalternes, elle ajoûta differens articles au Bill, par lequel on eſpere de prévenir la contrebande du Tabac. Il fut décidé le 26, qu'on porteroit un Bill pour favoriſer les Manufactures de toile de la Ville de Mancheſter. Le même jour, la Chambre dreſſa le projet du Bill, pour autoriſer le Roi à faire des Baux à ferme ou à rente, des charges, terres & héritages, dépendans du Duché de Cornouaille, & elle examina en Committé un autre Bill, pour reſtraindre l'uſage des billets de crédit dans les Colonies Angloiſes de l'Amerique.

Quatre Vaiſſeaux de la Compagnie de la Baye de Hudſon ont mis aujourd'hui à la voile pour cette Baye. Les Navires le *Fort Saint Georges* & *le Boſcawen*, qui appartiennent à la Compagnie des Indes Orientales, ſont arrivés, le premier de Madraſſ, & le ſecond de Bombay. Le Chef d'Eſcadre Rodney partira inceſſamment, pour aller tenter quelques découvertes, que ſuivant les obſervations du Lord Anſon, on peut faire dans la mer du Sud. Deux habiles Mathématiciens ont ordre du Gouvernement d'accompagner ce Chef d'Eſcadre dans ſon voyage. On mande de la Nouvelle Ecoſſe, qu'on y travaille avec beaucoup de diligence à la conſtruction de pluſieurs Vaiſſeaux, mais que des maladies cauſées par la continuité des pluies & par la diſette des vivres, font périr un grand nombre de perſonnes dans cette Colonie.

La contrebande faiſant tous les jours de nouveaux progrès, malgré les meſures priſes par le Gouvernement pour s'y oppoſer [illegible] l'Iſle de Man par ſa ſituation étant à portée de contribuer extrêmement à ce commerce illicite, le Gouvernement a deſſein de réunir cette Iſle à la Couronne de la Grande Bretagne.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 16 Mai, la Reine arriva de Marly, & se rendit à l'Eglise des Récolets de Versailles, où l'on célébroit la Fête de Saint Jean de Népomucene. Sa Majesté entendit le Panégyrique du Saint, prononcé par le Pere Sixte Ambuel, Religieux de la Maison, assista aux Vêpres, au Salut, & retourna ensuite à Marly.

Le 19, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens cinquante-cinq livres; les Billets de la premiere Loterie Royale à six cens quatre-vingt-deux; ceux de la seconde, à six cens vingt-sept.

Le 24, le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France revinrent à Versailles de Marly.

Le 25, le Baron de Scheffer, que le Roi de Suéde a confirmé son Ministre Plnipotentiaire auprès du Roi, eut une audience particuliere de Sa Majesté, dans laquelle il présenta ses nouvelles Lettres de Créance.

Sa Majesté a fait le 17 Mai, un remplacement d'Officiers de Marine, par lequel elle a nommé un Vice-Amiral, deux Lieutenans Généraux, trois Chefs d'Escadres, vingt-sept Capitaines de Vaisseaux, soixante-douze Lieutenans, & quatre-vingt Enseignes.

Vice-Amiral.

Le Chevalier de Camilly.

Lieutenans Généraux.

Le Chevalier d'Espinay, & M. d'Orves.

Chefs d'Escadres.

Mrs Massiac, Perier l'aîné, le Comte du Guay.

Capitaines de Vaisseaux.

Mrs. Clavel, Capitaine d'artillerie; Montalais, Dessonville, la Villéon, Rochemore la Deveze, Chevalier de Drucourt, Pannat, Chevalier de Parcevaux, d'Erville, Cabanoux, Chevalier de Castillon l'aîné, Kerlerec de Kervaségant, Merville, Chevalier de Villevieille, de Chezac, Commandant les Gardes de la Marine; Jubert de Bouville, Castillon cadet, Odom des Gouttes, Comte d'Amfreville, Comte de Galean de Gadagne, Chevalier de Caumont, l'Eguille Froger, Comte Desnos, Beauharnois Beaumont, le Vassor de la Touche, Saurins, Marquis de Choiseuil Praslin.

Lieutenans.

Le Chevalier de Castelet Monier, le Chevalier d'Urre, Messieurs Segur Cabanac; Fulconis, Breteüil Taillefer, Chevalier d'Herlye, de l'Isle Calian, Castellane la Valette, Saint Victoret, Boisron d'Orignac, Rosmadec Saint-Allouarn, Mablan d'Aiminy, du Plessis Botherel, Chevalier de Carné, Blotfier, Braquemont, Josselin de Marigny, Meyromet Saint Marc, Lieutenant d'Artillerie; Montcalm Saint Veran, la Ville blanche, Chevalier de Blois, Chevalier de Kersauson, Quenhoet le Mintier, Dandanne de Lincourt, de Fabregues, Breugnon, Moelien de Gouandour, Chevalier du Bois de la Mothe, Laccary, Lieutenant d'Artillerie; la Comté Pigache, Chevalier de Boisron d'Orignac, du Bois de la Motte, d'Achard de la Brangelie de Balanzac, Deshayes de Cry, Chevalier de Breugnon, Chevalier de Courserac,

de Ruis, Aide-Major; Chevalier de Lorgeril, Chevalier de Menildot de Rideauville, du Lescoet, Guiny de Kerhos, Chevalier de Beaucousse, Coste de Champeron, Aide-Major; Faucher, Lieutenant d'Artillerie; d'Isle Beauchêne, Aide-Major; Bremoy, Lieutenant des Gardes de la Marine à Brest; Borry, Chevalier du Dresnay des Roches, Aide-Major; Chevalier du Bos, Aide Major; Chevalier de la Tour, Chevalier de Cresnay, Chevalier d'Osmont, Boulainvilliers, Chevalier de Laugier Beaucouse, Lieutenant d'Artillerie; Chevalier de Moy, Lizardais, Lieutenant d'Artillerie; la Combe Benneville, Taillevis de Perigny, Chevalier de Forbin d'Oppede, Chevalier d'Agoult, Chevalier de Noé, la Thulaye, Lieutenant d'Artillerie; Boisseau de la Galernerie, Longchamp Montendre, Lieutenant d'Artillerie; du Châtel Taneguy, Semerville l'aîné, Lieutenant d'Artillerie; de Raimondis, Chevalier Fabry, Aide-Major; d'Inteville, Vicomte de Rochechouart, de Walles; Lieutenant d'Artillerie, Chevalier de Rohan.

Enseignes.

Le Chevalier de Landemont, Mrs Gourselas; Valmenier, Beuzeval, Geraldin, *Villers Franssure* de Brissaucourt, Chevalier de Raimondis, Chevalier de Verissey, Drée de la Serée, Chevalier de Village Villevieille, Chevalier de Cobios Dandiran, Chevalier de Cours Lussaignet, Lauzieres Themines, Beaupoil de Saint Aulaire, de la Haye Montbault, de Grieu, Bonnefoy de Bretauville, Kerjan-Kerjan, la Salle Proissy, la Grandiere, Bois de la Motte Rabeau, Marquis de Villeneuve Source, Janvry de Verneuil, Chevalier de Coatandon, Querguisiau, Cohars, Brue de Cleray, Giraud Dagay, de Boades, la Porte Vezins, Chevalier de Sobiratz, Guyonnet de

Monseigneur le Dauphin communia le 29 par les mains de l'Abbé de Barral, Aumônier du Roi.

Le même jour, Madame la Dauphine communia par les mains de l'Abbé de Poudens, son Aumônier en quartier.

Le 31, le Roi fit dans la Plaine de Montesson, près de Saint-Germain en Laye, la revûe des quatre Compagnies des Gardes du Corps, de celles des Gendarmes & des Chevau-Legers de la Garde de Sa Majesté, des deux Compagnies des Mousquetaires, & de celle des Grenadiers à Cheval. Sa Majesté passa dans les rangs, & les vit défiler. La Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame Henriette, Madame Victoire, Madame Sophie & Madame Louise, se trouverent à cette revûe.

Le premier de ce mois, M. de Reventlau, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarc, eut sa première Audience publique du Roi, & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame, de Madame Henriette, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise. Il fut conduit à ces Audiences par le Marquis de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les Carosses du Roi & de la Reine, & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les Carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoûtumées.

Le Roi prit le même jour le deuil en violet pour trois semaines, à l'occasion de la mort de Frederic, Roi de Suede, & Landgrave de Hesse-Cassel.

Madame Adelaïde a eu ces jours derniers quelques accès de fievre, accompagnés d'une ébul-

ftion ; mais cette Princesse se porte mieux, & le premier de ce mois elle fut en état de sortir de son appartement, pour aller entendre la Messe dans celui de Madame.

Le premier de ce mois, pendant la Messe du Roi l'Abbé Blanchard, Maître de Musique de la Chapelle, en quartier, fit chanter *Quàm bonus Israël Deus*; nouveau Motet de sa composition, dont la beauté ne cede point à celle des autres ouvrages de ce sçavant Musicien. Un Page de la Musique, âgé seulement de dix ans, y chanta un récit avec un goût & une précision, qui furent généralement admirés. Il est fils de M. Richer, Ordinaire de la Musique du Roi.

La Charge de Lieutenant Général pour le Roi dans le bas-Poitou, vacante par la mort du Marquis de la Carte, a été donnée par Sa Majesté au Marquis de Beuvron, Mestre-de-Camp du Régiment de son nom.

Sa Majesté a nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, le Chevalier de Guers, Commandant d'un des Bataillons du Régiment des Gardes-Françoises.

La Comtesse de Jarnac, héritiere de la Branche aînée de la Maison de Chabot, a substitué aux Cadets de son nom, & nommément au Vicomte de Rohan son neveu, Maréchal des Camps & Armées du Roi, la Comté de Jarnac située en Angoumois, à condition de porter désormais le nom seul & les armes seules de Chabot. A cet effet, elle a obtenu des Lettres Patentes du Roi, dattées du 27 du mois dernier, qui, en faveur des Appellés à cette substitution, dérogent à d'autres Lettres Patentes du 15 Septembre 1746, par lesquelles la Branche cadette de la Maison de Chabot est obligée de joindre au nom & aux armes de Chabot le nom

& les armes de Rohan. Le Vicomte de Rohan en conséquence a pris le nom de Vicomte de Chabot.

M. Quesnay, l'un des Médecins Consultans du Roi, a été élû par l'Académie Royale des Sciences, pour remplir la place d'Associé Libre, qui vaquoit dans cette Compagnie par la mort du Marquis d'Albert, Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté.

Le 3, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens soixante-quinze livres; les Billets de la premiere Loterie Royale, à six cens quatre-vingt-dix, & ceux de la seconde, à six cens cinquante.

NAISSANCE, MARIAGE & Morts.

LE Lundi au soir, 24 Mai, naquit à Paris, & fut baptisé le lendemain 25, en l'Eglise Paroissiale de Saint Gervais, François-Joseph *du Pouget*, fils de François-Louis du Pouget, Chevalier, Comte de Nadaillac, Vicomte de Monteil, Baron de la Farge, Seigneur de la Villeneuve, Exempt des Gardes du Corps du Roi, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Brigadier des Armées de Sa Majesté, & de Adelaide-Françoise du Pille. Son parrain a été François-Joseph du Pouget, dit le Chevalier de Nadaillac, son oncle paternel, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Condé, & sa marraine, Françoise-Angelique du Pille, veuve de Claude Laurent, Maître en la Chambre des Comptes de Rouen, sa grande tante maternelle.

Le 25 Avril, François-Martial, *Comte de Choiseul-Beaupré*, Colonel du Régiment de Flandres, Brigadier des Armées du Roi, Menin de Monseigneur le Dauphin, épousa au Château de Bellevûe, Charlotte-Rosalie de Romanet, Dame de compagnie de Madame Henriette de France, fille de Pierre-Jean de Romanet, ci-devant Président au Grand Conseil, mort le 5 Octobre 1750, âgé de 65 ans, & de Marie-Charlotte d'Estrade. M. le Comte de Choiseul est fils puîné d'Antoine de Choiseul, Marquis de Beaupré, & d'Anne-Charlotte d'Hlos, & descend en ligne directe de Rainier I, Sire de Choiseul, qui vivoit en 1060 & 1070, issu, suivant l'Abbé le Laboureur, des Comtes de Langres, ou selon le Pere Vignier, des Comtes de Bassigni, origine dont le lustre fut encore relevé par celui de l'alliance que contracta Rainaud III, Sire de Choiseul, un de ses descendans, avec Alix de Dreux, petite fille de Robert de France, Comte de Dreux dont est sortie une glorieuse & nombreuse postérité, dans laquelle on trouve un Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, un de Mende, deux Ducs & Pairs, trois Maréchaux de France, & cinq Chevaliers des Ordres du Roi.

Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'occasion du Duché Pairie de Choiseul, tom IV, p. 817, & suiv.

Le 7, mourut en la Communauté des Filles de la Croix, cul-de-sac de Guimené, Dame Marguerite-Louise *de Chourses*, veuve de Charles de la Condamine, Ecuyer, Conseiller Secretaire du Roi, Maison Couronne de France, &c. Receveur Général de Moulins. Elle étoit fille de Gabriel de Chourses, Seigneur de Beauregard, Gouverneur de la Ville & Château de Bonnétable, & de Magdeleine de la Ro-

che Breslay. Son bisayeul paternel étoit Jean de Chourses, Chevalier, Seigneur du Bremien, Baron de Lombetz, Seigneur de Boisfrelon, Monthule, Neaufle, &c. Capitaine de Cinquante Hommes d'armes, Gouverneur pour le Roi de la Ville & Château de Vendôme en 1565, lequel avoit épousé Antoinette de Castelnau de Clermont, par Contrat passé le 15 Mars 1556, pardevant Michel Maillet & Pierre Ouldry, Notaires Jurés à Saumur. Ledit Jean de Chourses étoit fils de Gauvain de Chourses, Chevalier Seigneur du Bremien, qui épousa Jeanne de Bailleul en 1489, par Contrat passé devant Barriere en la Châtellenie d'Authon, au Perche. Les Seigneurs du Bremien étoient puînés de la Maison de Chourses Malicorne, dont la branche aînée a fini en la personne de Jean de Chourses, Gouverneur de Poitou, Chevalier du Saint Esprit, à l'Institution de cet Ordre, en 1578, & qui commandoit la Cavalerie à la bataille de Moncontour, en 1569. Les descendans mâles des Seigneurs du Bremien, aujourd'hui vivans, sont N. de Chourses de Beauregard, Page du Roi de la Grande Ecurie, & ses freres, Godefroi-François de Chourses, Baron de Schonderloe, ancien Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint Louis, dont le fils unique a été tué Capitaine de Dragons à Bergop-Soom, Emanuel de Chourses, & son fils, dit l'Abbé de Beauregard. *Voyez l'Armorial de France.*

Le 4 Mai, mourut, à l'âge de trente-six ans, Paul-Esprit-Marie *de Cramezel*, Chevalier Seigneur d'Oromainvillier, né en Espagne, Chevalier de la Clef d'Or, d'une branche qui y est établie, & qui s'y soutient depuis l'arrivée d'Alexandre de Cramezel en Espagne; branche qui est d'u-

ne très-ancienne Maison de la Province de Bretagne, dont on a crû devoir donner au Public une courte Genéalogie à cause de son antiquité. Le premier de cette Maison, qui soit parvenu à notre connoissance, est *Philippe de Cramezel*, *né en 1189*, annobli par Lettres d'Edouard I, Roi d'Angleterre, données un an après son avénement à la Couronne. Il fut depuis Grand Officier à la Cour de ce Prince, après avoir beaucoup servi, & ensuite Général d'Armée, suivant quelques anciennes traditions, & des titres fort en régle.

Philippe Emmanuel de Cramezel, son fils, épousa, l'an 1244, Louise de Fortescu, d'une très-ancienne Maison, dont sont sortis des Chanceliers d'Angleterre, & premiers Officiers de la Cour des Rois. Il s'établit à Saint Malo, en Bretagne, & eut pour fils,

Emmanuel-Philippe de Cramezel, né en Mai 1278, qui fut Gentilhomme d'honneur de Philippe de Valois, Roi de France; il se distingua, l'an 1304, à la bataille de Mons-en Puelle, & fut créé Chevalier de l'Ordre de l'Etoile, institué en 1351.

De Louise de Mont-Louis, d'une ancienne Maison de Bretagne, sa femme, est venu,

Bertrand de Cramezel, né en Janvier 1323, Chevalier de l'Etoile, marié à Catherine Descoublau, d'une ancienne Maison, dont sont sortis un Cardinal, Archevêque de Bordeaux, cinq Chevaliers du Saint Esprit, & autres grands hommes; de cette alliance vinrent Armand-Henri, & Barthelemi de Cramezel; Barthelemi étoit Seigneur de la Templery-Boure, qui séparoit le Maine de la Bretagne, & épousa Demoiselle Gouyon de Matignon.

Armand, son frere aîné, Comte de Corseüil,

Chevalier de l'Etoile, se distingua à la bataille d'Auray, donnée le 24 Septembre 1364, & eu de son mariage, avec Anne Martel, Jean de Cramezel I. du nom. Il avoit plusieurs biens considérables à Saint Malo, en Bretagne, dans l'Evêché de Nantes, & en celui de Vannes. Il se signala à Toul, à Metz & à Verdun. Charles, Roi de France, lui donna des témoignages d'affection & de bonté. Le Comté de Corseüil lui fut donné par Charles V. comme un très petit reste de l'ancienne Ville des Curiosolites.

Jean de Cramezel I. du nom, Comte de Corseüil, Chevalier Seigneur de Kerhué, &c. né le 16 Avril 1368, épousa Jeanne Bouchard de Montmorency, de laquelle est venu Guillaume de Cramezel, qui suit, âgé de 89 ans. Il obtint de Pierre II. du nom, Duc de Bretagne en 1457, une Ordonnance en faveur de sa Maison, par laquelle la Généalogie ci dessus est constamment prouvée jusqu'à lui, de même que les Contrats de Mariage; il en obtint une autre du même Duc, qui le déchargea de deux reaux qui lui furent imposés par surprise; mais soit qu'il ne fût pas satisfait de l'explication d'icelle, ou qu'il fût jaloux de faire connoître à ce Duc quelle étoit l'illustration de ses ayeux, & l'ancienneté de sa Maison, il lui en fournit des titres qui la lui firent connoître: c'est cette Ordonnance fort en régle qui paroît aujourd'hui, en laquelle sont rappellés les differens services de cette famille, tant en France qu'en Angleterre, par laquelle aussi, il est reconnu que du mariage de Barthelemi de Cramezel, avec une fille de la Maison de Matignon, vint Jules Coësard de Cramezel, qui de sa femme, Dame Dutrévou de Kersauson, eut Guy de Cramezel, qui a continué une branche qui s'est aussi jettée en

Espagne, & qui s'y soutient de-même que celle, dont il est fait mention ci-dessus.

Guillaume de Cramezel, Chevalier Seigneur de Kerhué, Comte de Corsteüil, de son mariage avec Anonime Letiéque eut Jean de Cramezel, II. du nom. Il se trouva à la bataille donnée par les Bretons à Saint Aubin-du-Cormier, & se retira ensuite à son Château de Kerhué, à Guerrande, où il rendit de bons offices.

Jean de Cramezel II. Chevalier Seigneur de Kerhué, de la Touche, &c. épousa en premiere & seconde nôces Demoiselle de Kerpoisson, & Demoiselle de Kerallan, filles de bonnes Maisons, desquelles il eut François de Cramezel, & plusieurs filles qui ont entré en differentes Maisons distinguées; il servit dans la bataille qui se donna en 1562, entre l'Armée du Roi & celle des Calvinistes rebelles.

François de Cramezel, son fils, Chevalier Seigneur de Kerhué, de Kerallan, de la Touche & autres lieux, eut de son mariage avec noble Demoiselle Madique, Dame du Château Madique, Marc I. Il servit dans la Plaine de Dreux, entre les Rivieres d'Eure & de Blaise; il se trouva encore au siége de Dreux, fait par Henri IV, dit le Grand, qui lui écrivit cette Lettre: *J'ai sçû, François de Cramezel, vos diligences & celles de Chevigné de la Sicaudais, votre cousin: croyant de bonne foi que ma Lettre vous trouvera en-deçà la mer, & non par-delà, je vous fais ces trois lignes, par lesquelles je vous dis derechef, & derechef, venez, venez, & le plutôt que faire se pourra me sera agréable, car vous deux je vous attends avec impatience, pour être éclairci de tout ce que vous m'écrivez.* Signé, HENRI.

Marc de Cramezel, son fils, eut Rolland, ...

Marc II. du nom. Rolland épousa Catherine le Mauguen, Marc. II, Demoiselle le Texier, Dame de Bignole, & de Kvauladon, & en eut Joseph qui suit.

Joseph de Cramezel, Chevalier Seigneur de la Touche, Sieur de la Haye, de la Bernardiere, &c. eut deux femmes en mariage, desquelles sont issus Jean, Pierre & Augustin de Cramezel. Les deux derniers obtinrent en 1743, des Arrêts de maintenue de leur ancienne extraction, au Parlement de Rennes, en conséquence des titres qu'ils y présenterent à cette fin, avec René de Cramezel, leur cousin au troisiéme degré, Chevalier Seigneur de Kerhué, & de la Haydrau. C'est tout ce que nous pouvons donner de cette Généalogie, prouvée par des titres authentiques, en laquelle il n'a pû être fait mention de la branche qui se soutient en Espagne, non plus que de celle de René de Cramezel, Seigneur de Kerhué, n'ayant ici aucun titre qui nous en puisse faire parler, quoique de la même Maison, prouvée par Arrêt & filiation.

Par les Priéres & le Mandement de Mathieu III. de Montmorenci, Chevalier Seigneur de Saint Loeu & de Deuil, marié à une fille de Jean Britaut, Connétable de Sicile, & Grand Pannetier de France, écrit à Edouard I, Roi d'Angleterre, en faveur du fils de Philippe de Cramezel, on voit qu'il s'étoit extrêmement employé auprès de lui en faveur de Philippe Emmanuel de Cramezel en 1277, par lequel titre en très-bonne forme, ledit Seigneur de Montmorenci en faisoit de grands éloges, lui faisant même connoître que les Ancêtres de ce Cramezel pouvoient servir depuis deux cens ans en Angleterre.

Par un Extrait d'âge, fait & daté de Chantocé, 1375

du 24 Décembre 1359, fut né Armand de Cramezel, fils légitime de Haut & Puissant Bertrand de Cramezel, Sire de Chantocé & de Durtale, les parrain & marraine qui ont signé à ce Baptême, furent Armand-Erard Hervé de Montmorenci, & Puissante Anne de Blois. Ce titre est aussi en régle que celui ci-dessus.

Une Lettre de grace, donnée par Philippe VI. de Valois, au Bois de Vincennes, le 11 Juin 1350, en faveur d'un nommé Jacques Lebert, qui avoit usurpé quelques revenus de Chantocé, prouve que ce Jacques étoit homme Justicier de la Maison d'Emmanuel-Philippe de Cramezel, & que ce Cramezel avoit le Bail de Bertrand son fils; il est encore reconnu que ce Jacques Lebert confessa ses fautes en la Cour de ce Cramezel, auquel Philippe VI. de Valois donne les qualités de Sire de Chantocé & de Dustal, Durostalum, Durstalum.

Par un ordre de Jean, dit le Bon, Roi de France, sous le scel & contre-scel, datté de Paris le 12 Août 1353, Emmanuel-Philippe de Cramezel fut obligé de donner à Bertrand, son fils, le Comté de Corseüil, dont les Cramezels ne se trouvoient possesseurs que par le don que leur en fit un Roi de France; cette contrainte lui fut faite en conséquence du mariage de son fils avec Cathérine Escoublau; par ce même titre, il lui fut ordonné de remettre à Isabeau, sa fille, la Terre & Marquisat de Montigny, en faveur de son mariage avec Rolland de Chapt de Rastignac, Gentilhomme du Périgord, de laquelle Maison est descendu feu le dernier Archevêque de Tours, & Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit; & fut ordonné entre autres choses, d'hériter Bertrand de Cramezel de deux autres Seigneuries, le chargeant de les mettre à foi & hommage.

Par une dispense d'âge, du 15 Mai 1369, donnée par Charles V, Roi de France, en l'Abbaye du Val Notre-Dame, en faveur de Jean de Cramezel, fils d'Armand & d'Anne Martel, il est expliqué qu'il ne l'accorde qu'en considération des services des Cramezels, & en celle de Anne Martel, qu'il traite de sa féale & cousine. Par le même Brevet de dispense d'âge, il nomma un Christophe du Coëtlosquet, Gentilhomme Breton, pour être l'Administrateur & Gouverneur des biens considérables de ce Jehan : moyennant, disoit-il, lesquels secours de ce Coëtlosquet, son parent, il sera permis à ce Jehan, au cas que son pere vienne à mourir, de jouir de toute puissance, autorité sur ses Terres, assises, Fiefs, arriere-Fiefs, Maisons, Domaines, Châtellenies, Châteaux, rentes, revenus, & autres biens quelconques dès successions de ses pere & mere.

Par un droit de chasse & de Garenne, qui est aussi en régle que le sont les Titres ci-dessus, donné le 10 Avril 1387, par Bouchard de Montmorency, Pannetier de France, sur ses terres en faveur des habitans de la Ville de Chantocé, il se voit qu'il n'en donnoit le droit qu'en considération d'Armand de Cramezel & de sa femme Martel, sa cousine, & qu'il se fit annexer 15 sols parisis de droit à cette occasion.

Par aveu, datté d'Amiens, du 23 Juin 1404, qu'ont rendu Henri & Barthelemi de Cramezel à Jean de Montmorency, Seigneur de Bausseau & de la Faloise, du Marquisat de Montigny, qu'ils possedoient, & de la Comté de la Templerie, il est écrit à la fin d'icelui par ledit de Montmorency, qu'il ne peut leur permettre la continuation d'un Donjon qu'ils faisoient faire sur Montigny, malgré les grandes augmentations qu'ils y avoient

lites. Que ce Montigny ne leur appartenoit au plus que par les dons qu'en avoit fait un Montmorenci en 1300 aux Cramezels. Qu'il dit reconnoître Barthelemi pour son parent, depuis le mariage de Jean de Cramezel avec Jeanne Bouchard de Montmorenci, sa cousine germaine; de même que son frere Barthelemi depuis le sien avec Françoise Gouyon de Matignon, qu'il dit être sa cousine. Voilà ce dont il est fait mention dans cette acceptation d'aveu, qui est un titre très en régle.

Par Acte passé au Château de Vimi, en la résidence d'Artas, il est prouvé que Jean de Cramezel II du nom, décéda à Douai, & qu'il y fut sépulturé en l'Eglise Paroissiale de Saint Albin, des archives de laquelle cet Acte a été retiré, ainsi que l'Epitaphe ci après, en 1749, par Pierre-Augustin de Cramezel, qui en faisoit les recherches. Ce Jean se trouva à Douai pour des affaires de famille qu'il y avoit, & étoit très-considéré de la Maison de Montmorenci, qui pour éterniser sa mémoire à la postérité fit orner l'Epitaphe, dont nous venons de parler, & qui est ci après, par son Testament fait & passé pardevant les Notaires d'Amiens, en présence de Haute & Puissante Françoise de Montmorenci, fille du Baron du lieu de Nevelle, & de Dame Marie le Horne, Douairiere, Dame de Montigny, Vimi & le Warde. Ladite Françoise a été Légatrice des legs suivans, le 18 Septembre 1567, Ce Jehan laissoit par son testament 12000 liv à son cousin du Coëtlosquet, en espéces; plusieurs bienfaits aux Officiers qui le servoient; 1159 liv. à son cousin Chevigné de la Sicaudais, étudiant à Vannes, & 1200 liv. de monnoye qu'il donnoit au Curé de la Paroisse où il est inhumé, en faveur des prieres

qu'il en attendoit pour le repos de son ame. Il abandonna aussi 68 livres de rente, en faveur d'un nommé Nicolas de Savary, son Notaire à Guerrende, le tout sur la Terre de Kallant; & par un Acte de Fondation faite à perpétuité en 1637, le 29 Mai, passé au Chapitre de l'Eglise de Saint Yves de Guerrande, par Ouvrard, Notaire Royal, & Cady, autre Notaire Royal, Garde-Minute, il est constamment prouvé qu'un autre Jehan de Cramezel, Chevalier Seigneur de Kerhué, transporta le nombre de quelques œillets de marois à faire sel aufdits Religieux dudit Convent de Saint Yves, où les Cramezels ont le droit de se faire inhumer au Chœur dudit Convent; où il est fondé une Messe, & un certain nombre d'Oraisons marquée, à chant, & célébrée à Diacre & Sousdiacre, tous les jours de Vendredi, sur ladite tombe de ce Jean de Cramezel, en laquelle avoient été inhumés ses pere & mere.

Epitaphe ordonnée & passée pardevant nous Buissine & Demaretz, Notaires Royaux à Arras, près de Douai, par ordre de Haute & très Puissante Dame Françoise de Montmorenci, pour être placée sur la tombe de Haut & Puissant Jean de Cramezel : Cy gist Jehan de Cramezel, fils de Puissant Guillaume de Cramezel, Comte de Corseüil, descendant des très Hauts & Puissans Seigneurs de Chantocé, & Barons de Durtale, Gentilhommes d'Honneur, en leur vivant, de differens Rois, Chevaliers de leurs Ordres, du Ressort de la Ville de Guerrande, Evêché de Nantes en Bretagne; famille venue en ce Pays-là d'Angleterre, annoblie par les armes qu'elle a portées avec gloire & distinction, par Edouard I, Roi d'Angleterre. Ché moy ce Jehan de Cramezel, d'un mérite considérable, n'a voulu mourir, après

son testament fait & signé de moy, Françoise de Montmorenci, mais est décédé en la Paroisse de Saint Albin, en la Ville de Douai, où il est sépulturé. Serviteur habile dans la bataille donnée sur les Calvinistes rebelles. Priez Dieu pour le repos de son ame, les Fidéles qui passerez en ces lieux. Amen.

Les Armes de cette Maison étoient avant Philippe, dit le Long, d'un Dauphin d'argent, fond de gueule. Ce Roi, en 1349, en considération des prieres de Bertrand de Cramezel & de ses anciens services, de même que de ceux de ses ayeux, lui accorda, par un Brevet qui est très en régle, deux Dauphins, de même pour être posés sur le même fond 2 & 1, avec cette devise: Fidéle à sa Patrie, brave pour son Prince; il leur sacrifie & ses forces & sa vie.

Fidelis Patriæ, Regis generosus & ardens,

Confestim vires, animamque utrique repono.

Le 8 Mai, mourut à Paris Gaspard *Gautier*, Interprête du Roi pour les Langues Orientales, célébre par sa profonde érudition.

Le 9 mourut *à l'âge de* 32 ans, Françoise-Claire *de Harcourt*, femme de Emmanuel Dieudonné, Marquis de Hautefort, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ses Camps & Armées, Ambassadeur Extraordinaire à Vienne; elle étoit fille du feu Maréchal de Harcourt, dont on a parlé dans les Mercures précédens, & avoit épousée en 1738, M. le Marquis d'Hautefort. Hautefort est une Terre très-considérable en Périgord, qui entra, l'an 1388, dans une branche de la Maison de Gontaut, par le mariage de Mathe de Born, avec Hélie de Gontaut, Damoiseau de

Badefol, dont la postérité quitta le nom & les Armes de Gontaut, & prit ceux d'Hautefort, pour satisfaire à la clause de la substitution, faite par Bertrand, pere de Mathe de Born.

On s'est trompé à l'article de la mort de M. de Montboissier; en disant qu'il n'a point laissé d'enfans. Il a laissé un fils, âgé de 18 mois.

EPITHALAME,

Sur le Mariage de M. le Comte de Choiseuil, avec Mademoiselle de Romanet, célébré dans la Chapelle du Château de Bellevûe, *le* 25 *Avril* 1751.

Dieu d'Amour, Dieu d'Hymen, vous voilà camarades;
Que sans cesse par vous *Choiseuil* soit enflâmé
Pour le sang gracieux de l'illustre *d'Estrades*,
A qui *Dunkerque* doit son Maître *Bien-Aimé*.

Présenté à Madame la Comtesse d'Estrades, *par* M. Sebire des Saudrais, *Secrétaire du Roi, Député de la Flandre Maritime & de Dunkerque; &c.*

LETTRE

De M. la Vie, *Receveur de Saint Liebaut, à M.* Lottin, *Commis au Trésor Royal, chez M. Gaudion, & la Réponse de ce dernier, au sujet d'une maladie du canal de l'urethre, guérie par M.* Dibon, *&c.*

IL y a quelques jours, Monsieur, que j'entendis faire ici l'éloge d'un remède que M. Dibon, Chirurgien à Paris, met en usage pour la guérison des rétentions d'urine. Une personne qui a l'honneur de vous connoître, m'assura que vous aviez reçû un entier soulagement par le moyen de ce remède ; je la priai, en conséquence, de me donner votre adresse, pour que j'eusse l'honneur de vous écrire, pour vous prier, Monsieur, de vouloir bien me faire part de la vérité du fait, en & même-tems de me donner l'adresse du Chirurgien qui vous a traité. Un de mes intimes amis, qui est cruellement tourmenté de pareille maladie, se détermineroit sur un témoignage aussi certain que le vôtre, à partir pour Paris, pour se mettre entre ses mains. Il seroit aussi nécessaire de sçavoir si pour cette guérison le malade pourroit loger chez ce Chirurgien. Je vous serois infiniment obligé de vouloir me donner ces éclaircissemens en faveur d'un galant homme, dont vous abrégerez beaucoup les souffrances. J'espere que vous voudrez bien accorder cette grace aux sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

A Nogent sur Seine, du 28 Décembre 1750.

REPONSE de M. Lottin.

LA maladie dont vous me parlez, Monsieur ; est sujette à des conséquences si affreuses, que je n'ai pas voulu tarder d'un moment à vous donner des éclaircissemens sur ce que vous souhaitez. Voici donc quel a été mon état. Il y a environ 14 ou 15 ans que je ressentis pour la premiere fois quelques difficultés d'uriner. Deux saignées calmerent ces difficultés, mais les mêmes accidens reparurent par intervale, & même d'une maniere si opiniâtre, qu'on fut obligé, après tous les remédes généraux, d'en venir aux bains, & au petit lait. Par ce moyen on facilita la sortie des urines, mais toujours avec quelque peine, ce qu'on attribua à une inflammation du sphincter de la vessie.

Au mois d'Août dernier, les urines ayant été entierement supprimées, j'envoyai chercher mon Chirurgien, qui me saigna deux fois, & comme les circonstances exigeoient un prompt secours, il voulut me sonder, mais toutes les tentatives furent inutiles. Je me trouvai alors dans une situation dont je fremis encore, quand je me la rappelle. Ce fut dans le fort de ces douleurs, qu'un de mes amis m'ayant dit que M. Dibon, Chirurgien, &c. venoit de publier un ouvrage, dans lequel il proposoit un reméde souverain pour ces sortes de maladies, reméde de l'effet duquel il étoit si assûré, qu'il n'exigeoit rien qu'après l'entiere guérison du malade, j'envoyai à l'instant le prier de passer au plutôt chez moi. Après que je lui eus exposé mon état, il m'introduisit dans le canal de l'urethre une bougie, que je gardai deux heures, au bout desquelles je rendis un verre d'urine, ce que je n'avois pu faire depuis quatre

jours. Le soir il m'en mit une seconde, que je gardai une heure de plus que la premiere, & aprés l'avoir ôtée, je rendis une quantité assez considérable d'urine, mais dans un long espace de tems. Dès ce moment je me trouvai un peu à mon aise; & je dormis 4 à 5 heures. Le lendemain, la fievre, qui avoit été calmée, parut vouloir se rallumer, & je commençois à en ressentir les accès, lorsque M. Dibon arriva, accompagné de M. Capet, Médecin de la Faculté. Ce dernier parut inquiet de mon accident, & son inquiétude me causa beaucoup d'agitation. Je crus vraiement n'avoir été soulagé que pour un moment, & qu'au fond ma maladie étoit sans ressource. Ces Mrs me rassurerent cependant, & me dirent que puisqu'heureusement on avoit connu la cause de la maladie, & qu'on avoit trouvé un moyen sûr de l'attaquer dans son principe, je pouvois compter sur une prochaine guérison. La chose est arrivée comme on me l'avoit promis, & j'ai enfin recouvré une santé pafaite.

Je ne fais point mystere des obligations que j'ai à M. Dibon, & vous êtes le maître, Monsieur, de produire ma lettre, & de me nommer à qui bon vous semblera. Vous pouvez en toute sureté adresser M. votre ami à ce Chirurgien; je lui parlerai pour l'engager à lui donner un logement chez lui, & le malade y trouvera, comme moi, les effets salutaires de son reméde. J'ai été quitte de ma maladie en moins de six semaines; durant lesquelles j'ai fait usage des bougies, & de quelques purgations, qui m'ont fait tous les biens possibles. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, ce 4 Janvier 1751.

AVIS.

Les personnes qui ont souscrit pour l'Encyclopédie, sont averties que le premier volume de ce grand Ouvrage, sera délivré le 28 de ce mois.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du *Mercure de France* du présent mois. A Paris, le quinze Juin 1751.

MAIGNAN DE SAVIGNY.

TABLE.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.